

UNIVERSITE PAUL CEZANNE – AIX-MARSEILLE III

Année universitaire : 2008 - 2009

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

MEMOIRE

pour l'obtention du Diplôme

**LE RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES :
STRUCTURE ET MOBILISATION**

Par Hugo DUPONT

Membres de jury :

**Françoise LORCERIE, chargée de recherche à l'IREMAM,
directrice de mémoire**

Hélène THOMAS, professeur de science politique à l'IEP

L'IEP n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur

Remerciements

Je remercie en tout premier lieu tous les militants du Réseau Education Sans Frontières qui ont accepté ma présence auprès d'eux pendant plus d'un an et qui se sont rendus disponibles.

Je remercie ensuite ma directrice de mémoire, Madame Françoise Lorcerie, pour sa disponibilité, son aide bibliographique, sa pédagogie et ses encouragements réguliers et utiles dans les nombreux moments de doute.

Je remercie enfin Annie Olivet pour sa patience de relectrice et de correctrice ainsi que pour ses précieux conseils.

Mots-clés

Action collective, Militantisme, Protestation, Engagement, Réseau, Organisation, Structure, Emotion.

Résumé :

Le Réseau Education Sans Frontières est un collectif sans statut juridique d'associations, de syndicats, de partis politiques et d'individus qui luttent ensemble pour la régularisation des enfants et des jeunes majeurs scolarisés menacés d'expulsion. Il trouve son expression dans toute la France à travers une multitude de réseaux locaux.

S'il existe des constantes d'un réseau local à un autre telles que le répertoire de l'action collective, la stratégie adoptée ou les outils utilisés, les différences sont importantes. Ainsi en est-il des acteurs principaux (structures ou particuliers), de l'ampleur de la population défendue, des statuts juridiques ainsi que des logiques de prise de décision.

Les militants du Réseau Education Sans Frontières, s'il est possible de les différencier en deux catégories selon l'intensité de leur militantisme, sont sociologiquement proches. Leur engagement répond à des logiques aussi bien altruistes à travers une réaction émotionnelle due à une conjoncture médiatique et politique difficile pour une population à faible ressource, qu'égocentriques, à savoir une recherche de rétributions symboliques, la satisfaction des succès obtenus ou encore la quête de l'estime de soi.

Signification des abréviations :

ATTAC : Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Aide aux Citoyens

BLIS : Bulletin de Liaison Intermittent et Sporadique

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CGT : Confédération Générale du Travail

CIMADE : Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués

CNT : Confédération Nationale du Travail

FASTI : La Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

FSU : Fédération Syndicale Unitaire

LDH : Ligue des Droits de l'Homme

MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

OQTF : Obligation à Quitter le Territoire Français

PCF : Parti Communiste Français

RESF : Réseau Education Sans Frontières

SGEN : Syndicat Générale de l'Education Nationale (appartient à la CFDT)

SNES : Syndicat National des Enseignements de Second degré

SNUipp : Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Professeurs d'enseignement général de collège

TRUC : Toulouse Réseau Unitaire Citoyen

UCIJ : Uni(e)s contre une immigration jetable

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

Première partie

QU'EST-CE QUE LE RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES ?

Chapitre 1 : Le RESF : un réseau de réseaux

Chapitre 2 : L'organisation du RESF : quelle structure ?

Deuxième partie

MILITER DANS LE RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES

Chapitre 3 : Qui sont les militants du RESF ?

Chapitre 4 : Les moteurs altruistes de l'engagement

Chapitre 5 : Les déterminants égocentriques de l'engagement

CONCLUSION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Le Réseau Education Sans Frontières (RESF) a été créé en 2004 à l'initiative de professeurs et d'acteurs de l'Education Nationale. En 1996, dans le contexte de la mobilisation pour les sans-papiers de l'église Saint-Bernard, Richard Moyon, professeur dans un lycée professionnel de Châtenay-Malabry dans les Hauts de Seine (92) a reçu un élève à la fin d'un cours qui lui a présenté une lettre administrative lui sommant de quitter le territoire français. Face à cela, ce professeur, ses collègues, des parents d'élèves et des élèves se sont mobilisés pour obtenir l'annulation de ce document. Ce fut un succès. Depuis 1996, une dizaine de cas similaires se sont présentés à lui et à ses collègues.

En 2004, deux nouvelles situations émergent. Leur régularisation sera là aussi obtenue. Ces deux nouveaux cas sont le déclic de la mobilisation qui conduira à la constitution du Réseau Education Sans Frontières. Richard Moyon et d'autres avaient la conviction que si cela était arrivé dans leur lycée, non seulement il n'y avait pas de raison qu'il n'y ait pas d'autres sans-papiers menacés d'expulsion parmi leurs propres élèves, mais aussi et surtout que dans tous les établissements scolaires de la France entière, il devait y avoir des jeunes, des enfants et leur famille qui vivaient dans la clandestinité.

« Au printemps 2004, [...], l'idée commence à germer d'étendre au niveau national ce que nous faisons au niveau local. Les situations que nous rencontrons à Châtenay existent forcément ailleurs. Pas de raison que l'indignation qu'elles suscitent dans le lycée ne se manifeste pas dans d'autres établissements. »¹

Le 26 juin 2004, l'intuition devenait une réalité concrète et objective. Une centaine « d'enseignants, de personnels de l'Education Nationale, de parents d'élèves, d'éducateurs, d'collectifs, de syndicats, d'organisations attachées à la défense des droits de l'homme [et de particuliers], tous préoccupés par la situation des sans-papiers scolarisés (de la maternelle à l'université) »² se réunissent à la bourse du travail de Paris

¹ Anne Gintzburger avec Réseau Education Sans Frontières, *Ecoliers vos papiers !*, Flammarion, 2006, p. 255

² Extrait de l'« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés » du 26 juin 2004, www.educationsansfrontières.org

suite à un appel lancé par quelques acteurs, que nous appellerons « historiques », du réseau : l'« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés »¹. Cet appel demande à tous les établissements scolaires, à tous les acteurs de l'éducation et à tous les acteurs syndicaux, de se mobiliser pour soutenir tout enfant ou tout jeune ainsi que sa famille, menacé d'expulsion. Des associations, des syndicats et des partis politiques signent cet appel : le réseau était né².

En 2006, grâce au contexte politique, le réseau connaît une médiatisation et un succès qui l'ancre dans le combat politique de la lutte pour la défense des sans-papiers. La circulaire en date du 31 octobre 2005 du Ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy³ précisait aux préfets de « ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement de familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois ». Il suspendait ainsi la possibilité d'expulsion des jeunes et des enfants scolarisés pour l'année scolaire 2005-2006 sans pour autant délivrer à leurs parents des titres de séjour même provisoires. L'exécution de reconduite à la frontière sera simplement différée. Le réseau y voit une tentative du gouvernement de le démobiliser en lui faisant perdre son objectif pendant dix mois, les expulsions reprenant dès le mois de juillet 2006. En effet, la circulaire du même ministre en date du 13 juin 2006⁴ donne à nouveau les critères d'examen des demandes de régularisation, faisant « *de la scolarisation effective d'un de leurs enfants au moins, en France, y compris en classe de maternelle, au moins depuis septembre 2005* » un critère parmi d'autres et non impératif pouvant être pris en compte par les préfets « *dans le cadre de [leur] pouvoir d'appréciation* ». Le RESF s'est alors

¹ Annexe 1 : Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés

² Annexe 2 : Liste des organisations membres ou soutiens du RESF

³ Annexe 3 : Circulaire n° INT D 05 00097 C du Ministre d'Etat, de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à Madame et Messieurs les Préfets de région, Mesdames et Messieurs les Préfets de département et à Monsieur le Préfet de police, , en date du 31 octobre 2005, ayant pour objet les « conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ».

⁴ Annexe 4 : Circulaire n° NOR TNT K 06 00058 C du Ministre d'Etat, de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, à Madame et Messieurs les Préfets de région, Mesdames et Messieurs les Préfets de département et à Monsieur le Préfet de police, en date du 13 juin 2006, ayant pour objet les « mesures à prendre à l'endroit des ressortissants étrangers dont le séjour en France est irrégulier et dont au moins un enfant est scolarisé depuis septembre 2005 ».

mobilisé et a radicalisé son vocabulaire par la publication d'une pétition nationale nommée « Nous les prenons sous notre protection ! »¹. Un rassemblement place de la République à Paris en avril 2006 a réuni près de 15 000 personnes. La pétition prévient que « *le 30 juin 2006, le sursis accordé aux élèves sans papiers et à leurs parents tombera. Des milliers d'enfants, de jeunes et leurs familles risquent l'expulsion en masse, verront leur avenir et leur vie même anéantis. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police* ». Cette pétition a recueilli près de 100 000 signatures dans les quelques mois qui ont suivi sa publication et en compte à ce jour plus de 133 000. L'expression « la chasse aux enfants » est depuis utilisée comme un slogan par le réseau en publiant, depuis le 17 juillet 2006, « le tableau de chasse ministériel »² mis à jour régulièrement sur son site internet www.educationsansfrontieres.org.

L'été 2006 correspond aussi à la promesse faite par Nicolas Sarkozy d'examiner ou de réexaminer au cas par cas toutes les demandes de régularisation. Le réseau a alors connu une activité importante et de nombreux réseaux locaux ont soit vu le jour à cette occasion, soit ont pérennisé leur action. A cette occasion est mis en service un numéro de téléphone, « Urgence été », pour avertir les membres du réseau des cas de menace d'expulsion.

Ce bref historique du Réseau Education Sans Frontières permet de situer le contexte dans lequel s'inscrit le militantisme qu'il s'agira d'étudier dans ce travail. L'objectif de cette recherche est en effet de comprendre les ressorts de l'action collective au sein du RESF en en comprenant les procédures et le contexte dans lesquels elle s'inscrit encore aujourd'hui.

¹ Annexe 5 : Pétition du RESF, « Nous les prenons sous notre protection », avril 2006

² www.educationsansfrontieres.org, rubrique « Depuis le 1^{er} juillet 2006... »

L'avènement de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République le 6 mai 2007 donne une actualité incessante à l'action du réseau. Sa vision de la politique d'immigration que la France doit adopter et qu'il a installée depuis qu'il fut ministre de l'intérieur en 2002, la création du ministère de l'immigration et de l'identité nationale ainsi que l'instauration d'objectifs chiffrés de reconduites à la frontière (25 000 par an) semble répondre à la lutte menée par le réseau dans toute la France. L'immigration clandestine existe et les reconduites à la frontière sont fréquentes. Il s'agit donc d'une action ancrée dans une permanente actualité. Il est ainsi récurrent que le journal *Libération* fasse paraître des articles relatant l'activité du RESF. Dans le journal *Charlie Hebdo* est régulièrement publiée une chronique sur le sujet arborant le logo du réseau.

De l'avis de Jacques Ion¹, l'engagement individuel dans des groupements qui participent à la vie démocratique et qui structurent la démocratie est en baisse. Les syndicats de salariés peinent à faire le plein de militants, malgré une campagne électorale présidentielle en 2007 qui a passionné les citoyens, les partis politiques ont de nouveau du mal à mobiliser. On parle de repli individualiste du citoyen on encore de fin du militantisme.

La crise touche aussi bien les associations dites « traditionnelles », c'est-à-dire les grandes associations généralistes à structure fédérative et installées dans la société française. Ainsi, une baisse croissante des effectifs affecte des associations de parents d'élèves, des associations familiales ou encore des mouvements d'éducation populaire. Nous pouvons remarquer que ces structures se sont constituées en partenariat ou en relais de l'institution partisane ou syndicale. Elles s'intègrent dans des logiques et dans des sphères d'influence idéologique.

Cependant, comme Erik Neveu², nous observons qu'un secteur particulier du secteur associatif échappe à cette crise de l'engagement. L'essor de ce secteur alimente le

¹ Jacques Ion, *La fin des militants ?*, Paris, 2ditions de l'atelier, 1997

² Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Lassay-les-Châteaux, La découverte, repère, 2005

discours du renouveau associatif et celui du renouveau des formes de l'engagement public. Il s'agit de groupements plus autonomes et ponctuels, fondés sur la base d'objectifs concrets et précis plutôt que sur un projet global de société. Ces groupements sont à vocation plus ou moins explicitement politique. Certains sont proches de la forme partisane, d'autres du mouvement social, d'autres encore du groupement d'intérêt. Depuis les années 1970, de nombreuses associations ont émergé dans les domaines de la défense de l'environnement, de l'emploi, de l'humanitaire ou encore des immigrés et des droits de l'Homme. A l'heure actuelle, ces structures conservent un attrait certain pour des individus en quête d'engagement.

Pour Emmanuel Lazega¹, la forme en réseau réconcilie avec succès les formes traditionnelles de l'action et cette forme associative mobilisatrice. En effet, des associations interagissent avec des syndicats et des partis politiques pour parvenir à leurs fins, élément digne d'intérêt dans le cadre d'un travail en science politique.

La constitution en réseau, c'est-à-dire sans statut juridique et sans texte écrit et officiel, n'empêche à l'évidence pas une efficacité dans la lutte et la mobilisation militante. Le réseau représente un renouveau de la lutte pour la défense des sans-papiers à la fois dans la nature de ses actions et dans sa structure. Dans son livre *La cause des sans-papiers* paru en 1998, Johanna Siméant² fait principalement référence à la grève de la faim comme recours comme moyen d'action. Ceci impliquait directement dans la lutte l'individu concerné par la possible exclusion. Le réseau n'a pas ou peu recours à la grève de la faim et implique surtout des personnes non concernées directement par l'expulsion. D'autre part, depuis la mobilisation pour les clandestins de l'Eglise Saint-Bernard en 1996, la protestation se faisait toujours autour de cas particuliers sans cohérence entre les mobilisations. Pour sa part, le réseau parvient à organiser des ententes hétérogènes dont l'action s'homogénéise face à l'urgence de la défense d'un jeune ou d'un enfant. Comprendre comment ces acteurs interagissent, comment le réseau construit son

¹ Emmanuel Lazega, *Analyse de réseaux et sociologie des organisations*, *Revue Française de Sociologie*, 1994, Vol. 35, n°2, pp. 293-320

² Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998

efficacité et comment il parvient à mobiliser ne manque pas d'intérêt étant donné la place que le réseau a pris dans l'expression de la protestation en France.

Pour appréhender au mieux le fonctionnement du Réseau Education Sans Frontière en tant que tel, nous devons mobiliser des études qui concernent le comportement social au sein des organisations telles que celle de Julien Talpin sur « *le bon citoyen* »¹ ou celle d'Albert Hirschman sur la défection et la prise de parole². Afin d'étudier et de comprendre les ressorts de la mobilisation au sein du Réseau Education Sans Frontières, il est nécessaire de s'intéresser aux théories des logiques de l'engagement militant et de confronter leur validité à la réalité observée et présentée dans ce travail. Ainsi, nous devons nous demander dans quelle mesure les analyses classiques, qu'elles soient utilitaristes telles que celles de Mancur Olson³ et de Daniel Gaxie⁴, ou qu'elles soient de l'ordre de ce que Charles Tilly appelait « *la structure des opportunités politiques* »⁵, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs conjoncturels favorables et défavorables à l'action, sont capables d'expliquer l'existence de cette lutte. Si nous suivons la théorie d'Olson, les militants du réseau ont un intérêt direct et matériel à provoquer et à participer à une action collective telle que celle organisée par le réseau. Daniel Gaxie ajoute à cela, toujours en partant du paradigme de l'homo-economicus, que l'individu peut agir pour l'obtention de rétributions qui ne sont pas seulement matérialistes mais aussi d'ordre symbolique. Quant à Charles Tilly, il nous invitera à nous interroger, en rappelant l'histoire de cette cause depuis 2002, si la conjoncture (politique, législative, morale, médiatique, ...) a permis l'essor de la contestation proposée par le réseau. La

¹ Julien Talpin, *Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs*, *Politix*, 2006, n°75, pp. 13-31

² Albert Hirschman, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995

³ Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, trad., Paris, PUF, 1978

⁴ Daniel, Gaxie, *Economie des partis et rétribution du militantisme*, *Revue Française de Science Politique*, 1977, Vol. 27, n°1, pp. 123-154

⁵ Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison, Wesley, 1978

question de la figure de l'enfant paraît au premier abord être mobilisatrice au sein du réseau. L'émotion, ou ce que Max Weber appelle « l'action affectuelle »¹ sera aussi digne d'intérêt. Enfin, le concept de « militantisme moral » défini par Eric Agrikoliansky² et Emmanuelle Reynaud³ et qui désigne l'engagement dans des luttes politiques sectorielles de ceux qui ne sont pas directement concernés par ces causes, semble mobilisable. En effet, les acteurs du Réseau Education Sans Frontière peuvent se définir ainsi dans la mesure où ils participent à l'empêchement de l'expulsion des enfants sans-papiers scolarisés et de leur famille alors même qu'ils ne sont pas et ne seront probablement jamais concernés personnellement par ce problème. Le militantisme au sein du RESF mobilise donc une diversité d'approches théoriques. Nous verrons la pertinence de chacune au regard du sujet.

Pour tenter d'appréhender la réalité du réseau, il nous a été utile de mener une large enquête de terrain. Cette dernière nous a permis de dégager deux aspects complémentaires de l'action du réseau. Le premier concerne sa nature, son mode de fonctionnement et plus largement son sens ainsi que son utilité. Le second aspect englobe les formes du militantisme qui agissent en son sein et leur vitalité. Sur la première dimension, nous avons observé cinq réseaux locaux en plus de l'échelon national (notion qui, par ailleurs pose problème, nous y reviendrons) : les RESF des Pyrénées-Atlantiques (64), de la Haute-Garonne (31), de la Vienne (86), de la Seine-Saint-Denis (93) et des 10^{ème}, 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris. Dans chacun, des entretiens ont été menés (treize au total) autant avec des acteurs entrepreneurs de l'action, c'est-à-dire des personnes qui pensaient et organisaient la lutte, qu'avec des individus simples suiveurs de l'action, à savoir des individus qui manifestent, signent les pétitions sans en être à

¹ Max Weber, *Economie et société*, Paris, Plon, 1971

² Eric Agrikoliansky, *Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980*, *Revue Française de Science Politique*, février-avril 2001, Vol. 51, n° 1-2, pp. 27-46

³ Emmanuelle Reynaud, *Le militantisme moral*, Henri Mendras (dir), *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard, 1980, pp. 271-286

l'origine. Nous avons procédé à des observations non participantes en assistant à des réunions de ces réseaux, en accompagnant des manifestations. Nous avons ainsi pu appréhender les logiques et les procédures internes au réseau et son « répertoire de l'action collective », métaphore proposée par Charles Tilly pour désigner « *l'ensemble des ressources susceptibles d'être effectivement mis en œuvre par les acteurs* »¹.

Sur la deuxième dimension, pour expliquer les logiques de la mobilisation et les motivations des militants à s'engager et à agir, il a fallu déterminer quels individus pouvaient être considérés comme membres du réseau. Cette notion de membre pose problème dans la mesure où le réseau est une organisation informelle. Il n'existe pas de procédure d'inscription avec des systèmes de cotisation et de cartes comme dans un syndicat ou un parti politique. Une investigation régulière du site internet du Réseau² ainsi que le suivi de certaines listes de diffusion à la fois nationales et locales ont permis de comprendre l'importance de la toile dans la structure du réseau. L'internet étant le principal vecteur de l'information et de la mobilisation (nous y reviendrons), il a semblé pertinent de délimiter le champ de ceux qu'on appellera les membres du réseau les personnes qui sont inscrites sur au moins une liste de diffusion internet d'au moins un réseau local.

Afin d'accumuler un maximum d'informations exploitables dans le cadre de ce travail auprès du plus grand nombre d'individus membres du réseau, nous avons fait circuler, via toutes les listes de diffusion du réseau national et des réseaux locaux, un questionnaire³ qui visait à appréhender les raisons de leur(s) engagement(s) et la façon dont ils militent. Les questions étaient divisées en quatre axes. Les premières traitaient de la teneur de l'engagement. Il s'agissait par la suite de comprendre l'intérêt trouvé par l'individu dans son engagement au sein du RESF. Le questionnement s'est ensuite porté

¹ Charles Tilly, Les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande-Bretagne, *Vingtième siècle*, 1984, n°4, pp. 89-108

² www.educationsansfrontieres.org

³ Annexe 6 : Questionnaire

sur la carrière militante du répondant ainsi que sur ses idées politiques. La dernière partie était consacrée à des questions qui permettaient de situer sociologiquement les militants.

Cent vingt quatre réponses nous sont parvenues. Il ne nous a pas été possible de comptabiliser le nombre de militants inscrits sur au moins une liste de diffusion. Nous pouvons tout de même conclure que le nombre de réponses ne représente qu'une petite part de tous les individus ayant eu le questionnaire à leur disposition sur leur boîte aux lettres électroniques. Il s'agit là d'une limite majeure de ce questionnaire. Les réponses à ce questionnaire ne seront pas utilisées comme des données scientifiques en tant que telles, du fait qu'elles ne peuvent pas être considérées comme représentatives de l'ensemble des acteurs agissant au sein du réseau. Cependant, elles nous permettront de mieux comprendre certains faits observés sur le terrain en leur donnant une substance empirique qu'il ne s'agit pas de négliger. Les réponses sous forme de pourcentage qui seront données dans le développement auront un statut de justification d'une idée au même titre que les entretiens.

Nous présenterons nos analyses selon deux axes. Le premier expliquera les logiques et les procédures internes au réseau en étudiant son fonctionnement et son action, résultat de l'interaction des acteurs, qu'il s'agisse d'organisations ou d'individus (Partie 1).

Un second axe sera l'occasion de s'intéresser aux membres du réseau eux-mêmes. Il s'agira de tenter de construire un modèle explicatif de leur engagement et de leur lutte (Partie 2).

PREMIERE PARTIE

QU'EST-CE QUE LE RESEAU

EDUCATION SANS FRONTIERES ?

A l'origine, le RESF est un réseau d'associations, de syndicats et de partis politiques, tous signataires de l'appel initial. Ils sont alors qualifiés de membres du réseau pour ce qui est des associations et des syndicats, ou de soutiens pour ce qui est des partis politiques. Simples soutiens dans la mesure où le réseau se veut apolitique. Ils sont crédités d'un engagement moral envers des enfants et des jeunes sans-papiers. Dans certains réseaux locaux, il s'ajoute à ces membres des individus qui ne sont pas mandatés par une association membre. Ils sont présents en tant que citoyens qui souhaitent mettre leurs compétences et leur capacité d'action au service du réseau.

Le RESF est donc un groupement informel de structures diverses qui ont toutes la même conviction : légitimité de la régularisation des jeunes et enfants scolarisés et de leur famille. Cette conviction tient à elle seule la structure du réseau. En effet, aucun statut juridique n'est donné au réseau. Chacun, chaque structure doit se mobiliser de façon concertée dès que la découverte d'un « cas » l'impose. Ceci est considéré comme possible voire même évident dans la mesure où les actions menées se déroulent dans la concertation et la bonne entente de plusieurs structures en présence d'acteurs divers et variés. Il s'agit donc d'une conviction structurante.

Non seulement il n'existe pas de structure juridique, mais aucune hiérarchie, aucune procédure n'est définie comme étant la façon de fonctionner du Réseau Education Sans Frontières. A chaque cas ses soutiens, à chaque cas sa procédure d'action.

Tenter de définir le réseau de façon formelle, c'est donc donner une définition fonctionnelle. Il s'agit d'un groupement de structures déjà agissantes et présentes dans le contexte de la contestation, qu'il s'agisse d'associations, de syndicats ou de partis politiques qui se regroupent de manière informelle pour mener une action spécifique au profit de la population particulière que représentent les enfants et les jeunes sans-papiers scolarisés menacés d'expulsion ainsi que leurs familles. Seuls les acteurs (nous verrons pourtant que ce n'est pas si simple) et l'objectif sont identifiables et définissables.

Cette définition de travail ne dit rien des moyens de l'action, du répertoire de l'action, des interactions des acteurs ainsi que du contenu de l'action. Dans la mesure où

rien de tout cela n'est défini formellement dans un texte ou un quelconque document officiel, une définition ne peut se donner qu'après l'observation empirique de l'action du réseau.

Nous donnerons dans cette partie une définition pratique du réseau en décrivant la réalité de son fonctionnement à la fois officiel et officieux à l'aide de nos observations de terrain. Nous nous intéressons, dans ce premier temps aux réseaux locaux plus particulièrement (chapitre 1). Dans un second temps, nous analyserons la structure du RESF en nous interrogeant sur l'échelon national de l'organisation et sur la hiérarchie du et des réseaux (chapitre 2). Enfin, nous étudierons l'importance d'internet dans la structure de la mobilisation du réseau (chapitre 3).

CHAPITRE 1

LE RESF : UN RESEAU DE RESEAUX

Le RESF consiste en une multitude de RESF, dits « locaux », agrégés. Ces réseaux se sont constitués et organisés au niveau départemental et/ou au niveau municipal. Ils ont émergé par incitation due à l'existence du RESF créé à la suite de l'« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés ». Des villes ou des départements concernés par la problématique d'un enfant menacé d'expulsion ont pu organiser sa défense sur le même schéma que le prévoit cet appel, à savoir la lutte coordonnée de divers acteurs et de diverses organisations avec l'objectif commun d'obtenir la régularisation de cet enfant. Afin de pérenniser l'action, ils ont pu décider de stabiliser leur groupement sous l'appellation de Réseau Education Sans Frontières comme s'il s'agissait d'un label désignant, sinon la façon dont est organisée la lutte, au moins l'objectif de cette lutte.

Le RESF créé à partir de l'appel était un principe sans forme d'actions et sans procédure particulière. La réalité de l'action est le fruit de relations et de coordinations sur un terrain particulier, sur des cas particuliers. Ainsi, ce qui donne de la substance, ce qui donne une réalité au RESF national, ce sont les RESF locaux. Le RESF n'existe que parce qu'il est composé des RESF. Ainsi, ce qui est désigné sous l'appellation RESF national est l'agrégation des RESF locaux. Il n'existe pas un collectif ou une équipe « supra-RESF ». Il n'existe que des acteurs locaux qui agissent ensemble pour faire exister un niveau national. Les réunions nationales du réseau rassemblent des acteurs de réseaux locaux et les actions du RESF national sont assumées en concertation entre les acteurs locaux.

Ainsi, des groupements d'associations, de syndicats, de partis politiques et d'individus ont pu s'auto-définir comme RESF. Ils en ont les acteurs et l'objectif. Nul n'a besoin de demander un agrément à une quelconque unité centrale (elle n'existe pas officiellement) ou à des « acteurs historiques » à l'origine de l'appel fondateur. L'appellation n'appartient à personne. Il est possible de s'auto-nommer RESF, à tel point que certains réseaux locaux, de l'aveu d'un membre actif du réseau de la Vienne, n'ont jamais eu de contact avec d'autres acteurs du RESF ni même avec les acteurs historiques du réseau.

« Je n'ai jamais eu de contact avec R. M. ou P. C. Mais ce n'est pas utile dans la mesure où l'essentiel c'est qu'on agisse comme eux et pour la même chose. Ils ne sont pas meilleurs que nous, ils ont juste eu l'idée de s'unir avant nous, c'est tout. Ils n'ont pas besoin de nous, nous n'avons pas besoin d'eux. Maintenant s'il y a besoin de faire une action coordonnée, je serais présent »¹

Il est même possible pour un collectif de prendre le nom de RESF et de ne pas forcément réunir les mêmes structures que celles qui ont signé l'appel fondateur. Des associations locales peuvent s'y insérer, des sections locales de syndicats ou d'associations nationales signataires peuvent décider de ne pas prendre part à la lutte, etc. L'essentiel est la réunion de diverses organisations luttant pour le même objectif. A l'observation cependant, d'autres constantes se dégagent, de type organisationnel et processuel (section 1). A partir de là, nous prendrons une vue plus précise des principes de variation entre réseaux (section2).

Section 1. Les constantes d'un réseau local à l'autre

Les scénarii de l'action des différents réseaux sont similaires. En effet, ils reposent sur des outils partagés et sur le partage d'un répertoire de l'action.

¹ Confiance de Monsieur Du., professeur en collège, environ 40 ans, après une réunion du RESF 86, le 4 octobre 2007

1. Des guides et des conseils existent et sont disponibles pour tous les acteurs¹

Le réseau, qui trouve son unité dans son site Internet (nous y reviendrons), a construit des guides et des conseils standardisés qui sont mis à disposition de tout le monde : « Comment faire en cas d'arrestation d'une famille ou d'un jeune majeur ? », « Comment créer un comité de soutien ? », « Fiche conseil à garder sur soi », ... A cela s'ajoutent des modèles de pétitions, de tracts, de lettres, un lexique, ...

Une représentation commune à tous les acteurs du réseau que j'ai rencontrés est l'assurance qu'il y a beaucoup de personnes qui militent au sein du réseau qui n'ont jamais milité auparavant. Aussi, pensent-ils qu'il est nécessaire de former ces individus vierges de toutes expériences de l'action collective. Les acteurs désignés comme experts, par leur expérience de l'action collective peuvent se déplacer dans les réunions, dans les comités de soutien ailleurs que sur leur territoire de militantisme privilégié pour aller apporter leur lumière à d'autres individus susceptibles de devenir des acteurs de premier plan. Les documents qui constituent les outils de ces formations sont mis en ligne et faciles d'accès pour les mêmes raisons.

Une seconde explication, moins politiquement correcte est à donner au sujet de l'existence de ces guides. Un membre actif du réseau en Ile de France m'a confié que ces guides et ses incessants déplacements dans des comités de soutien « rassurent [ses] angoisses et [ses] craintes d'un amateurisme contreproductif de l'intérêt des sans papiers »². Ainsi, les experts de l'action collective ressentent comme un devoir de mettre à disposition leur savoir. Ils se portent garants de la qualité et de l'efficacité de l'action. Ceci se concrétise par l'existence de fiches-conseils qui ne sont pas que techniques mais aussi dites de « bon sens ». Elles contiennent des injonctions plus morales que techniques avec des expressions telles que « *chacun doit s'astreindre à...* » ou encore « *il n'est pas productif de vouloir assumer seul l'action* », ... Un cadre, certes non contraignant, est

¹ www.educationsansfrontieres.org, rubrique « BOITE A OUTILS »

² Confiance d'un militant RESF en Ile de France à la suite d'une réunion Ile de France, le 21 mai 2008

posé et il convient, dès lors qu'il existe, de s'y tenir pour être reconnu comme un « bon » militant.

Cette volonté d'assurer une action rationalisée et standardisée se décline dans plusieurs réseaux. Le collectif des 10^{ème}, 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements ont leurs propres procédures, guides et conseils. Nous n'en donnerons pas d'illustration car ils ne souhaitent pas qu'ils soient divulgués. Madame W. me confiait que « *nos procédures ne regardent pas tout le monde. On n'a pas envie que des flics sachent comment on procède. S'ils veulent savoir, ils savent mais on est pas obligé de tout leur donner* »¹. Sur le site du réseau de la Haute-Garonne (31), une rubrique intitulée « Comment s'opposer aux expulsions ? » contient des fiches d'aide technique (juridique ou administrative), des fiches « de bon sens », sur le modèle de celles consultables sur le site national, un « mode d'emploi de la régularisation », ... La simple visite sur les sites Internet des RESF locaux permet de multiplier les exemples.

2. La manière de mener l'action elle-même se ressemble dans tous les réseaux

« Le répertoire de l'action collective », pour reprendre la métaphore de Charles Tilly² définie en introduction, des Réseaux Education Sans Frontières sont, à quelques choses près, partout les mêmes. Ainsi, ce que nous pourrions appeler « la philosophie de l'action » du réseau peut être résumée par ces propos d'une militante parisienne :

« On n'a pas ses papiers parce qu'on a un bon dossier. On a ses papiers parce qu'il y a le bordel dans la rue. Les gens soutenus par RESF. de toute façon ne rentrent pas dans les créneaux. Sinon ils n'ont pas besoin du réseau. Ce ne sont que des gens qui ne rentrent pas dans ces cases là. Donc on n'obtient les papiers que par mobilisation. À part certains qui finissent par avoir 10 ans de présence. Il y a très peu de gens qui

¹ Madame W., architecte, environ 50 ans, RESF Paris-Est, entretien effectué à Paris, 11^o arr., le 19 mai 2008

² Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, op. cit.

rentrent dans les cases. La préfecture est harcelée jusqu'au moment où ils finissent par donner un rendez-vous et ils craquent parce qu'ils n'en peuvent plus. »¹

Le mode d'action privilégié est la manifestation par regroupement devant des lieux symboliques où se prennent les décisions d'expulsion ou de régularisation. C'est ainsi que les listes de diffusion sont régulièrement fournies en appel à rassemblement devant une préfecture, un tribunal administratif, une mairie, un commissariat de police, un centre de rétention administratif, etc. Toutes ces manifestations sont l'occasion de faire circuler des pétitions pour la régularisation de telle ou telle famille, de telle ou telle personne à destination d'un préfet ou d'un élu.

A ces rassemblements s'ajoutent des « harcèlements ». Le numéro de téléphone et/ou l'adresse électronique sont mis en ligne sur un site RESF ou sont donnés sur une liste de diffusion et chacun les utilise pour harceler le préfet ou le commissariat jusqu'à concrétisation de la revendication.

Il s'organise aussi de plus en plus d'évènements culturels et/ou conviviaux. Le but n'est plus seulement de soutenir un individu ou une famille en situation d'expulsion mais aussi de sensibiliser la population sur le problème des sans-papiers scolarisés. Il peut s'agir au passage de recueillir de l'argent. Ces manifestations peuvent prendre la forme de concerts, de déjeuners festifs, etc.

Pour compléter ce tableau, notons l'existence à Paris d'une forme d'action originale qui ne manque pas d'intérêt et qui a montré les preuves de son efficacité.

« Pour rassembler 200 personnes au même endroit nous utilisons un sifflet. Quand une personne du quartier est témoin d'une rafle, il siffle et les gens savent ce que ça veut dire. Ils descendent. »²

¹ Madame W., entretien cité

² Ibidem

Ce qui est ici appelée une « rafle » est l'arrestation massive de personnes contrôlées et n'ayant pas de papiers. Le but de ce rassemblement improvisé et provoqué par un sifflet est de mettre fin à la « rafle » et d'obtenir la libération des interpellés qui ont déjà été conduits dans un fourgon de police. Si, selon les confidences de certains militants parisiens, cela met effectivement fin aux arrestations, ils ne sont parvenus qu'une seule fois à empêcher le départ du fourgon et à obtenir la libération des individus sans-papiers qui s'y trouvaient.

La prise de connaissance d'une situation, dans la plupart des départements ou des grandes villes, s'effectue grâce à des permanences. Elles se trouvent en général dans un local prêté par une organisation membre du réseau ou par le maire ou encore par un député. L'objectif est de faciliter le contact entre les sans-papiers et les militants du RESF. Les familles ou les individus isolés peuvent se présenter eux-mêmes à ces permanences pour faire connaître leur situation, qu'elle soit juste clandestine ou qu'elle ait déjà fait l'objet d'un avis d'expulsion. Pour le réseau, il s'agit d'un moyen pour ne plus avoir à agir dans l'urgence. Par ce moyen, ils connaissent les situations en amont et peuvent s'organiser plus calmement. La multiplication des permanences témoigne de leur utilité et donc de la réputation de confiance qu'inspire le réseau à ces personnes.

« Pour la permanence du 11^{ème}, on se prête la maison du développement solidaire rue Saint Maure et on a une permanence tous les mardis soir. Et chacun se débrouille pour tenir la permanence. La permanence c'est pour l'accueil des gens en fait, des sans papiers. Dans chaque arrondissement, il y a au moins une permanence par semaine. Y en a qui la font à la mairie ou c'est la mairie qui leur passe un local. [...] On a réussi à créer un climat de confiance puisque les sans-papiers eux-mêmes viennent nous avertir et font connaître leur situation. »¹

Des associations comme la CIMADE sont en général au courant de beaucoup de situations. De par leur proximité avec les individus détenus dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) et leur activisme juridique, la CIMADE connaît beaucoup de cas.

¹ Madame W., entretien cité

Il arrive aussi que ce soit les établissements scolaires qui se rendent compte de la situation d'un élève et qui, en accord avec la famille ou le jeune, en alertent le réseau.

« Lorsqu'une situation concernant une famille est identifiée, on nous interpelle et on demande au réseau éducation sans frontières de prendre le relais ou alors nous sommes informés d'une situation par des enseignants, des voisins, par des gens qui soutiennent une famille étrangère au niveau d'une organisation. On téléphone souvent à Mme La pour dire "voilà quelque chose se passe, il faut agir, il faut rencontrer la famille". »¹

Enfin, des témoins d'une arrestation peuvent aussi être un vecteur d'information.

S'il y a eu arrestation et mise en garde à vue d'individus sans-papiers, le premier acte est la « localisation » c'est-à-dire tenter de savoir dans quel commissariat ils sont détenus. Pour cela, les militants posent directement la question. Selon deux témoignages, d'un membre du réseau 64 et d'un autre d'un réseau parisien, ce simple coup de téléphone est efficace.

« Quand quelqu'un se fait arrêter, il faut le localiser parce qu'on ne sait pas où il est. [...] A Paris, il y a plein de commissariats. Donc on localise d'abord. On a plus ou moins l'habitude, on sait à peu près où ils sont. S'ils sont arrêtés dans la rue, ils sont au commissariat de l'arrondissement. S'ils sont arrêtés sur leur lieu de travail, ils sont à Cité, on sait quoi. Donc on les localise. C'est-à-dire qu'on téléphone au commissariat jusqu'au moment où on nous dit "il est là". »²

« On utilise une action très, très efficace [...]. En général, ça dérange beaucoup parce qu'ils ne peuvent pas ne pas nous répondre parce qu'on est quand-même des

¹ Madame La., professeur en collège, environ 40 ans, et Monsieur Le., conseiller principal d'éducation en collège, environ 50 ans, RESF 64, entretien effectué à Pau, locaux de la FSU, le 24 février 2008

² Madame W., entretien cité

citoyens mais en même temps, en donnant l'information, ils savent qu'on va mettre les choses en place. »¹

Une fois la personne « localisée » un appel à manifester devant le commissariat est lancé sur la liste de diffusion. Pour argumenter la demande de libération, il se peut que les militants réunissent des pièces administratives pouvant persuader les policiers de libérer la personne. Monsieur D., militant du réseau de Seine-Saint-Denis, relate ainsi l'enchaînement des actions dans l'urgence.

« Donc là, on est obligé de réagir en urgence. [...] Il faut, de façon extrêmement rapide, agir avec les amis et membres de la famille, essayer de faire pression tout de suite sur le commissariat dans lequel elle peut se trouver en garde à vue, faire intervenir le directeur ou la directrice d'école, principale du collège, faire intervenir les élus, etc. A ce moment très sensible où la personne est en garde à vue mais n'est pas encore forcément menacée d'expulsion ou placée dans un centre de rétention, à ces moments on essaye d'intervenir le plus rapidement possible parce que l'on peut peser sur les choses et obtenir la libération. Ça se produit heureusement assez souvent. [...] La plupart du temps, des militants se déplacent, des militants et sympathisants, parfois des parents d'élèves, les enseignants, des élus se déplacent au commissariat. Ça m'est arrivé cette semaine d'aller au commissariat de Bobigny lorsque nous avions un papa qui était en garde à vue. Nous nous sommes déplacés en urgence dans les heures qui ont suivi son interpellation pour rester en contact avec l'officier de police judiciaire. On avait pris contact avec la maman. Une femme qui est dans une situation irrégulière avec un enfant et enceinte, dont nous nous sommes dépêchés de lui demander de réunir les documents attestant de sa situation avec certificat médical, certificat de scolarité des enfants, photocopies de ses titres de séjour. Munis de ces documents nous sommes allés au commissariat pour rencontrer l'officier de police judiciaire. On a pu dans ce cas-là obtenir dans la soirée la libération du papa. »²

¹ Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

² Monsieur D., professeur à la retraite, environ 60 ans, RESF 93, entretien effectué à Saint-Denis, locaux de la CGT, le 20 mai 2008

Si la libération n'est pas obtenue, l'individu est conduit dans un centre de rétention administratif. La CIMADE, seule association habilitée à entrer dans les centres de rétention, est alors en contact avec le retenu et peut organiser sa défense juridique. Le réseau dans son ensemble peut se rassembler régulièrement devant le CRA et/ou envoyer tous les jours ou toutes les semaines la liste des noms dont il exige la libération.

Si l'individu est expulsé, la lutte continue jusqu'à l'aéroport où il arrive quelque fois que la libération soit obtenue. S'il est libéré au bout des trente-deux jours légaux (ce qui ne veut pas dire qu'il ait obtenu ses papiers), le réseau peut s'occuper de lui directement, le cacher, se remettre à organiser des manifestations, ...

Il n'y a pas toujours arrestation ou mise en rétention des individus défendus par le réseau. En général, les individus sont libres mais ont été invités par la préfecture à quitter le territoire. Dans ce cas là, les actions décrites dans le paragraphe précédent s'appliquent : manifestation, rassemblement, harcèlement, ...

La question juridique se pose régulièrement mais elle n'est pas facilement résolue. Seuls certains réseaux tentent d'aider juridiquement les individus menacés d'expulsion.

A Pau, par exemple, la CIMADE est là pour prendre en charge et former les militants qui veulent participer à la constitution de dossiers juridiques en vue d'un recours auprès du tribunal administratif.

« Pour savoir c'est très simple. La CIMADE prend en charge les gens qui veulent agir avec plaisir parce qu'elle a besoin de monde. La CIMADE les forme très, très bien. »¹

D'une manière générale, les réseaux ont une « caisse » avec laquelle ils peuvent payer un avocat.

¹ Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

Les autres se considèrent seulement comme des moyens de pression agissant dans la rue.

« Lorsqu'un enfant et sa famille reçoivent un OQTF, il y a d'abord un comité de soutien qui cherche un avocat. Ce n'est pas notre rôle de faire des recours, il faut un avocat pour que ça soit bien argumenté. Nous, notre rôle, c'est de foutre le bordel dans la rue. »¹

Que les réseaux prennent en charge les questions juridiques ou non, la CIMADE s'en occupe dans la mesure où il s'agit là du cœur de son action. Les CIMADE des différents territoires faisant, à ma connaissance, toujours partie d'un réseau, cette question juridique n'est pas centrale.

Tous les réseaux ont une « caisse ». L'argent est récolté par don ou grâce aux manifestations culturelles organisées. Dans la mesure où ce ne sont pas des associations, elle ne peut avoir de compte en banque. Soit un syndicat ou une association membre du réseau prend en charge l'argent, soit un particulier digne de confiance crée un compte en son nom comme dans les 10^{ème}, 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

« C'est quelqu'un qui prend l'argent sur son compte. Comme on n'est pas une association on n'a pas de compte en banque. On le donne à quelqu'un en qui on a confiance ou qui est déjà riche puisque comme ça y'a pas de risques de vol. (Rires). »²

Ainsi, l'action est menée selon des procédures relativement identiques dont certaines sont formalisées à travers des guides disponibles pour tous.

¹ Madame W., entretien cité

² Ibidem

Section 2. Des variations d'un réseau à l'autre

Derrière ces constantes, les réseaux locaux présentent des différences importantes quant à la composition des acteurs agissants, la définition de la population défendue et le statut juridique adopté.

1. Les acteurs agissants sont différents selon les RESF locaux

Certains réseaux locaux tiennent à ce rassemblement d'organisations, structure originelle du réseau et de beaucoup de groupes locaux. Il en est d'autres (dont un que j'ai rencontré et pour qui je me suis engagé à ne pas donner le territoire) qui s'interrogent sur le fait d'accepter, au sein des réunions où se décide la stratégie de l'action, des individus qui sont ni mandatés ni même simples membres d'une association ou d'un syndicat actif. Au sein du RESF 64, les particuliers sont les bienvenus sur les listes de diffusion et au moment d'une manifestation ou toute autre action où le nombre peut être un argument face au préfet, mais ne participent pas du tout à la procédure ni à la décision de la stratégie de la lutte (nous y reviendrons). D'autres acceptent toutes les bonnes volontés, qu'elles soient mandatées ou simples adhérentes d'une structure ou qu'elles soient issues d'une volonté individuelle d'agir. D'autres enfin revendiquent le fait qu'ils sont constitués d'individus qui n'ont pas de revendications d'appartenance à une structure.

« Ce sont plutôt des individus qui participent au réseau. Certes certains sont syndiqués par ailleurs mais ils viennent individuellement. Personne n'est mandaté pour participer à RESF Nous faisons d'autres choses en commun avec d'autres associations. »¹

¹ Madame W., entretien cité

2. L'ampleur de la population défendue diffère selon les réseaux locaux

L'objectif d'obtenir la régularisation des enfants et des jeunes sans-papiers scolarisés n'est qu'un minimum. Le réseau des Pyrénées-Atlantiques se limite à ce minimum. Ces deux militants nous présentent les limites de l'action au sein du réseau 64 en partant de l'exemple d'un jeune majeur sans-papier qui n'était plus scolarisé.

« On a le cas d'un garçon de 19 ans qui est arrivé en France à 15 ans, que je connais, je l'ai eu en classe, et pour lequel le réseau éducation sans frontière n'a pas voulu se mobiliser parce qu'il n'était plus scolarisé. Le réseau est fait pour des enfants scolarisés, c'est l'objet même. C'est à la fois la limite de ce réseau et à la fois la garantie de son existence et sa raison d'être. C'est-à-dire le fait de s'occuper des enfants en situation irrégulière dont les parents sont en situation irrégulière permet de rassembler extrêmement largement, socialement, politiquement. Tandis qu'avec un réseau d'organisations qui se battent pour la défense des étrangers et du droit des étrangers uniquement, déjà ça restreindrait l'éventail, et puis on se battrait pour le maintien des étrangers qui habitent en France. J'imagine que ça serait encore plus restreint. [...] Le fait de s'occuper de sans-papiers, de s'occuper de l'accueil des étrangers, la plupart des organisations qui participent au réseau éducation sans frontières le font parce qu'il s'agit d'enfants. Globalement le réseau éducation sans frontières a un mandat très strict. »¹

Le RESF Paris-Est, au moment de sa création, avait défini par consensus que son action profiterait aux jeunes et aux enfants scolarisés. Depuis, sans décision formelle, par évolution du consensus, il a étendu son action à tous les enfants et aux jeunes scolarisés ou pas, et à leur famille.

« Notre accroche est au niveau des jeunes majeurs et des enfants scolarisés. C'est devenu les familles un peu plus tard. Maintenant, que les enfants, les jeunes majeurs soient scolarisés ou pas, peu importe. A Paris, il est très difficile de mobiliser pour les majeurs adultes sans enfant. En juillet 2006 on nous a accusés, certains nous ont accusés de protéger les familles et de se foutre des autres. C'est vraiment un faux débat. Ces

¹ Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

comme ceux qui disent que la CGT défend les travailleurs et qu'est-ce qu'on fait de ceux qui ne travaillent pas. Chacun a sa spécificité. On ne peut pas demander à la CGT de vouloir la régularisation de tous les sans-papiers. Ils demandent la régularisation des sans-papiers travailleurs. Et c'est normal. On tient à cette spécificité. À Paris, on en parle souvent mais on n'a pas de problème. Notre lutte est une partie de la lutte pour les sans-papiers, ce n'est qu'une partie. Ce n'est pas tout. Ça ne nous pose pas de problème. [...]. Un parent d'élèves dans une école qui défend le copain de son enfant et sa famille n'est pas forcément pour la régularisation de tous les sans-papiers. Mais ce n'est pas grave. »¹

Cela n'empêche pas le RESF du Puy de Dôme (63) d'agir pour la régularisation de tous les sans-papiers sans exception. C'est une logique qui se retrouve dans l'histoire de ce réseau dans la mesure où il est issu d'un collectif de sans-papiers déjà existant. Le nom de RESF a été choisi pour être plus visible et plus parlant pour le « grand public ». Pour certains réseaux comme celui de la Vienne, la question n'est pas tranchée et sa résolution est remise au moment où le cas se présentera. En Gironde (33), la question de l'aide accordée uniquement aux enfants ou à tous les « expulsables » a été l'objet de vifs débats. Finalement, il a été décidé la création d'un autre collectif parallèle sur les mêmes bases et le même répertoire de l'action collective qui lui, lutte en faveur des droits de tous les sans-papiers. Ceux qui souhaitent agir seulement pour les enfants et les jeunes ne militent qu'au sein du RESF 33, les autres disposent d'une autre structure.

La question du soutien à la famille a pu se poser aussi lors d'une réunion commune aux réseaux de l'Ile de France. Lors de cette rencontre s'est posée la question de la défense ou non d'un parent menacé d'expulsion alors qu'il était père ou mère d'un enfant scolarisé et que le second parent n'était pas clandestin. En effet, si un des parents est en situation régulière, l'enfant ne risque pas l'expulsion. Un groupe départemental (dont je me suis engagé à ne pas dévoiler le territoire à leur demande) a eu le raisonnement précédent et a annoncé qu'il « *ne serait pas solidaire d'une éventuelle action si le cas évoqué se présentait* ». A noter que cette position est exceptionnelle et a

¹ Madame W., entretien cité

suscité beaucoup de réactions d'indignation dans la mesure où il est communément admis au sein du réseau qu'une famille unie et pouvant travailler est un postulat nécessaire au bien être de l'enfant. Par conséquent, doivent être défendus les enfants et leur famille.

Dans les réunions nationales du RESF, si la question de la population aidée a pu se poser, il est clair pour tout le monde que l'action officielle et première du réseau se fait en faveur des enfants et des jeunes sans-papiers scolarisés et uniquement eux. Libre ensuite à chacun d'agir en faveur d'une population plus élargie.

3. Les différents statuts des RESF locaux

Si la grande majorité des réseaux ont un fonctionnement informel, c'est-à-dire qu'ils ne se sont pas dotés d'un statut juridique, certains ont jugé utile de se constituer en association loi 1901. C'est le cas du RESF de la Vienne (86). Cette question s'est posée dès la création du réseau. Les acteurs en font un principe logique. De l'avis d'un membre actif, *« c'est le meilleur moyen de le pérenniser et d'engager les individus et les organisations membres de manière plus profonde. Fonctionner en réseau, ça ne marchera pas. Les associations attendraient que ça se passe et se venteraient de leur participation si ça marche »*¹. Ainsi, toutes les nuances de structures existent : de l'association ayant des statuts précis, des assemblées générales organisées, un bureau élu démocratiquement, des membres qui peuvent être des individus ou des organisations à jour de leur cotisation (RESF 86), jusqu'au groupe informel à la structure floue et aux membres difficilement identifiables. Leur point commun est l'objectif de la lutte et l'appellation Réseau Education Sans Frontières.

¹ Extrait de propos tenus lors d'une réunion du RESF 86, le 4 octobre 2007

Section 3 : L'internet est un outil indispensable à la lutte organisée par le réseau

1. L'apparition d'un nouveaux mode de lutte au sein du réseau : le militantisme virtuel

La systématisation de l'utilisation de l'internet comme mode de recrutement, de fidélisation et comme média principal pour la circulation de l'information a permis de développer un nouveau mode de militantisme, que nous allons qualifier de virtuel. Des individus, militants ordinaires par ailleurs (traditionnels ou nouveaux) s'investissent aussi dans une action de propagation de l'information.

En effet, ces derniers savent se faire le relais de l'information, éclairer des situations juridiquement obscures, recruter de nouveaux militants autour d'eux, construire un site internet ou un blog pour faire connaître l'activité du réseau à un maximum de personnes, afficher leur engagement dans des forums, effectuer un harcèlement virtuel d'une préfecture, etc. Des fonctions qui s'apparentent à celles de distribution de tracts, de collage d'affiches, à un rassemblement devant une préfecture etc.

Les listes de diffusion sont des lieux privilégiés pour l'expression du militantisme virtuel. Le travail assumé est de transmettre, de rapporter, de commenter des informations qui sont estimés comme pouvant servir aux luttes en cours. S'effectuent alors une sélection, un résumé et une analyse. Donner un scoop, donner un avis ou faire une analyse teintée d'idéologie fait nécessairement réagir d'autres internautes. Ce militantisme virtuel trouve ainsi son expression à travers un ou des groupes de discussion qui intéresse(nt) et attire(nt) d'autres internautes qui vont réinvestir les données ainsi transmises.

Les actions décrites et effectuées par le militantisme virtuel sont utiles et donc valorisées par les membres du réseau. Cependant, il arrive fréquemment que ce mode de circulation de l'information se pervertisse. Nous pouvons constater, quasiment au quotidien, que des courriers électroniques dont le contenu est jugé comme n'étant pas ou mal ciblé sont envoyés, que des polémiques qualifiées de stériles s'engagent, que ce que certains désignent comme étant des palabres et des digressions sont exprimées et enfin que des revendications identitaires de la part d'adhérents de telle(s) ou telle(s) structure(s)

membre(s) du réseau sont arborées. L'ensemble de ces propos est alors considéré comme inutile et contre-productif à l'activité du réseau dans la mesure où ils disloquent la sociabilité entre internautes et où ils encombrant excessivement les boîtes aux lettres électroniques risquant de démotiver la lecture des autres courriels jugés intéressants. Certains militants m'ont confié qu'ils ne pouvaient pas lire tout, voire que face à l'abondance, ils ne lisaient plus rien. Une militante traditionnelle parisienne ayant un rôle de leader a choisi comme solution de demander à sa boîte aux lettres électronique de mettre les courriels de certains internautes sur une liste intitulée « courriers indésirables ».

« J'ai été contrainte de bloquer certains mails de certains militants. Depuis je les lis plus tranquille. Par ailleurs ce sont des gens charmants. Ce sont leurs mails qui sont absolument insupportables et méchants. »¹

Face à ce phénomène, certains réseaux comme celui de Toulouse ont décidé de gérer deux listes de diffusion. La première est réservée aux éléments purement informatifs concernant l'action du réseau. La seconde est une liste rebaptisée de « discussion » où chacun peut laisser libre cours à ses commentaires. Cette reprise en main des codes d'utilisation de l'internet montre ici que les militants entrepreneurs de l'action ont une bonne maîtrise de la technologie et savent imposer des règles d'usage limitant l'expression conflictuelle et structurant ainsi le réseau y compris sur internet.

« La liste de diffusion n'est pas une liste de discussion. Celui qui veut envoyer un message sur la liste de diffusion ne l'envoie pas directement sur la liste. Il l'envoie d'abord à la petite équipe de coordination qui regroupe une dizaine de personnes représentatives du réseau et ce sont ces personnes là qui vont rediffuser les informations sur l'ensemble de la liste. C'est-à-dire que les gens qui sont sur la liste de diffusion pourraient s'amuser à balancer des mails, d'ailleurs ça s'est déjà produit par des gens qui soit sont un peu barjes, soit sont malintentionnés ou ont décidé de lancer des débats sans fin. En fait, les gens peuvent envoyer de mails sur la liste mais le principe c'est

¹ Madame W., entretien cité

qu'ils ne le fassent pas et passent toujours par l'équipe de coordination. On s'est rendu compte que quand on a des mails de tout et n'importe quoi, on est confronté à des désinscriptions. Donc soit on fait des trucs super fermés et on fait des débats sans intérêt, soit on fait gaffe et on mobilise. »¹

La volonté de maîtriser des flux d'information et de mettre à bas l'expression conflictuelle des opinions laissent apparaître la transposition des règles et de la structure d'un militantisme classique sur le militantisme virtuel. Si cet élément rassure certains internautes et rend plus lisible l'affluence d'informations, il attire la méfiance face à un système qui devient, au goût de certains, trop normé et qui n'autorise donc plus une expression totalement libre. De plus, la mise en application de ces règles dévalorise les individus tenus pour responsable de l'illisibilité des informations communiquées par l'intermédiaire de la liste de diffusion. En effet, en créant une liste de diffusion réservée aux informations utiles pour la lutte, les propos tenus par ces individus sont donc indirectement qualifiés d'inutiles, ce qui n'encourage pas à la mobilisation. Il s'agit là d'une façon de distinguer le bon militantisme virtuel, qui est celui qui analyse et transmet l'information avec une vision qui convient au plus grand nombre et surtout aux entrepreneurs de l'action, du mauvais, du « *barje* », qui est celui qui crée la polémique en exprimant une opinion alternative. Enfin, ceci montre que le réseau, en tant que groupe de contestation politique, a du mal à trouver une place aux débats et à l'expression d'opinions risquant ainsi d'imposer un certain conformisme qui décrédibiliserait leur façon d'organiser la lutte.

Face à cette situation, les réactions des militants-virtuels paraissent suivre le schéma décrit par Albert Hirschman². Par hypothèses, trois modalités d'expression sont disponibles. La première est la « *défection* » (« *exit* ») pure et simple. Le coût de sortie étant faible, du fait de l'implication personnelle et circonstanciée que permet la toile, elle s'effectue sans heurt et sans être parfois même remarquée. Pour ces individus, il n'y a

¹ Madame V., déléguée régionale Midi-Pyrénées et Aquitaine de la CIMADE, environ 40 ans, RESF 31, entretien effectué à Toulouse, locaux de la CIMADE, le 11 mars 2008

² Albert Hirschman, *Défection et prise de parole*, op. cit.

d'autre solution que de se désolidariser du groupe. Un suivi régulier de certaines listes de diffusion surtout au niveau national nous a permis de remarquer que des noms avaient disparu quasiment du jour au lendemain. Ils ne prenaient plus la parole. La seconde est la « *prise de parole* » (*voice*). Il est aisé de s'exprimer à travers les listes de diffusion. Certains n'hésitent donc pas à publiciser leur mécontentement en laissant un écrit dénonçant certaines pratiques à tous les inscrits.

« *Je ne saurais trancher ce soir entre le fait que je suis très lasse ou que RESF file un mauvais coton mais je n'aime pas ce qu'il se passe depuis quelques temps au sein du RESF.* »¹

La troisième est la « *loyauté* » (*loyalty*). Les militants mécontents se résignent. Ils ont intégré les raisons pour lesquelles l'organisation a pris cette décision, ce qui transcende le désaccord ressenti. Leur fidélité à la cause et au réseau est plus forte que leur mécontentement. Dans le pire des cas, ces individus s'autocensurent et diminuent d'eux-mêmes le nombre de courriers électroniques envoyés, gardant pour eux certaines opinions voir certaines informations qu'ils auraient auparavant diffusées.

2. L'utilisation de l'internet présente des limites dans sa capacité à renouveler les codes et le cadre de l'engagement militant

L'utilisation d'internet n'assure pas une égalité entre les individus désireux pourtant de lutter activement. Une utilisation rationnelle et utile de l'internet est soumise à certaines conditions telles que l'accès permanent à un ordinateur connecté, la compréhension du fonctionnement d'un site ou d'une liste de diffusion, etc. Autant d'éléments qui sont eux-mêmes conditionnés par la position sociale et le capital culturel. L'appropriation de savoirs militants nécessaires à l'accession au statut d'expert de la contestation demande un minimum de ressources dont ne disposent pas tous les militants quelque soit leur volonté d'implication.

¹ Extrait d'un courriel diffusé sur la liste « rezo » en date du 18 février 2008

Fabien Granjon¹ voit ici une limite de l'ouverture militante et démocratique qu'autoriserait l'internet. Devenir militant-virtuel n'est donc possible que pour une catégorie d'individus qui mettent en avant leur savoir digital à travers une utilisation rationnelle des technologies de l'information et de la communication, pour s'imposer comme acteurs virtuels privilégiés. Les individus ne disposant que de peu de compétences en ce domaine ne pourront alors pas profiter d'un transfert de savoir technologique. Un oligopole digital est ainsi créé. Jacques Ion² affirme aussi que « *les couches techniciennes et intellectuelles s'avèrent souvent plus à même de manifester des compétences spécifiques dans l'exercice de leur engagement ; inversement, des bénévoles sans ressource technique se trouvent de fait chassés de groupements quand le fonctionnement de ceux-ci requièrent davantage de qualifications techniques que de présence bénévole* ».

Selon Fabien Granjon, les « réseaux télématiques ne suffisent pas à créer des réseaux sociaux véritablement inédits mais permettent plus sûrement de renforcer ceux sur lesquels ils s'appuient pour exister »³. Les groupes d'animateurs principaux des listes de diffusion qui se dessinent sur l'internet ne sont que des fragments d'un groupe existant déjà sur le terrain. Ainsi, au sein du RESF, si la toile est un moyen commode d'expression et de diffusion de l'information, à n'importe quel moment et où que l'on soit, elle n'est pas un passage obligé pour s'exprimer ou pour s'informer. Des moyens plus traditionnels sont mis à la disposition des militants (cf. partie1, chapitre 1). De la même manière, elle n'est pas prépondérante dans la création de liens sociaux entre militants. Nous ne pouvons parler de liens sociaux purement digitaux. Les échanges sur l'internet n'existent que pour faciliter l'expression et la diffusion de l'information, mais ils n'ont de valeur que s'ils servent à l'élaboration de l'action collective au sein du réseau et « *s'ils s'expriment selon les formes grammaticales requises qui permet à des individus*

¹ Fabien Granjon, Les militants-internautes : passeurs, filtreurs et interprètes, *Multitudes*, n°5, mai 2001

² Jacques Ion, *La fin des militants ?*, op. cit.

³ Fabien Granjon, *ibidem*

d'accéder à l'état de [bon-militants] », pour paraphraser Julien Talpin¹ qui lui parle de « *bon-citoyens* » dans le cadre d'une analyse de la prise en compte de la parole d'individus participant à des dispositifs participatifs. Par exemple, les courriels anonymes ou signés de pseudonymes ne sont pas toujours appréciés par les militants dans la mesure où ils trahissent une honnêteté attendue dans l'engagement et que ces pratiques n'apportent rien à l'avancement de l'action.

Les néo-militants cf. partie 2, chapitre 3, section 1) qui, grâce à l'utilisation de l'internet, trouvent une porte d'entrée dans la lutte au sein du réseau, ne sont utiles qu'à travers une présence sur le terrain. Si la pratique du militantisme virtuel permet la distribution de l'information c'est pour que les néo-militants puissent facilement y avoir accès en leur évitant une présence physique obligatoire dans les réunions. Mais ce travail n'a pour objectif que de les amener à agir concrètement et en présence sur le terrain, le même terrain qui reste donc l'espace prépondérant de la l'action collective.

Enfin, selon Fabien Granjon, « *l'usage de l'internet ne se présente pas comme un moyen par lequel le mouvement social se concrétise en sujet collectif. Les contributions en ligne viennent quasiment toujours se greffer sur des identité sociales préexistantes qui les prédisposent à une certaine réception* »². En effet, la création d'une liste de diffusion et/ou d'un site internet est toujours successive à une première action menée sous la forme d'un comité de soutien à un cas particulier. L'usage de l'internet n'est là que comme un moyen d'attirer et d'informer des individus puisque, pour les premiers militants, si la menace de l'expulsion d'un enfant est arrivée une fois, cela peut se reproduire à tout moment. Les premiers liens sociaux se sont créés sur le terrain et en présence, et les services rendus par la toile ne sont utilisés que pour, d'une part renforcer ces liens lors d'une seconde action, et d'autre part pour les élargir afin d'être toujours plus efficaces.

¹ Julien Talpin, *Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs*, op. cit.

² Fabien Granjon, *Les militants-internautes : passeurs, filtreurs et interprètes*, op. cit.

L'internet, malgré des faiblesses dans sa capacité à renouveler en profondeur la forme du militantisme, s'avère être un outil fondateur, formateur et canalisateur du militantisme du réseau en même temps qu'il le pérennise.

Pour résumer, le Réseau Education Sans Frontières est présent partout en France grâce à un dense maillage de réseaux locaux. *Le répertoire de l'action collective* dans lequel ils s'inscrivent ainsi que la nature des moyens utilisés pour mobiliser les ressources nécessaires à l'action sont des éléments communs à tous ces réseaux. Il n'en reste pas moins qu'ils présentent une réalité hétérogène quant aux acteurs agissants, l'ampleur de la population défendue ainsi que les différences de statut juridique qui peuvent exister d'un réseau à l'autre. L'usage d'internet participe à la structuration du réseau comme un ensemble qui se veut homogène et égalitaire.

A partir de cette étude des similitudes et des différences de forme entre réseaux locaux du RESF, nous continuerons l'analyse par l'approche de son organisation et de ses procédures.

CHAPITRE 2

L'ORGANISATION DU RESF : QUELLE STRUCTURE ?

L'action du RESF s'inscrit donc dans un contexte d'absence de statuts juridiques, de règles et de procédures formelles. Cela n'empêche pas qu'il y ait une organisation structurée, que des décisions soient prises, que des rôles soient distribués et assumés. De plus, son hétérogénéité ne l'empêche pas d'être efficace dans une très grande majorité des cas.

Ainsi est-il intéressant d'étudier de manière plus approfondie ce qu'est réellement le réseau en s'appuyant sur les observations empiriques. Nous discuterons de la réalité d'un réseau dit national et de l'existence, ou non, de hiérarchies, que ce soit nationalement ou au sein des réseaux locaux.

Nous traiterons d'abord du problème que représente l'existence (ou non) d'un réseau national (1^o section). Dans un second temps, nous montrerons la façon dont les rapports de domination se définissent à l'échelle nationale (2^o section) ainsi qu'au niveau des réseaux locaux (3^o section).

Section 1. La question de l'échelle nationale du réseau

L'étude du réseau national pose problème. S'il est construit et entretenu sur l'internet, son existence réelle n'est pas reconnue par tous. Son existence tend à se confondre avec l'action des réseaux agissants en l'Ile de France

1. Le RESF national : entre existence virtuelle formalisée et existence réelle niée

Le site Internet (www.educationsansfrontieres.org) formalise l'unité du RESF en regroupant tous les documents qui concernent la lutte contre l'expulsion des jeunes et des enfants scolarisés en général. Nous avons déjà vu qu'il concentre des documents outils, qui formalisent des procédures militantes, des conseils juridiques et autres fiches techniques, ainsi que les contacts de ce qui serait LE réseau. Nous pouvons trouver aussi des revues de presse françaises et étrangères concernant la lutte contre l'expulsion des sans-papiers, tous les communiqués de presse et toutes les pétitions qui ont une visée nationale et générale. S'ajoutent à cela des clips vidéo, une bibliographie, une discographie, ... C'est sur le site que RESF met en ligne ses publications comme le « Bulletin de Liaison Intermittent et Sporadique » (le BLIS)¹ qui prend la forme d'un journal dans lequel sont rappelées les actions du réseau, les régularisations obtenues, les échecs essuyés, les informations utiles à l'action, ... Enfin, tous les RESF locaux sont répertoriés. Ils disposent chacun d'une page sur laquelle sont mises à disposition des informations locales, des pétitions spécifiques à une situation et le lien hypertexte permettant d'accéder directement au site indépendant (lorsqu'il existe) du réseau local.

Chaque réseau, partout en France, peut demander à mettre en ligne un document mais ne peut pas y accéder directement. Les deux administrateurs sont des militants habitant dans l'Ile de France. Ainsi, le site internet est le seul endroit où LE réseau existe effectivement.

¹ www.educationsansfrontieres.org, rubrique « BLIS »

Cette formalisation virtuelle ne suffit pas à définir la réalité d'un réseau national. Si son existence est réelle, elle n'en reste pas moins niée.

*« Il n'y a pas de réseau national. C'est littéralement un réseau c'est-à-dire une toile ».*¹

Voilà comment est défini le réseau par un membre actif et fondateur. Cependant, il exprime par la suite l'idée que ce n'est qu'un discours. Dans la réalité, il existe un réseau national informel.

« Dans les faits, il y a quand même un certain nombre d'initiatives et d'impulsions qui sont conduites et qui ont une vocation nationale. Je vais essayer de peser mes mots. Il y a une vocation à faire des actes politiques s'adressant au gouvernement au niveau national mais qui sont réputées être de l'initiative de telle ou telle structure. Souvent ça part du RESF 92 simplement parce qu'il se trouve que dans le 92, on est quand même quelques-uns à se poser des problèmes au niveau national mais il ne faut pas le dire. »

Nous pouvons remarquer qu'il insère dans ses propos des précautions, comme s'il craignait une désapprobation de son discours si d'autres militants l'entendaient. L'assurance de l'anonymat lui a permis d'exprimer réellement sa pensée.

Le discours qui consiste à nier l'existence d'un réseau national est répandu parmi les militants. S'il est question d'un réseau national, il est le résultat de l'agrégation des réseaux locaux. Il n'existe pas en tant qu'entité autonome mais en tant que rassemblement de tous les RESF de France.

2. La confusion entre le RESF national et les réseaux de l'Ile de France

Il arrive que des communiqués de presse ou des pétitions qui ne concernent pas un réseau en particulier mais qui concerne l'ensemble du territoire national soient en tête de

¹ Monsieur M. RESF 92, professeur en lycée professionnel, environ 50 ans, entretiens effectué à Paris, local officiel du RESF, le 20 mai 2008

RESF, arborant le logo accompagné de la définition suivante: « *Réseau national des militants, collectifs d'établissements, syndicats et associations pour l'information et le soutien aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers* ».

Plusieurs actions attribuables au réseau en tant qu'unité nationale, et non aux réseaux en tant qu'agrégation de réalité locale, ont pour origine géographique l'Ile de France. Cela est visible à la lecture des articles qui paraissent dans les médias nationaux où sont nommés des militants de la région. Il est intéressant de remarquer que lorsqu'une action nationale est décidée, les journaux, les radios et les télévisions nationales ne font état que de ce qui s'est déroulé à Paris. Cela confère, par la force médiatique, un statut supérieur, national, aux individus qui ont organisé l'action à Paris, et relègue l'acteur provincial, qui a pourtant la même légitimité et qui a effectué le même travail d'organisation, à un statut d'acteur local.

Pour illustrer ceci, nous pouvons évoquer le cas de la « Journée européenne contre l'emprisonnement des étrangers sans papiers » qui eu lieu le 19 janvier 2008 dans plusieurs pays européens et dans toutes les villes Françaises où existe un Centre de Rétention Administratif. Le 6 janvier 2008, un communiqué de presse en tête du RESF¹ présentait comme le « *réseau national des militants, collectifs d'établissements, syndicats et associations pour l'information et le soutien aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers* », à travers lequel il « *appelle toutes celles et ceux qui veulent une Europe ouverte et que l'emprisonnement des étrangers révolte à s'associer aux manifestations qui seront proposées par les collectifs de soutien aux sans-papiers qui se réuniront le mardi 8 janvier 2008* »². Il n'est pas fait état d'une limitation géographique et une pluralité de manifestations est annoncée.

A la suite de cette réunion du 8 janvier 2008, le 16 janvier 2008, après avoir attendu quelques jours afin que d'autres organisations puissent avoir le temps de savoir si elles s'associaient à la manifestation, un second communiqué de presse est diffusé par le

¹ Annexe 7 : communiqué de presse du RESF du 6 janvier 2008

² Extrait du communiqué de presse du RESF du 6 janvier 2008

RESF¹, encore une fois présenté comme le « *réseau national des militants, collectifs d'établissements, syndicats et associations pour l'information et le soutien aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers* ». Dans ce document est évoqué le fait que « *des manifestations et des rassemblements contre les centres de rétention auront lieu dans de nombreuses villes* »², sans plus de précision. Dans les paragraphes suivants, il est question uniquement de la manifestation prévue à Paris.

« A Paris, une manifestation partira le 19 janvier à 14 heures du Musée de l'Immigration, porte Dorée pour se rendre devant le centre de rétention de Vincennes.

Le matin de ce 19 janvier, les personnalités et les parlementaires participant à une initiative surprise se rassembleront Porte de Vincennes à 9h 30 précises (retour vers 13 heures)

Parmi celles et ceux qui ont d'ores et déjà annoncé leur présence : Ariane Ascaride , Gérard Aschieri, Eliane Assassi, Florence Aubenas, Charles Berling, Olivier Besancenot, Nicole Borvo, Alima Boumedienne-Théry, Patrick Braouezec, Laurent Cantet, Jean Desessard, Marie Desplechin, Daniel Goldberg, Bruno Julliard, Bruno Leroux, Anne de Loisy, Jean-Henri Roger, Christiane Taubira, Emmanuel Terray,.

Le tout en musique, grâce à la présence de Grégoire Simon et de Yacouba Cissoko.

Manifestation Ile de France à l'appel de : Associations et collectifs : 9^{ème} collectif – ATTAC – ATMF – Autremonde – CDSP Montreuil – CSP 75 – CEDETIM – CEFY – Collectifs unitaires antilibéraux – Comité de vigilance d'Aubervilliers contre l'expulsion des familles et des élèves sans papiers – Coordination pour les SP 93 – Coordination Egalité – Droits devant – L'Emancipation – Fasti – FTCT – GISTI – HUI JI – LDH – Migreurop – MRAP – RAJFIRE – Syndicats : Confédération CFDT, Union locale CGT Roissy, FSU – Fédération Sud Education – Ferc CGT – UNEF – Partis et organisations politiques : PCF – PS 78 – Verts Paris – Verts 78 – Verts Vincennes /St Mandé – LCR- LO - Alternative libertaire – Les Alternatifs – PCOF »

¹ Annexe 8 : communiqué de presse du RESF du 16 janvier 2008

² Extrait du communiqué de presse du RESF du 16 janvier 2008

Le national est clairement confondu ici avec l’Ile de France. Un communiqué de presse officiellement national contient un appel et des informations qui se limitent territorialement à l’Ile de France alors même que des manifestations ont eu lieu dans toute la France.

Comme pour illustrer ce que déclare Monsieur M. lorsqu’il présente des initiatives nationales en disant que « *souvent ça part du RESF 92 simplement parce qu’il se trouve que dans le 92, on est quand même quelques-uns à se poser des problèmes au niveau national* », nous pouvons aussi évoquer la création du groupe RESF « effet miroir » lancé par le réseau en mars 2007 sur laquelle nous reviendrons plus tard. Ce groupe a été créé à l’initiative de Pierre Cordelier, membre et fondateur du réseau en général et du réseau des Hauts de Seine (92) en particulier avec l’aide au début de Jean-Michel Delarbre, membre du réseau de la Seine Saint-Denis (93). Ainsi, dans le livre qui relate les travaux de ce groupe, *La Chasse aux enfants*, Pierre Cordelier écrit la préface. Le RESF dans son ensemble n’a été représenté que par des RESF d’Ile de France.

Si ce fait n’a pas posé de problème pour les autres réseaux qui s’y sont associés en envoyant des témoignages, un autre a fait l’objet de critiques. Au début du mois de juillet 2008, c'est-à-dire au moment où la France, et donc Nicolas Sarkozy, prenait la présidence de l’Union Européenne pour six mois, le RESF a fait paraître dans le journal *Le Monde* une publicité affirmant « *Présidence de l’Union européenne, présidence des expulsions* ». Ce « coup médiatique », comme cela a pu être nommé par des membres du réseau, a été financé par l’argent national du réseau. Lors de la réunion dite « nationale » du 4 octobre 2008, certains se sont plaints du fait qu’ils n’avaient pas été consultés. « *Cet argent est celui du national donc à tout le monde ici et à tous ceux qui ne sont pas venus. Je ne sais même pas combien ça a coûté et je ne savais pas qu’on allait faire ça* »¹. En effet, la décision semble avoir été prise entre certains individus et certains RESF de la région parisienne. Pourtant, cette publicité était bien en tête de RESF et non d’un RESF suivi d’un numéro où d’une précision de localité et l’argent utilisé était bien celui du national.

¹ Propos entendus lors de la réunion nationale du 4 octobre 2008

L'illustration la plus flagrante de la confusion qui règne autour de l'existence d'un échelon national du réseau se trouve sur le site Internet du (et non pas des) RESF. Une rubrique « contact » se trouve directement sur la page d'accueil. Cette page contact contient les informations suivantes :

Adresse mail : educsansfrontieres@free.fr

Adresse postale :

RESF

c/o EDMP

8, impasse Crozatier

75012 Paris

Métro : Faidherbe-Chaligny [8]

Bus : Faidherbe-Chaligny [46][86] ou Hôpital Saint Antoine [86]

Liste de diffusion : resf@rezo.net

Pour s'y abonner : <http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf>

[Un plan du quartier précise la localisation de l'adresse]

La liste de diffusion indiquée est effectivement une liste nationale que n'importe quel individu inscrit peut utiliser. En revanche, l'adresse de courrier électronique educsansfrontieres@free.fr n'est accessible que par un certain nombre (il est difficile de savoir combien exactement) de personnes qui sont toutes localisées en Ile de France. S'ajoute à cela l'adresse postale parisienne qui est présentée comme étant l'adresse « officielle » de ce que serait LE Réseau Education Sans Frontières.

Au 8, impasse Crozatier correspond un local commun à plusieurs syndicats et associations dont plusieurs luttent pour la régularisation et les droits des sans-papiers. La plupart d'entre ces organisations sont signataires de l'« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés ». C'est à ce titre que le réseau est accueilli. C'est à cet endroit que se déroulent, par exemple, les conférences de presse nationale.

Le même militant qui affirmait « *il n'y a pas de réseau national. C'est littéralement un réseau c'est-à-dire une toile* »¹, est l'un des individus qui tient la permanence du réseau dans ce local et qui y donne ses rendez-vous lorsqu'ils concernent son activité militante.

L'existence de ce local et son occupation par des personnalités déjà reconnues comme étant des « militants nationaux » rajoute à l'ambiguïté non assumée dans les discours de l'existence d'un réseau national.

Tous ces exemples montrent un problème de définition du réseau national. Soit son existence est niée, soit il est défini comme l'agrégation de tous les réseaux locaux. Si cette dernière hypothèse est vraie, il n'en reste pas moins qu'il peut être aussi, et à juste titre, identifié aux réseaux locaux de l'Ile de France.

Section 2. La question de la hiérarchie et de la personnalisation du « réseau national »

La question de la hiérarchie se pose d'elle-même dans la mesure où certains noms émergent de la masse des courriels envoyés par les différentes listes de diffusion, certains noms reviennent souvent dans les articles de presse (Le journal *Libération* notamment et principalement). Cette simple constatation révèle un paradoxe. Il y a un fossé entre le discours et cette réalité observable. En effet, le discours des acteurs montre une volonté de mettre en valeur le principe de l'égalité absolue des acteurs au sein du réseau, qu'ils s'agissent des organisations ou qu'ils s'agissent des individus indépendants. Chacun peut agir, chacun peut prendre des responsabilités, chacun peut prendre une initiative, etc. Le libre accès et l'égalité, dans la forme, de l'importance des courriels envoyés par l'intermédiaire des listes de diffusion est une manifestation de la tentative d'application de ce principe. Il en va de même dans les réunions où les tables sont mises en rond, où personne n'a de place particulière qui jouirait d'une mise en scène de prestige. Chacun,

¹ Monsieur M., entretien cité

grâce à l'Internet, peut ajouter un élément à l'ordre du jour et tous les inscrits de la liste de diffusion sont invités.

Au niveau national, des individus se sont imposés comme des figures facilement identifiables par tous les acteurs. Pour deux d'entre eux, ce sont des acteurs historiques du réseau. Il s'est imposé logiquement que leur figure soit un symbole de ce qu'est le réseau. Cette réalité est renforcée par le fait que dans les médias nationaux, lorsqu'il est question de l'action du réseau, ce sont souvent les mêmes noms qui reviennent.

Dans le discours, cette personnalisation du réseau est refusée. Une militante active du réseau Paris-Est lors de la réunion nationale du RESF du 4 octobre 2008, a eu une dispute avec un acteur d'un réseau provincial sur ce point. Le militant provincial se posait des questions au sujet de sommes d'argent issues de dons de particuliers effectués directement sur le site du réseau. Il s'est adressé à la militante parisienne en ces mots : « *Pourquoi vous, au national vous ne redistribuez pas l'argent aux réseaux locaux ?* »¹ Peu importe la polémique sur l'argent. Elle s'est défendue d'être « du national » sur un ton de colère : « *c'est vous, c'est moi, c'est eux le national, c'est tout le monde alors ne dit pas que j'ai un rôle dans ce que fait le national, je ne suis pas le national !* »². Puis elle a quitté les lieux avant de retourner s'installer dans la salle de réunion.

Cette anecdote permet de comprendre à quel point le problème de la hiérarchie est sensible et à quel point l'organisation, qui apparaît pourtant si claire et logique dans certains discours, est floue, même pour des militants quotidiens du réseau mais éloignés de Paris, loin du lieu où a commencé l'histoire du réseau, où siègent les média nationaux.

Monsieur M., acteur historique et actif du réseau parisien, reçoit lui aussi ce statut d'acteur national et par là-même une légitimité à s'exprimer au nom du réseau. Mais, il l'assume et ne s'en défend pas.

¹ Propos entendus lors d'une pause de la réunion nationale du 4 octobre 2008

² Ibidem

« Il y a une espèce de, je ne vais pas me faire bien voir, enfin ce n'est pas grave, il y a une espèce de fiction sur le fait que c'est un réseau et qu'il n'y a pas de porte-parole. Il n'y a pas de porte-parole et n'empêche il y en a quand même qui parlent plus souvent que d'autres. C'est toujours les mêmes. Bien sûr. Ça ne tourne pas pourquoi ? Déjà les prises de parole se font plus souvent à Paris que dans les petites villes de province. Et puis les journalistes aiment bien avoir des têtes repères. C'est la conjonction de deux phénomènes au moins voire même trois. Il y a d'une part le fait que c'est confortable pour les journalistes d'avoir une adresse. Il y a d'autre part le fait que c'est confortable et agréable pour l'ego d'un certain nombre de personnes d'être mis en avant dans le réseau éducation sans frontières. La troisième chose qui est quand même plus grave, il y a quand même un problème de qualification. Je ne citerai pas de nom mais enfin il y a un certain nombre de gens dans le réseau à qui je ne donnerai pas la parole parce que dans leur discours je ne me reconnais pas. Et puis il y a des habitudes qui sont en place. Mais ça ne me gêne pas. Ce qui me gêne plus c'est l'hypocrisie. C'est-à-dire de dire que je ne suis pas porte-parole mais c'est quand même moi qui cause. »¹

Remarquons que là encore, ces propos sont accompagnés de précautions et expriment un risque de répression de ces paroles, si elles étaient connues par certains de ses collègues du réseau.

Cet écart entre un discours clair et des expressions qui tendent à prouver soit un incompris de ce qu'est la hiérarchie, soit qui assument la réalité d'une hiérarchie, est remarquable, dans la mesure où, de fait, il existe une hiérarchie. L'art de son existence est de se faire discrète car si elle est trop voyante, elle risque d'être immédiatement réprimée.

Au niveau national, l'observation empirique nous force à parler, si ce n'est d'une hiérarchie qui serait pyramidale, au moins d'un « leadership ». Ce « leadership » est créé par ceux qui deviennent alors les leaders et par les autres membres qui lui confèrent ce statut en le laissant agir comme il le fait.

¹ Monsieur M., entretien cité

Prenons comme exemple la réunion nationale du 4 octobre 2008. Monsieur M. demande à tout le monde de s'asseoir pour commencer la réunion. Il prend le premier la parole, demande que chacun se présente, rajoute tout de suite des points à l'ordre de jour et demande un secrétaire de séance pour effectuer le compte rendu. Puis, il parle pendant un quart d'heure. Il était établi que dans ce premier débat, qui portait sur le bilan de l'année des actions et sur sa critique, chacun pourrait s'exprimer une fois. Pourtant, il reprendra la parole pour dix minutes. Alors qu'auparavant, un militant de Montpellier avait parlé pendant dix minutes en ayant été coupé par les autres parce que « *c'est trop long, tout le monde doit pouvoir parler* »¹. La moyenne des dix-huit autres interventions est d'environ cinq minutes, la plus élevée étant de huit minutes et chacun n'étant intervenu qu'une seule fois. Sur le débat suivant, il y eut aussi dix-huit interventions dont cinq de Monsieur M. Par la suite, il s'est mis au centre du cercle que formaient les tables pour faire passer le micro à chacun. Une liste d'inscription pour prendre la parole tournait dans l'assistance. Pourtant, du fait qu'il passait le micro, il lui arrivait régulièrement de dire quelques phrases sans s'être inscrit sur la fameuse feuille. A chaque nouveau point abordé, il prenait d'abord la parole pour le présenter et pour donner en premier son avis. Puis, lorsqu'il jugeait qu'il fallait mettre un terme au débat, il imposait d'autorité la clôture des inscriptions pour la prise de parole. Ces quelques éléments relevés pendant cette réunion nationale permettent de comprendre que Monsieur M. jouit d'une certaine autorité charismatique au sein du réseau. S'il n'y a pas de hiérarchie officielle et si personne n'en reconnaît une, force est de constater l'existence d'un individu qui jouit d'un statut différent.

Cette stature particulière s'explique aisément. Monsieur M. est celui qui revendique, et à juste titre, la paternité, certes avec d'autres individus des Hauts-de-Seine (92), du réseau. Il en a porté l'idée. Il a participé à la rédaction de l'« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés » du 26 juin 2004, il est à l'origine du premier rassemblement à la bourse du travail de Paris. Il est souvent la source d'actions ou de propositions d'actions au niveau national. Son autorité est donc fondée sur une légitimité

¹ Propos entendus lors d'une pause de la réunion nationale du 4 octobre 2008

construite et consolidée depuis le début du réseau. En lui conférant une sorte « d'héroïsme » d'avoir l'idée le premier et de continuer à avoir des idées pour que « *les lois changent et que nous ne soyons plus obligés de passer notre vie à défendre des enfants* »¹. Ainsi, tous les individus luttant au sein du réseau ont suivi et suivent encore sa cause et lui font toujours confiance. Nous pouvons désigner cette autorité à la façon de Max Weber, c'est-à-dire de « *pouvoir charismatique* »² qui « *se caractérise par le dévouement tout personnel à la cause d'un homme et par leur confiance à sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef. C'est là le pouvoir « charismatique » que le prophète exerçait, ou –dans le domaine politique- le chef de guerre élu, le souverain plébiscité, le grand démagogue ou le chef d'un parti politique* ». L'auteur attribuait ce pouvoir, entre autres, au « *chef d'un parti politique* », nous pouvons ajouter qu'il s'applique au leadership du réseau.

Section 3. La question de la hiérarchie et du processus de décision dans les réseaux locaux

Les hiérarchies informelles qui commandent le déroulement du processus de prise de décision sont diversifiées d'un réseau à l'autre. Nous le montrerons ci-dessous à travers l'analyse des formes décisionnelles de quatre réseaux locaux dans lesquels nous avons fait des observations suivies. Nous recourons largement aux extraits d'entretiens pour rendre perceptible l'identité collective de chacun des réseaux observés.

¹ Monsieur M., entretien cité

² Max Weber, *Le savant et le politique*, Trad. Paris, 10/18 1963, rééd. 2002

1. Le RESF de la Vienne, une double hiérarchie qui rend difficile la lecture du processus de prise décision.

Le réseau de la Vienne (86) est un des rares qui se soit constitué en association. De ce fait, un bureau est élu avec un président, un trésorier et un secrétaire. La hiérarchie n'est pas pour autant claire et elle est source de problèmes. En effet, s'il y a une hiérarchie officielle, et si cette réalité formelle n'est pas contestée, d'une part il a été très difficile de trouver des volontaires pour assumer ces tâches, et d'autre part, l'observation des réunions montre qu'il existe des leaders non officiels.

En octobre 2007, dans la perspective du renouvellement prochain du bureau, Monsieur Du., alors président, annonce qu'il ne se représentera pas en le justifiant de la manière suivante :

« Je suis encore président de RESF mais je veux arrêter. Pas de militer mais d'être président. Je pense qu'on a un besoin de changement. Le changement est indispensable, il faut qu'il y ait un renouvellement pour qu'une structure reste efficace. Le militantisme est usant. Les gens qui font partie du réseau sont tous militants de plein de choses. Il y a donc une nécessité vitale de changer pour qu'il n'y ait pas appropriation du truc. Il faut un changement de personnes, de gens mais aussi d'âge. »¹

Dans le même temps, Madame C., secrétaire de l'association, avait assuré sa suite grâce à l'existence informelle d'un secrétaire adjoint qui, pour sûr et avant l'assemblée générale où le vote s'effectuera, prendra la suite. Quant au trésorier, il voulait rester. Ces deux fonctions ne posaient donc pas réellement de problème.

En revanche, lors de l'assemblée générale du mois de janvier 2008, aucun candidat ne s'était déclaré pour prendre la suite de Monsieur Du. N'ayant pas été invité à cette réunion alors que nous avions convenu avec le trésorier que je serai systématiquement convié dans le cadre de mes études en tant qu'observateur, j'ai dû recueillir auprès d'un

¹ Monsieur Du., RESF 86, professeur en collège, environ 40 ans, entretien effectué le 19 octobre 2007

membre ses impressions sur cette assemblée. Il m'a confié que la réunion s'était mal passée révélant une crise interne à l'association.

« Dix c'est à peu près le nombre de gens qui sont venus à la réunion, à l'AG. A l'AG il y a eu beaucoup de discussions stériles, peu productives. Et puis on se veut apolitique mais on sait bien, on reconnaît que le jeu des syndicats se joue aussi au sein du RESF 86, surtout Sud Solidaire avec G. surtout. En fait ça va loin parce qu'à la prochaine AG on envisage de dissoudre l'association et donc de fonctionner en tant que réseau. »¹

Ce problème de manque de candidat pour assumer les fonctions de président de l'association RESF 86 a fait remonter des tensions politiques et personnelles à la surface. En effet, lorsqu'en octobre 2007, Monsieur Du. avait annoncé qu'il quitterait ses fonctions de président, ce fameux G. avait annoncé sa candidature puis très vite s'était contredit, constatant qu'il ne faisait pas l'unanimité. Un membre actif m'avait confié à propos de sa candidature :

« [...] Je veux pas que ça soit G. Il fait partie de Sud et Sud a tenté l'appropriation. G a une capacité énorme à s'engueuler avec tout le monde. Il ferait plus de mal que de bien. »²

Ces propos dénotent à la fois un problème d'entente entre organisations et un problème d'entente entre individus eux-mêmes. Cela semble être à l'origine du problème de candidature et de la décision d'envisager de dissoudre l'association. Suite à cela, mes observations ont confirmé ce que G. a déclaré lors d'une assemblée générale du 21 mai 2008, « l'association est tombée en sommeil pendant quelques mois, il est temps de la réveiller »³. En effet, si le réseau a participé à des manifestations pendant ces cinq mois,

¹ Monsieur B., RESF 86, directeur d'école, environ 35 ans, entretien effectué à Poitiers le 17 novembre 2007

² Monsieur Du., entretien cité

³ G., enseignant chercheur à l'université de Poitiers, environ 50 ans, propos tenus lors de l'assemblée générale du RESF 86 le 21 mai 2008

aucune n'était à l'initiative du RESF 86, et seul le cas d'un jeune majeur effectuant ses études à l'université de Poitiers fut pris en charge.

En mai 2008, le problème fut résolu. Un nouveau membre a pris tout de suite la présidence en charge. L'association a repris ses activités et un nouveau programme de commissions et de groupes de travail ont été lancé lors de l'assemblée générale de ce même mois de mai 2008. Mais, l'observation de cette réunion montre que la hiérarchie formelle n'est pas celle qui existe de fait.

Le procédé que nous avons utilisé pour prouver l'existence d'un leadership national, permet de même de montrer l'existence de celui du réseau 86. Le fameux G. a mené l'assemblée générale. Tout d'abord, la séance fut ouverte et l'ordre du jour fut exposé par le secrétaire de l'association et non par le président. Ensuite, il est remarquable que les temps de parole ont été à l'avantage de G, le secrétaire venant en deuxième position. Le président, quant à lui a profité d'un temps de parole environ égal à la moyenne des autres participants. Ensuite, G a mené les débats. C'est lui qui clôturait un sujet, qui demandait de passer au point suivant et qui avait en général le dernier mot sur les décisions. Enfin, G., étant professeur à l'université, s'est déclaré le mieux placé pour suivre le cas de l'étudiant sans papier. Il ne fut pas contesté. Il leva lui-même la séance.

Un mois après cette réunion, lors d'un rassemblement devant la préfecture pour exiger la régularisation de la mère d'une lycéenne, les trois membres du bureau étaient présents mais n'ont pas pris la parole. Les deux personnes qui ont demandé à être reçues par le préfet et qui ont pris la parole pour expliquer la situation administrative de cette jeune fille et de sa famille étaient G. et Madame C., ancienne secrétaire de l'association (absente lors de la précédente réunion).

La domination de G. n'est pas explicable comme celle qu'exerce Monsieur M. au niveau national. Il s'agit d'une domination, comme nous l'avons vu, imposée et contestée. L'étude des dispositifs délibératifs et le concept de « grammaire publique

délibérative » de Julien Talpin¹ peut nous éclairer. La « grammaire publique délibérative » désigne « *la capacité à s'exprimer selon les formes grammaticales requises qui permet à des individus d'accéder à l'état de « bon citoyen* » ». Ainsi, la « compétence civique », au sein d'une délibération, comme c'est le cas lors des réunions du réseau de la Vienne, consiste à s'exprimer en utilisant une « grammaire publique délibérative » qui doit rejeter des propos trop ouvertement politiques et exprimer des arguments allant dans le sens de l'intérêt général. Or, que ce soit vrai ou pas, G. apparaît au sein de ce réseau comme le membre du syndicat Sud-Solidaire alors que « *Sud a tenté l'appropriation* » du réseau.² D'autre part, nous l'avons dit, G. est perçu comme une personne qui « *a une capacité énorme à s'engueuler avec tout le monde* »³. Cette perception montre que G. est suspect de ne pas mettre l'intérêt général en avant. D'autre part, le réseau se veut apolitique :

« *RESF accueille tout le monde quel qu'il soit car il est apolitique. Aucun parti ou aucun syndicat ne peut l'accaparer* »⁴

Or, la tentative dénoncée du syndicat Sud-Solidaire de s'approprier le réseau dénote d'une politisation de l'action. G. étant la figure principale de ce syndicat au sein du réseau, il est soupçonné de ne pas respecter l'apolitisme affiché et nécessaire dans un « dispositif délibératif », selon Julien Talpin. Donc G. est perçu par les autres membres comme ne respectant pas les critères définis pour être un « bon militant » du réseau – pour paraphraser le concept de « *bon citoyen* » de Julien Talpin.

Donc la hiérarchie du RESF 86 est double et fait l'objet de contestations. Un bureau associatif élu coexiste avec un leadership informel. Les décisions sont prises en réunion par l'assemblée générale par vote à main levée.

¹ Julien Talpin, *Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs*, op. cit.

² Monsieur Du., entretien cité

³ Ibidem

⁴ Madame C., aide soignante, environ 40 ans, RESF 86, entretien effectué à son domicile le 18 septembre 2007

2. Le RESF 64, une prime donnée à l'égalité entre organisations

Pour exposer la hiérarchie du RESF 64, il faut faire la différence entre celle qui s'applique au sein du processus de prise de décision et celle que nous pouvons observer lors de l'animation du réseau.

Comme nous l'avons déjà vu, le Réseau Education Sans Frontières des Pyrénées-Atlantiques met en avant les organisations dans le processus de prise de décision. Les particuliers sont inscrits sur une liste de diffusion et sont avertis des décisions et des actions par courriel.

« Dans le réseau 64, seules des organisations peuvent s'inscrire. Les particuliers ne le peuvent pas. Pour participer il faut être membre d'une organisation membre. Tout à l'heure Mme La disait qu'on prenait des décisions à la majorité parce qu'il faut bien qu'on avance mais dans le cadre du consensus il faut que tout le monde soit d'accord donc quand ce sont des organisations ça va, on s'en sort à peu près. Mais quand ce sont des gens, on ne sait pas où ils vont, on ne sait pas d'où ils viennent. Ils peuvent prendre une position qui risque de bloquer le processus. C'est difficile mais cela dit théoriquement d'après les textes qu'on a produit tout à fait au début qui étaient issus des textes nationaux, rien ne devrait interdire que des personnes individuelles ne puissent s'inscrire au réseau éducation sans frontières. Et d'ailleurs, il arrive fréquemment, lorsqu'on a des manifestations publiques, qu'il y ait des gens qui viennent nous voir et qui nous demandent de quelle façon ils peuvent aider, ils sont prêts à aider de telle ou telle façon. Il faut faire partie d'une organisation pour participer à la décision. »¹

Au début de l'existence du réseau, deux procédures de prise de décision coexistaient : l'une, plus lourde, impliquait une réunion convoquée des membres ; l'autre, plus courte, mobilisait le seul bureau.

« Le groupe bureau essaie de gérer les urgences. S'il y a un appel, le bureau gère l'urgence. Si on a connaissance d'une situation par le collectif du respect des droits des

¹ Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

étrangers il y a de suite une réunion du bureau du réseau. Ensuite, il peut y avoir des décisions à prendre qui nécessitent une adhésion beaucoup plus large. Il y a donc une plénière ou une décision d'actions à mettre en place dans le département. Ça peut être pour la journée des droits de l'homme, la journée contre les centres de rétention etc. Là on demande l'adhésion de l'ensemble des organisations donc à ce moment-là on fait une séance plénière et on demande l'adhésion. On peut aussi faire des séances plénières par rapport à certaines situations où le bureau ne peut pas prendre de décision, seul. Si ce n'est pas forcément une urgence et qu'il faut qu'il y ait un partage de la situation, on fait aussi une plénière. »¹

Les décisions, dans les deux cas, se prenaient par consensus au mieux, ou sinon à la majorité avec comme principe une organisation, une voix. Cette structuration consacrait une hiérarchie entre les organisations membres du bureau et les autres. (Les membres du bureau étaient la FCPE 64, le MRAP, les CIMADE de Bayonne et de Pau, les LDH de Bayonne et de Pau, la FSU 64 et le SNES 64). La raison invoquée pour justifier cet état de fait était que l'efficacité et la rapidité avec laquelle il faut traiter les situations lorsqu'elles se présentent, étaient plus atteignables à quelques uns seulement. Mais cette hiérarchie fut abolie face à des protestations d'organisations qui ne faisaient pas partie du bureau.

« On avait mis en place un bureau où venaient souvent les gens de la côte et ça fonctionnait bien. Mais ça n'a pas plu à certaines personnes qui trouvaient qu'en fonctionnant comme ça en bureau, on prenait les décisions alors que toutes les organisations devaient être présentes. Donc, depuis quelque temps, nous fonctionnons différemment. On invite toutes les organisations à chaque fois qu'il y a une situation. On ne se réunit pas de façon régulière parce que déjà quand y a une situation, c'est très difficile de rassembler tout le monde parce qu'y a quand même beaucoup de monde. Donc on fonctionne différemment. La décision ne peut pas être prise à l'unanimité. Ça c'est fait comme ça. Il a été décidé que toutes les organisations seraient invitées à

¹ Madame A., RESF 64, travailleur associatif, environ 50 ans, entretien effectué à Pau, locaux de la FCPE, le 22 février 2008

participer. Donc toutes les organisations participent. Personnellement je ne trouve pas que ce soit plus efficace ni que ce soit plus productif. »¹

Dès lors, les décisions se prennent à la majorité des organisations dans des séances où toutes sont présentes. Elles sont toutes sur un pied d'égalité à la fois officiellement et empiriquement. C'est un principe primordial pour la majorité d'entre elles et sa moindre remise en cause est aussitôt réprimée. Un membre d'une organisation satisfaite par cette réforme la justifie de la manière suivante :

« Le but du réseau c'est de ne surtout pas fonctionner en groupe bureau parce qu'on reviendrait à un fonctionnement trop enfermement et puis c'est là où les organisations se détacheraient, manqueraient d'intérêt. Le réseau n'a pas de têtes d'affiche puisque c'est un collectif. Et c'est toute la difficulté d'un fonctionnement en réseau. C'est un collectif et c'est bien d'impulser une dynamique et de faire participer tout le monde. »²

Pourtant, il existe des mésententes entre des organisations, certaines revendiquant une légitimité supérieure à d'autres. Ces mésententes se cristallisent sur des questions de territoire. Le département des Pyrénées-Atlantiques paraît clivé par des cultures historiques qui restent prégnantes. Madame La. et Monsieur Le. résumant ce que j'ai pu observer :

« On est dans un département qui est séparé en deux morceaux : le Pays Basque et le Béarn pour dire les choses comme elles sont. C'est-à-dire que le département est assez étendu. On a la préfecture qui est à Pau dans le Béarn et le centre de rétention qui est à Hendaye dans le Pays basque. On a des organisations béarnaises qui s'impliquent plutôt sur le Béarn et des organisations basques qui s'impliquent plutôt sur le Pays basque. Et c'est très, très difficile de faire en sorte que le réseau soit départemental. Nous essayons, nous voulons garder cette unité mais c'est vraiment très difficile. C'est rempli de bagarres entre les membres de la même organisation dont l'un est au Pays basque et

¹ Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

² Madame A., entretien cité

l'autre en Béarn. Par exemple les gens de la LDH qui sont sur la côte et les gens de la ligue des droits de l'homme qui sont par ici ne sont pas toujours très affectueux les uns avec les autres. Et il y a une CIMADE à Pau et une CIMADE à Bayonne, qui s'entendent bien mais il y a quand même des autonomies de fonctionnement qui font que pour le réseau éducation sans frontières c'est un peu difficile. »¹

Il coexiste à la fois une lutte pour qu'il n'y ait pas de hiérarchie et une lutte de légitimité où certaines organisations revendiquent une supériorité. Cette contradiction troublante va jusqu'à la remise en cause concrète des décisions des séances plénières.

Concernant les luttes de légitimité, il est remarquable que dans trois entretiens différents, les organisations annoncées comme étant à l'origine de la création du réseau 64 sont différentes.

Voici la déclaration de la personne mandatée par la FCPE :

« La création du réseau éducation sans frontières, la FCPE en revendique la paternité. [...] En 2005, j'ai interpellé le président de la FCPE du département J. C. Il m'a dit qu'à la rentrée il fallait qu'on se bouge, il fallait qu'on crée un RESF dans le département. C'est comme ça que sur cette première invitation nous avons créé R. E. S. F. C'était en novembre 2005. [...] Au départ, c'était avec quelques syndicats enseignants. Entre autres, il y avait la FASTI, le SGEN, la CFDT, l'UNSA éducation, la CNT, la CGT éducation et très vite la CIMADE et la ligue des droits de l'homme. [...] Ça c'est assez vite étoffé. Il n'y a eu aucune difficulté. I. L. de la FSU qui m'avait plus que soutenue et accompagnée dans le dossier de Samuel a tout de suite adhéré. »²

Pourtant les deux animateurs principaux du réseau 64 (nous y reviendrons) affirment qu'ils sont « les fondateurs du RESF 64 »³ et parlent d'une structuration du collectif autour de la CIMADE sans faire état de la participation de la FCPE. Quant aux

¹ Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

² Madame A., entretien cité

³ Madame La. et Monsieur Le., ibidem

membres de la CIMADE, ils ont déclaré que « *la CIMADE a participé à la création du réseau* »¹.

Pour ce qui est de la remise en cause des décisions, deux positions distinctes ont été observables. La première modérée, est celle de la CIMADE.

*« Le réseau est surtout un réseau d'associations et on n'est pas obligé d'adhérer à tout ce que fait RESF. On peut dire non je ne suis pas d'accord et donc je ne participe pas à cette action. [...] La CIMADE essaie d'apporter et de veiller à ce que les actions qui sont entreprises se fassent dans l'intérêt des étrangers dans le sens large. »*²

Le désaccord avec une action du réseau se résume simplement à la non participation des membres de la CIMADE, sans prise de parole qui pourrait discréditer le réseau.

Un second exemple de remise en cause, plus fort cette fois-ci, peut aussi illustrer ces luttes internes entre organisations. Lors d'une de ces réunions, le problème du logement de toute une famille clandestine s'est posé. Deux solutions avaient été proposées à l'approbation des organisations. La première était de faire en sorte de trouver un logement par leur propre moyen et discrètement. La seconde était de faire « *une manifestation voyante et bruyante* »³ pour exiger de la part du préfet un relogement de cette famille. La décision avait été prise de tout faire pour que la première solution s'applique, la seconde ne venant qu'en ultime ressort. Cela n'a pas empêché la Confédération Nationale du Travail (CNT), qui était pour la seconde solution, de venir manifester sans se soucier de savoir si toutes les possibilités envisagées pour trouver un logement à cette famille avaient été épuisées.

¹ Madame P., comptable dans le secteur associatif, à la retraite, environ 65 ans, et Monsieur C., ingénieur à la retraite, environ 70 ans, RESF 64, entretien effectué à Pau, locaux de la CIMADE, le 23 février 2008

² Ibidem

³ Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

Pour ce qui est de l'animation du réseau, la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), syndicat de la fonction publique, est représentée par deux personnes qui assument le leadership du réseau. Madame La. et Monsieur Le. Ils sont le contact connu par les écoles et toutes les organisations et donc ce sont eux qui sont appelés lorsqu'une situation critique pour un enfant fait surface. Ce sont eux que l'on voit dans la presse. Ce sont eux qui signent les discours, comme par exemple le discours de Monsieur Le. devant le centre de rétention d'Hendaye lors de la « Journée européenne contre l'emprisonnement des étrangers sans papiers ». Ce sont eux qui signent les communiqués de presse. Madame La. s'occupe de faire le relais des informations, des pétitions et autres actions nationales du réseau qu'elle reçoit de par son inscription sur les listes de diffusion nationales.

Donc, le RESF des Pyrénées-Atlantiques ne dispose d'aucune hiérarchie qu'elle soit officielle ou officieuse. Le processus de prise de décision n'implique que les organisations membres et refuse la participation des particuliers. Cela n'empêche pas des luttes de légitimité entre différentes organisations. Parallèlement à cette réalité, deux individus assument un leadership informel pour ce qui est de l'animation du réseau.

3. Le RESF des 10^e, 11^e et 20^e arrondissements, une hiérarchie de fait qui tend à s'officialiser

Les 10^{eme}, 11^{eme}, et 20^{eme} arrondissements de Paris partagent la même liste de diffusion et les mêmes réunions. La logique est la suivante : le quartier Belleville est au carrefour des trois divisions administratives. Les individus sont l'unité de base du réseau.

« Ce sont plutôt des individus qui participent au réseau. Certes certains sont syndiqués par ailleurs mais ils viennent individuellement. Personne n'est mandaté pour participer à RESF »¹

Dans ce groupement, il existe un partage des tâches entre le rôle du réseau et le rôle des comités de soutien. Un comité de soutien soit se crée de lui-même ou est

¹ Madame W., entretien cité

encouragé à se créer par les membres du réseau. Il sera le lieu où la lutte s'organisera, ou les décisions concernant une situation particulière se prendront. Il est à l'échelle de l'école où la situation s'est révélée. Ce sont donc dans les réunions des comités de soutien que se décide la stratégie de l'action. Il est fait une différence avec les réunions du RESF qui elles, décident de manifestation à une échelle plus large que celle d'une situation en particulier. Si des militants RESF sont présents dans les comités de soutien, ces derniers ne sont pas décrits comme RESF. Ils disposent de leurs propres listes de diffusions et mènent leur action indépendamment du réseau. Le réseau apporte son soutien, son savoir-faire, son expertise si besoin est.

« Dans une école du 20^{ème}, quand il y a eu pour la première fois un cas, ils ne savaient pas comment faire alors on les a guidés. La mobilisation a explosé et l'école a explosé ce jour-là. Je les ai eus au téléphone pendant des heures et des heures pour leur dire comment on fait pour passer un communiqué de presse, comment on fait pour qu'il y ait des journalistes au tribunal administratif, etc. »¹

D'autre part, le réseau se fait le relais des décisions prises par le comité de soutien en lançant sur ses propres listes qui sont plus larges, voire même sur la liste Ile de France, les appels à manifestation ou à rassemblement.

Quelle que soit la réunion, les décisions sont prises de manière démocratique avec vote à main levée des décisions. Les réunions des comités de soutien, selon l'urgence et selon l'école, peuvent réunir entre cinquante et cent personnes, les réunions du réseau parviennent à rassembler en général trente à quarante militants.

Si cette description est à la fois théorique et vérifiable empiriquement, il faut tout de même évoquer que, comme pour le réseau des Pyrénées Atlantiques, un leadership s'est, de fait, constitué. Madame W., s'est imposée comme la figure dominante du réseau de cette zone voire même du réseau parisien. Elle est très active et prend part à toutes les réunions.

¹ Madame W., entretien cité

« Moi j'ai une réunion tous les soirs. Il y a les réunions de Paris une fois toutes les trois semaines. Il y a les réunions UCIJ toutes les semaines. Il y a la permanence du 11^{ème}, une fois par semaine. Il y a aussi des réunions pour organiser des évènements comme par exemple "les métallos". Une réunion dans un comité qui me demande de venir pour aider. Il y a des soirs où c'est trois réunions et je choisis celle à laquelle je vais. »¹

Il est bien évident que cette activité intense rend son nom et son visage familiers à de nombreuses personnes dans la région parisienne. Elle est aussi l'interlocutrice principale des forces de police, du préfet et de ses collaborateurs, de la presse, ... Son téléphone a été (peut être l'est-il encore) sur écoute et elle a déjà été mise en garde à vue.

Ce statut de leader, elle l'assume dans les faits mais ne veut pas l'assumer officiellement. D'autant plus que cette monopolisation de la place de référent est devenue contre-productive pour l'efficacité du réseau.

Un exemple l'illustrera. Une dame en situation irrégulière et placée en rétention administrative avait été amenée à Roissy pour qu'il soit procédé à son expulsion. Le premier réflexe fut d'appeler Madame W. Celle-ci, à cet instant était en réunion professionnelle et avait éteint son téléphone mobile. En urgence, a été lancé sur la liste de diffusion, un appel au harcèlement de la préfecture. Cet appel a mobilisé du monde mais le préfet et le directeur de la police générale ne voulaient pas répondre aux appels téléphoniques. Ce n'est que deux heures après le départ de la dame du centre de rétention administrative où elle était retenue, que Madame W. allume son téléphone. Aussitôt alertée par vingt-deux messages, elle appelle le préfet qui accepte de la prendre au téléphone. Je n'ai pas eu connaissance de la teneur des propos échangés mais force est de constater qu'un quart d'heure après avoir raccroché, le préfet la rappelait et lui annonçait la libération de la personne concernée. Si la réunion de Madame W. avait duré trente minutes de plus, la dame n'aurait-elle pas été expulsée ? Il est certain que ce leadership monopolistique apparaît comme contre-productif à certains égards. L'efficacité du réseau

¹ Madame W, entretien cité

semblerait être meilleure si l'activité déjà intense d'autres membres se doublait d'une prise de responsabilité plus importante.

Madame W. souhaite elle-même y mettre fin. Elle y voit un défaut d'organisation collective :

« J'ai poussé une gueulante samedi matin sur la liste, ça ne m'arrive pas souvent. Parce qu'il y avait un problème. A chaque fois qu'il y a une arrestation les gens m'appellent. Le réflexe c'est qu'on m'appelle. Donc vendredi je n'ai plus supporté. J'ai attendu le week-end et puis samedi matin j'ai mis un message sur la liste en disant "voilà je n'arrive plus à assurer". Donc j'ai proposé ce que j'avais déjà proposé il y a 18 mois. [...] Donc je me suis dit qu'il faut qu'il y ait des gens qui soient spécifiquement en alerte sur les urgences. Il faut qu'il y ait au moins une dizaine de personnes sur Paris et là ça passera à la préfecture. Je comprends qu'ils ne prennent pas 40 personnes qui appellent. Mais qu'ils ne prennent qu'une seule personne ce n'est pas possible. Donc j'avais proposé ça. Et je me suis fait incendier parce qu'on m'a reproché de vouloir mettre des chefs, des référents. Mais au contraire ça rassure au niveau de la prise de pouvoir parce que c'est quand même plus sûr quand il y en a dix que quand il y en a qu'une. Mais ça n'avait pas marché. Et puis samedi matin je ne leur ai pas laissé le choix. J'ai dit bon maintenant ça suffit. Il faut 10 personnes qui se dénoncent et qui aident les comités de soutien qui n'ont pas l'habitude quand il y a une urgence. Ça ne peut plus marcher autrement. Et là j'en suis à sept ou huit. »¹

Ces propos montrent que l'officialisation d'une hiérarchie ou d'un leadership est une idée taboue, ou bien réprimée aussitôt, quand bien même ce leadership existe de fait et qu'il permettrait un fonctionnement plus efficace du réseau.

Si le réseau des 10^{eme}, 11^{eme} et 20^{eme} arrondissements de Paris prend des décisions démocratiquement avec pour unité l'individu (et non l'organisation comme dans le RESF 64), il existe un leadership de fait qui tend à se traduire par une hiérarchie officialisée.

¹ Madame W., entretien cité

4. Le RESF Toulouse, prime à l'expertise

Le réseau toulousain interroge l'observateur qui l'aborde. Sous le discours de la liberté d'action et d'entrée dans l'action grâce à une structure informelle, nous pouvons remarquer des procédures d'entrée et de participation précises et formalisées, jamais rencontrées dans les autres départements ou villes étudiés.

N'importe quel individu désireux de participer à la contestation peut s'inscrire sur une des listes de diffusion. Une des listes parce que seule celle-ci lui est accessible. Elle est appelée « *la liste la plus large* »¹. Elle est accessible mais indirectement dans la mesure où il faut d'abord envoyer un mail à un administrateur qui, par la suite, va procéder ou pas à l'inscription. Sur le site Internet du réseau 31, il est notifiée l'inscription suivante « *Pour s'inscrire sur la liste de diffusion interne au réseau, écrire à resf31@''arrobase''abri31.org* ». Pour ce qui est des autres réseaux étudiés, une simple inscription de ses nom et adresse électronique suffise à l'inscription automatique.

Ensuite, il n'est pas possible d'écrire directement sur cette liste de diffusion. Madame V., actrice active du réseau en explique la procédure :

« Tout le monde peut s'y inscrire, il suffit d'envoyer un mail à l'administrateur qui inscrit. Les administrateurs du réseau sont des gens qui sont composés d'une liste d'associations de parents d'élèves, on a essayé de faire une sélection assez pluraliste d'une dizaine de personnes qui décident ou pas de la pertinence des infos qu'on va diffuser sur la liste très large. Les gens sont invités à nous envoyer des informations sur cette petite liste de diffusion d'une dizaine de personnes et c'est nous ensuite qui mettons le logo RESF, remettons en forme des informations qui nous arrivent un peu brutes et qui ne sont pas toujours très claires, qui vérifions aussi des infos.[...] Ensuite, c'est J.F.M. qui gère la plupart des infos et les rebalance sur la liste très large. Ca permet de

¹ Madame V., entretien cité

*balancer et d'informer très vite à beaucoup de monde soit des mobilisations soit des invitations à des réunions ».*¹

Ainsi, l'expression n'est ni directe, ni libre. Elle est conditionnée au consentement d'un petit groupe, non seulement auto-déclaré compétent pour gérer les listes de diffusion, mais aussi fermé à l'alternance planifiée et à l'accès d'un individu n'appartenant pas à une des organisations sélectionnées que sont la FCPE, la LDH, la CIMADE, le TRUC, la FSU et le SNUipp. Le regroupement de cette dizaine d'individus constitue ce qui est appelé « l'équipe de coordination ». Cette équipe se veut représentative de la composition du réseau dans la mesure où elle réunit des parents d'élèves, des syndicalistes, des militants des droits de l'homme et des acteurs associatifs généralistes et de quartier.

Les individus qui souhaitent militer sans appartenir à ces organisations sont relégués à un simple rôle de suiveurs de l'action.

*« Il n'y a pas d'adhésion au réseau parce que c'est un réseau, ce n'est pas une structure. Donc les gens qui veulent participer au réseau ont plusieurs modalités. D'abord s'inscrire sur la liste de diffusion pour recevoir les infos et après participer aux différentes initiatives menées par le réseau et/ou par les comités locaux. Il y a plein de choses qui se passent. Il faut du monde dans les tribunaux quand il y a une audience au tribunal administratif qui concerne une famille connue et soutenue par le réseau. Il y a des manifs qu'on essaie de préparer un peu en amont. Il peut y avoir des initiatives qui sont lancées directement dans les établissements comme un goûter d'information, un concert donné pour une famille, il peut y avoir des rassemblements devant la préfecture, des pétitions. »*²

Le réseau 31 donne une nette importance aux comités de soutien qui sont distincts du réseau. A chaque cas, correspond un comité de soutien, appelé aussi collectif local,

¹ Madame V., entretien cité

² Ibidem

dans l'établissement scolaire où la situation se présente. Ces collectifs locaux sont créés aussitôt sur la base des associations présentes dans le réseau, ils sont donc mis en place par le réseau. Cela n'empêche pas une autonomie dans la gestion et la façon de mener l'action. Autonomie mais pas indépendance dans la mesure où des membres des organisations dominantes constituant le réseau participent aussi aux réunions de ces comités.

« Les collectifs locaux ont toutes les marges de manœuvre pour organiser leur initiative. En général, ils font appel et consultent les gens du réseau qui sont plus aguerris aux pratiques militantes du style J.F.M. ou moi pour savoir si c'est pertinent, comment il faut s'y prendre... Après ils lancent leurs initiatives. »¹

Cette insertion d'experts de l'action au sein même des comités de soutien est nommée le « comité de pilotage ». Il se compose, le plus souvent, de membres de « l'équipe de coordination ».

La procédure de décision, là encore, est étudiable par l'observation des réunions. Toutes les deux semaines, le mardi soir à 19 heures, dans les locaux de la CIMADE, une réunion dite « de coordination » est organisée « où tout le monde peut venir, c'est complètement ouvert »². Vingt à trente personnes y participent. Le discours vante des délibérations « horizontales » où tout le monde peut donner son avis et participer à la construction de la décision.

L'observation de ces réunions nous amène à remarquer qu'elles sont menées de bout en bout par un membre de la CIMADE et/ou un membre de la LDH. Lors d'une conversation avec un individu qui participe régulièrement à ces réunions, ces personnes (qui ne sont pas toujours les mêmes mais qui appartiennent à chaque fois à l'une des deux associations citées) ont été appelées « les boss ». L'usage de cet anglicisme montre une représentation hiérarchique des réunions exprimée par les militants eux-mêmes. Les

¹ Madame V., entretien cité

² Ibidem

décisions se prennent par un consensus informel, c'est-à-dire sans vote. En effet, « *les boss* » animent la réunion en exposant les problèmes et en argumentant les décisions qu'ils ont envisagées. A partir de ce moment là, s'il n'est pas exprimé une opposition argumentée de telle manière qu'elle soit reconnue comme valide par les animateurs, la décision est prise. Ces derniers sont des experts de la mobilisation, du fait de leur appartenance associative. Ainsi, ils se servent de cette crédibilité accordée sans discussion pour mener à bien leur stratégie de lutte. Dans ces conditions, un militant suiveur de l'action, qui n'a pas ou peu d'expérience dans les actions collectives, n'a que peu de chance de pouvoir les contredire et de faire se rallier les autres participants à son point de vue. S'il y a une opposition exprimée, elle est tout de suite contre-argumentée par les animateurs.

Des discussions et des débats sont donc lancés lors des « réunions de coordination ». Une délibération existe. Mais, le dernier mot et donc la décision revient de manière quasi-systématique aux « boss ».

Le réseau de la Haute-Garonne présente donc une hiérarchie de fait. Son existence est exprimée et assumée dans les discours des animateurs du réseau qu'il s'agisse du contrôle des listes de diffusion et de leur contenu par « l'équipe de coordination », ou de l'aide apportée aux comités de soutien à travers les « comités de pilotage ». En revanche, pour ce qui est des procédures de décision qui s'appliquent lors des « réunions de coordination », les propos recueillis font état d'une « ouverture à tous », d'une « horizontalité » de la délibération. L'observation empirique force à les remettre en question dans la mesure où ces réunions sont menées par la CIMADE et la LDH et le fait que les décisions semblent être prises dans un contexte d'asymétrie à la fois d'information et d'expérience de l'action collective. L'expertise prime puisqu'elle est la source de la décision et de l'action.

L'étude de ces quatre réseaux locaux montre que, malgré la volonté démocratique, des hiérarchies s'imposent à l'usage, et qu'elles peuvent prendre des formes différentes,

visibles dans la diversité de procédures de prise de décision. La variation se repère aussi dans le *membership*, puisque les réseaux intègrent soit les organisations seules, soit seulement les militants, ou bien encore les deux.

Au total, le Réseau Education Sans Frontières est un collectif qu'il est difficile de caractériser, tant est grande sa diversité d'organisations, de structures, de militants, de procédures, ... La question de l'existence ou non d'un échelon national qui formaliserait le réseau, l'analyse des hiérarchies de fait au sein des réseaux locaux, celle des procédures informelle de prises de décision, une typologie des militants,... a permis de produire une définition du RESF comme dispositif organisationnel, qui peut apparaître peu spécifiée.

De fait, nous avons montré une diversité de modalités d'actions et de fonctionnements internes qui trouvent leur caractérisation dans les réseaux locaux nombreux, sans que cela empêche pourtant une similitude quant au répertoire de l'action collective et aux scénarii de la lutte pour la défense des jeunes et enfants scolarisés ainsi que de leurs familles.

C'est ce cadre, certes flou au plan organisationnel mais identifiable, qui se trouve à l'arrière-plan de l'engagement militant dans le réseau, dont nous allons à présent étudier les logiques et estimer la pérennité.

DEUXIEME PARTIE

MILITER DANS LE RESEAU

EDUCATION SANS FRONTIERES

Cette seconde partie sera l'occasion de présenter des résultats du questionnaire afin de venir appuyer les idées avancées. Rappelons que ce questionnaire, diffusé de façon aléatoire sur les listes nationales et locales, est construit en quatre parties. Les premières questions traitent de la teneur de l'engagement. Il s'agit par la suite de comprendre l'intérêt trouvé par l'individu dans son engagement au sein du RESF. Le questionnement porte ensuite sur la carrière militante du répondant ainsi que sur ses idées politiques. La dernière partie est consacrée à des questions qui permettent de situer sociologiquement les militants.

Le tri à plat des réponses exploitables de nos cent-vingt-quatre répondants donne les résultats suivants, en pourcentage.

Pour ce qui est de la teneur de l'engagement, près de 80% ont participé directement à une opération de défense. Pour 64,6% d'entre eux, la première opération se conclut par l'obtention de papier pour la personne ou la personne défendue. 54% avaient, lors de la première opération, un lien avec la personne ou la famille : un élève de l'école où sont inscrits leurs enfants (33%), un élève de l'école où ils enseignent (18,7%), une famille habitant le même quartier (10,7%) ou une simple connaissance (37,4%). En ce qui concerne les opérations suivantes, 82,2% n'avaient pas de lien avec la personne ou la famille aidée. Les raisons de l'engagement spécifiquement au sein du réseau sont diverses. 24,1% placent en tout premier lieu des raisons politiques. Puis viennent l'humanisme et la nature des actions menées (20,1%). 18,5% ont pour raison la plus déterminante la cause des enfants. Enfin, certains évoquent la force du réseau (4,8%) ainsi que les membres du réseau eux-mêmes comme déterminant de leur engagement dans le RESF. Les actions menées au sein du réseau sont diverses. 94,4% signent les pétitions, 83,9% diffusent l'information autour d'eux, 75% participent physiquement aux manifestations et aux rassemblements, 64,5% disent avoir participé à une des réunions du réseau, 39,5% organisent la mobilisation (informations, stratégie, tracts, banderoles,...), 20,2% s'informent via les listes de diffusion mais ne participe pas. Enfin, certains évoquent leur participation à travers le parrainage républicain d'un individu sans-papiers. La majorité des répondants se sont engagés seuls au sein du réseau (56,5%) alors que

22,6% s'y sont engagés avec un ou plusieurs amis et 12,1% avec un ou plusieurs membres de leur famille.

Concernant l'intérêt de l'engagement, certains militants admettent avoir enrichi leur connaissance en droit des étrangers (83,9%), en militantisme (40,3%) et en politique (21,8%). 77,4% ont créé des liens amicaux avec d'autres membres du réseau. A travers cet engagement, 67,5% se sentent utiles, 75,6% pensent participer à une action politique, 55,3% estiment réparer une justice, 54,5% veulent aider des enfants et 48,8% donnent une réponse concrète à leur révolte. Notons que 8,1% estiment être reconnus en agissant avec le réseau. Enfin, 45,5% des répondants disent avoir été ou être concernés directement par l'immigration.

La carrière militante et l'engagement politique montrent une relative diversité. 82,3% des répondants ont déjà été membres d'une organisation avant de militer au sein du RESF que ce soit dans une association (82,1%), dans un syndicat (51,9%), dans un parti politique (42,5%), dans une ONG (23,6%) ou dans un mouvement alternatif (10,4%). En ce qui concerne leur place sur l'éventail politique, 57,9% se définissent de gauche, 37,2% d'extrême gauche. Quatre personnes se disent de centre-gauche, une du centre, une se définit comme anarchiste. Lorsqu'il est question du vote, 88,3% votent toujours et 2,5% ne votent jamais. Seules 6 personnes admettent voter différemment depuis qu'elles sont engagées au réseau. L'adhésion à la gauche est massive. Aux élections présidentielles de 2007, 40,7% ont voté pour Ségolène Royal, 18,6% pour José Bové, 15% pour Olivier Besancenot, 10,6% pour Marie-Georges Buffet, et 8% pour Dominique Voynet. 3 personnes ont voté pour François Bayrou et une pour Arlette Laguiller. Enfin, 4 personnes se sont abstenues. Au second tour, 89,6% ont voté pour Ségolène Royal. 8 personnes se sont abstenues et 4 ont voté nul. Enfin, notons que près de 60% des répondants viennent de familles dont les parents étaient eux-mêmes des militants. 51,5% ont des parents qui étaient engagés dans un parti politique, 42,6% dans une association, 38,2% dans un syndicat, 4,4% dans un mouvement alternatif et 2,9% dans une ONG.

Les caractéristiques personnelles permettent de situer sociologiquement les militants du réseau. Tout d'abord l'âge : la courbe des âges des membres est régulière, et n'enregistre pas de baisse après 60 ans. 34,7% des militants ayant répondu au questionnaire ont entre 36 et 50 ans. 27,4% ont entre 50 et 60 ans. 21,8% ont plus de 60 ans. 13,7% ont entre 26 et 35 ans. Enfin, 2,4% ont entre 18 et 25 ans. La distribution en sexes est plus marquée : 62,9% sont des femmes. Quant à la distribution socio-professionnelle, elle se concentre dans le domaine de l'enseignement et du travail social, mais elle s'ouvre à une large gamme d'autres professions. 27,4% sont enseignants. Le reste se répartit de façon relativement homogène sur l'ensemble des CSP : travailleurs sociaux (11,1%), profession administrative et technique (9,4%), profession de l'information et du spectacle (8,5%), enseignant-chercheur et ingénieur (7,7%), profession libérale (6,8%) et cadre administratif et commercial ainsi qu'artisan (6%). Enfin, 5 personnes sont retraitées, 4 sont chômeurs et 2 sont ouvriers. La caractéristique socio-démographique la plus marquée est le statut scolaire, très élevé : 82,9% sont diplômés du supérieur. 15,4% ont un diplôme de l'enseignement secondaire. 2 personnes ne sont pas diplômées. 98,4% des répondants ont la nationalité française. Le milieu d'origine des membres ne montre aucune spécificité : les parents des répondants étaient ouvriers pour 26,1%, ingénieurs pour 16,2%, enseignants ou cadres administratif et commercial pour 14,4%, exerçaient une profession libérale pour 8,1%, une profession de gestion administrative pour 5,4% et étaient travailleurs sociaux pour 4,5%. Notons que pour 3 personnes, leurs parents étaient chômeur ou enseignant-chercheur et pour 2, leurs parents étaient artisan ou commerçant.

Il est possible d'analyser le militantisme du réseau en montrant que les individus retirent des bénéfices annexes de leur participation à l'action. Cependant, l'enquête de terrain montre que l'analyse en termes d'intérêt n'est que marginale. L'utilisation de la théorie du « *paradoxe de l'action collective* » de Mancur Olson¹ semble peu pertinente dans le cas présent. En effet, le RESF n'offre aucune rétribution matérielle à ses

¹ Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, op. cit.

militants. Il en va de même des rétributions professionnelles. Le réseau offre ni emplois, ni postes de pouvoir en son sein. Il n'est, pour l'instant, pas un tremplin pour l'accession à des postes dans l'administration publique et pas plus à des postes électoraux. Dans toutes les villes étudiées, les listes se présentant aux élections municipales n'ont pas intégré des individus se présentant d'abord et avant tout comme militants du réseau et désireux de promouvoir leur combat à travers la définition de politiques publiques. Enfin, comme nous l'avons déjà étudié, la structure du réseau est très ouverte et donc l'accès à la responsabilité militante est relativement facile (sauf dans certains cas comme à Toulouse). Cette facilité est due à la dévalorisation dans le discours militant de la notion de hiérarchie donc de responsabilité. Ainsi, l'aspect rétribuant de l'accès à la responsabilité est faible. La dimension désintéressée de l'engagement semble plus valorisante en termes d'estime de soi que le pouvoir et les responsabilités hiérarchiques.

La mobilisation organisée grâce au réseau est une « *forme spécifique de militantisme défendant des personnes, des « malheureux », qui ne sont pas a priori les mêmes qui soutiennent leur cause* ». ¹ Cette définition empruntée à Johanna Siméant nous amène à nous intéresser à l'identité des militants à travers la nature de leur engagement (chapitre 3) et à d'autres déterminants de l'engagement. Deux catégories se dessinent à partir de nos données. Certains propos relèvent de l'altruisme comme la réaction à la conjoncture et l'engagement dû à l'émotion provoquant un comportement « *affectuel* » (chapitre 4). D'autres relèvent d'une satisfaction plus personnelle permise par l'engagement. Il s'agit des rétributions symboliques et du sentiment d'estime de soi (chapitre 5).

¹ Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, op. cit.

CHAPITRE 3 :

QUI SONT LES MILITANTS DU RESF ?

Avant de nous interroger sur les motivations individuelles au militantisme (chapitre 4 et 5), il est nécessaire d'identifier les militants. Ils sont syndiqués, membres d'associations diverses (parfois les deux) ou encore n'ont jamais appartenu à une structure protestataire. Certains ont un passé militant très riche alors que d'autres découvrent l'univers de la contestation publique. Il est donc indispensable d'étudier empiriquement leurs points communs et leurs divergences qui ne sont pas immédiatement évidentes. Cela amène à construire des sortes d'idéaux-types qui nous permettront de mieux comprendre, par la suite, leurs motivations à l'action.

A l'aide du questionnaire et grâce aux observations et entretiens menés sur le terrain, nous avons remarqué qu'il était possible de séparer les militants en deux types : les entrepreneurs de l'action et les néo-militants suiveurs de l'action (section 1). Afin de connaître sociologiquement les individus qui composent chacun des deux types, nous effectuerons une analyse sociographique à l'aide des conclusions du questionnaire (section 2).

Section 1 : Typologie des militants

Grâce à l'observation du déroulement de l'action sur le terrain et aux conclusions du questionnaire, il est possible de dégager deux idéaux-types de militants qui agissent au sein du RESF. Le facteur le plus pertinent pour construire cette typologie est l'intensité et l'investissement militant de chacun des membres du réseau. Nous les définirons sous les

appellations suivantes : *les entrepreneurs de l'action* et *les néo-militants suiveurs de l'action*.

Cette typologie s'obtient grâce aux entretiens et au questionnaire. Celui-ci est utilisé à partir du croisement des réponses données à la question de la façon de participer à l'action du réseau et d'autres données pertinentes.

La division proposée est un outil construit afin de faciliter l'analyse. Elle réunit la quasi-totalité des répondants au questionnaire et se vérifie très nettement à la lecture des entretiens. Nous avons en effet interrogé des individus qui militent avec une intensité différente et ayant divers rapports à l'action publique. Certains sont simples suiveurs de la lutte et militent quand ils peuvent, quand ils en ont le temps, ... D'autres sont directement investis dans l'organisation et sont devenus de acteurs indispensables à la protestation menée par réseau.

1. Les entrepreneurs de l'action

Dans le questionnaire, cette catégorie est obtenue par la réponse donnée à la question qui demande la façon dont l'individu participe au réseau. Sont considérés ici ceux qui organisent la mobilisation dans sa nature et sa stratégie. Quarante-neufs personnes répondantes relèvent de cette catégorie.

Pour reprendre un vocabulaire wébérien déjà exploité en première partie, Monsieur Le. et Madame La. à Pau, Madame W. dans les 10^{ème}, 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris ou encore Monsieur D. dans le 93 dominant l'action grâce à une triple légitimité. La première est la légitimité par le savoir-faire. Ils bénéficient d'une expérience militante importante et ont su la mettre en œuvre dans le cadre du réseau. De surcroît, comme nous l'avons vu et expliqué pour Monsieur M. concernant ce qui serait le RESF national, tous jouissent d'une légitimité charismatique. En effet, ils sont à l'origine de leur réseau et ont pris des initiatives dès le premier cas. La troisième

légitimité est traditionnelle. Ils sont tous présents et dominants depuis la première action de leur réseau et ont participé à toutes les actions.

Les entrepreneurs de l'action bénéficient d'une légitimité de par leur expertise de la contestation. Selon le questionnaire, parmi les personnes qui organisent la mobilisation, 73,45% appartiennent ou ont appartenu à une association, 53% appartiennent ou ont appartenu à un syndicat et 45% appartiennent ou ont appartenu à un parti politique. Ainsi, il existe une corrélation entre la diversité de la carrière militante et la prise de responsabilité au sein du RESF. De par leur expérience, ils jouissent d'une crédibilité d'expertise pour imposer leur stratégie de lutte. Ce passé militant est, pour François Chazel un préalable indispensable au bon fonctionnement du réseau. En effet, il écrit que « *les acteurs sociaux n'auront pas de chance de témoigner de cette confiance et de cette loyauté indispensable au succès, voire même à la création d'une organisation, que s'ils en ont déjà fait ailleurs l'expérience, dans de véritables réseaux et foyers de solidarité.* »¹

Pour ce qui est des militants syndicaux et politiques, citons deux exemples parmi les entrepreneurs de l'action rencontrés : Monsieur Du. à Poitiers est co-créateur et premier président de l'association RESF 86, membre « *très actif* »² de Ras-le-Front, syndiqué au SNES depuis qu'il est étudiant et militant actif au PCF depuis 2002 : Monsieur M. dans le 92, est quant à lui co-créateur du RESF dans son ensemble, syndiqué et « *resté pendant très longtemps à Lutte ouvrière* »³.

L'engagement associatif apparaît comme un préalable à la prise de responsabilité au sein du RESF. Ainsi Madame V., co-créatrice et membre de « l'équipe de coordination » du RESF Toulousain, nous décrit son parcours et les raisons de son engagement associatif :

¹ François Chazel, La mobilisation politique, Problèmes et dimensions, *Revue française de science politique*, 1975, p. 502

² Monsieur Du., entretien cité

³ Monsieur M., entretien cité

« Mon passé militant ? Ouh là, c'est long. Moi j'ai commencé au berceau dans les années 70 parce que je faisais les manifs avec ma mère. J'ai dû faire ma première manif à quatre ans. Je garde encore le souvenir des gaz lacrymogènes. Il y avait une effervescence militante. J'habitais en région parisienne avec une mère engagée à la FCPE, dans les mouvements féministes. A 11- 12 ans je m'intéressais à ce que faisais SOS racisme les années 80 qui était très médiatisé.

[...] J'ai bossé dans une association à Paris qui s'appelle les Nanas beures qui existe toujours. Cette association s'occupait des jeunes femmes immigrées plutôt magrébines en difficulté. [...] Et j'ai fait de la radio associative en fait en animant des émissions de radio sur une radio qui s'appelait « Fréquence Paris Plurielle » et c'était une émission féministe hebdomadaire qui réunissait des femmes de générations différentes. On a animé cette émission pendant pratiquement deux ans. Et c'est à ce moment là que, en cherchant du travail et par le biais d'une copine qui bossait dans une autre association, j'ai eu vent d'un remplacement d'un congé maternité à la CIMADE au début des années 90 et je suis rentrée à la CIMADE comme ça. »¹

Madame V. présente une longue carrière militante associative qui se caractérise par la professionnalisation de son engagement au sein de la CIMADE. Elle est à la fois experte et professionnelle de l'action.

La légitimité de type charismatique tient du fait qu'étant à l'origine des réseaux, ces militants incarnent le réseau. Ils ont été ceux qui ont permis à un certain nombre d'enfants, de jeunes et de familles de rester en France. Leur autorité s'est construite depuis les premières actions locales menées et ils semblent être pour les autres militants des preneurs d'initiative qui font vivre le réseau et lui confèrent son efficacité. Ils sont ainsi suivis dans leur stratégie sans être remis en cause.

Les entrepreneurs de l'action doivent aussi leur légitimité à la tradition. Dans la mesure où ils sont les principaux meneurs de l'action depuis le premier cas défendu, ils semblent désormais être indissociables du réseau. Ils sont tous devenus des personnes

¹ Madame V., entretien cité

connues à la fois des médias, des autres militants et des familles et jeunes aidés. Ils sont connus et reconnus comme les leaders du réseau. Le leadership n'est donc pas réfléchi, ils sont présents, prennent les initiatives et cette organisation des choses va de soi. Sa validité tient de l'habitude enracinée de ce fonctionnement.

Une autre caractéristique des entrepreneurs de l'action au sein du réseau est leur volonté de rester les leaders malgré un discours contradictoire. Beaucoup d'entre eux expriment que le réseau est un engagement « *fatigant* »¹ et que « *la somme d'énergie déployée par rapport aux résultats concrets n'est pas extraordinaire* »². Ils expriment l'envie de ne plus avoir autant de responsabilités, sans pour autant vouloir arrêter la lutte. Pourtant, ils expriment aussi la crainte que d'autres « *ne fassent pas comme il faut* »³, « *qu'il y ait récupération politique ou syndicale* »⁴ ou encore « *que le réseau devienne anarchique* »⁵. C'est le cas à Bordeaux par exemple, où les trois meneurs de l'action rencontrés justifiaient l'existence de procédures d'alternance dans les prises de responsabilité par le fait que ces fonctions « *prennent du temps et sont fatigantes* ». Cependant, les noms les plus courants sur les listes de diffusion et qui véhiculent le plus d'informations concernant l'action en elle-même restent les mêmes plus de six mois après nos observations.

2. Des néo-militants suiveurs de l'action

Les néo-militants présentent des caractéristiques singulières par rapport à celles répertoriées dans les études menées auprès des entrepreneurs de l'action rencontrés dans

¹ Monsieur D., entretien cité

² Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

³ Madame W., entretien cité

⁴ Monsieur M., entretien cité

⁵ Monsieur Du., entretien cité

l'action politique et/ou syndicale. Apparus dans les années 1970 et 1980¹, les néo-militants sont partie prenante des contestations et protestations des nouvelles actions collectives telles que l'écologie, la lutte contre l'homophobie, etc., mais sans organiser les actions. Nos observations permettent de qualifier de nombreux militants du RESF de « néo-militants ».

Les néo-militants du réseau ne luttent pas pour des raisons idéologiques. L'idéologie est quasiment inexistante et ils sont nombreux à tenir à l'apolitisme du réseau comme Madame C. à Poitiers.

« Lorsqu'en 2000, j'ai voulu m'engager en faveur des sans papiers qui ont envahi le théâtre à Poitiers, mais ça n'a pas pu se faire parce que je me suis fait virer. Le collectif qui s'est approprié l'action était trop exclusif. On n'a pas voulu accepter d'autres personnes, c'était trop exclusif. RESF accueille tout le monde quel qu'il soit car il est apolitique. Aucun parti ou aucun syndicat ne peut l'accaparer. »²

L'engagement des néo-militants est avant tout éthique. Il s'agit d'une protestation orientée vers la défense d'une population à faibles ressources. De plus, dans la mesure où eux-mêmes ne risquent pas l'expulsion et ont des papiers, la revendication de leur lutte semble totalement désintéressée. Ils ne luttent pas pour eux mais pour les autres, ce qui leur permet d'apparaître comme totalement altruistes. Ils reproduisent cette caractéristique éthique dans d'autres de leurs engagements qui sont souvent relativement nombreux et qualifiables de « nouvelle action collective ». Ces deux extraits d'entretiens le montrent.

« Je ne suis pas syndiquée. J'appartiens à un collectif qui s'appelle gauche alternatif en Béarn qui n'est pas un parti. C'est un mouvement qui tente de faire émerger une vraie force politique à gauche mais pas la peine que je rentre dans le détail. Par ce biais là on est impliqué un peu dans toutes les luttes un peu alternatives, les OGM et on a

¹ Jacques Ion, *La fin des militants*, op. cit.

² Madame C., entretien cité

beaucoup lutté au moment du traité pour la constitution européenne, on était contre. A l'époque c'est ce qu'on appelait les groupements du non et là récemment on a participé au mouvement pour le référendum et contre la révision de la constitution pour qu'il y ait un référendum sur le traité modifié. On a participé aussi au mouvement contre les franchises médicales. C'est toujours dans ce cadre-là qu'effectivement on défend des causes alternatives. Je suis aussi adhérente à ATTAC depuis le début c'est à dire au moins 10 ans. Avant ça, en 78, j'ai participé à la campagne pour écologie 78. C'était ma première mobilisation réelle. »¹

« J'ai beaucoup été branchée association écologique, j'ai été dans des choses anti fascistes, des trucs comme ça. Ce n'était pas vraiment des adhésions, c'était des participations. Dans un comité anti nucléaire aussi. Ce n'est pas forcément formalisé, ce sont des associations pas forcément formalisées. Pour le comité anti nucléaire je ne suis pas sûre qu'il y avait des cartes, on se retrouvait, on faisait des réunions mais bon rien de formel. Je suis adhérente à ATTAC mais pas forcément militante. Je suis dans plein de choses : association vélo, anti pub. »²

Cette mise en avant de l'éthique et ce rejet de toute idéologie n'empêchent pas la lutte d'être une action politique. Certes, l'action du réseau n'est pas tournée vers une quelconque compétition pour l'accès à un pouvoir public, mais il n'en reste pas moins que nombreux sont ceux qui décrivent leur engagement comme étant une participation directe à la vie publique, ce qui est le premier sens du mot politique.

« Les lois sur les sans-papiers sont injustes. Donc je serais même prête à rentrer dans l'illégalité. [...] C'est le sentiment d'injustice qui m'a poussée à m'inscrire. [...] Le contexte législatif et politique en général m'a poussée à m'engager. »³

¹ Madame L, formatrice en centre de reconversion professionnelle, environ 50 ans, RESF 64, entretien effectué le 22 février 2008

² Madame Z, directrice d'école, environ 40 ans, RESF 31, entretien effectué à son école le 11 mars 2008

³ Madame L, ibidem

« C'est l'envie de justice, d'égalité sociale, je trouve ça insupportable qu'il y ait des gens maltraités comme ça quoi. C'est vrai pour ces gens qui n'ont pas de papier mais c'est vrai quand les gens sont pauvres, quand les gens n'ont pas de logement, quand les gens n'ont pas à manger. »¹

Ainsi, le champ lexical de la justice est souvent sollicité pour justifier leur action au sein du réseau. L'objet de leur lutte n'est pas d'imposer un programme politique mais de sauvegarder les droits fondamentaux de chacun qui leur paraissent bafoués. Cette action est d'autant plus politique qu'ils agissent pour contraindre le pouvoir politique central à travers les préfets pour leur imposer des décisions. L'objectif de la lutte ainsi décrite apparaît concret mais il est au service d'idées qui se veulent plus universelles.

Les néo-militants veulent participer de manière concrète et immédiate. Ils s'engagent pour la défense d'un enfant ou d'un jeune en particulier, qu'ils le connaissent ou non. La revendication de la régularisation est suffisamment concrète et l'action suffisamment locale pour que n'importe quel individu puisse se sentir concerné et que sa participation puisse lui sembler aisée et directement utile.

Cette utilité sans intermédiaire est ressentie grâce à l'organisation en réseau, à l'absence de statut juridique et au « mythe » de l'égalité cultivé au sein du réseau. Comme nous l'avons déjà montré lors de la première partie de ce travail, la hiérarchie est régulièrement refusée lors des réunions et niée dans les discours malgré son existence de fait. C'est pour cela qu'il est pertinent d'employer le terme de « mythe » lorsqu'il est question de l'égalité au sein du réseau. Mais peu importe ici si l'égalité est réelle ou non, la simple croyance en une horizontalité des rapports entre tous les membres du réseau suffit à mobiliser les néo-militants.

¹ Madame Z, entretien cité

« Le réseau ; ici il n'y a pas d'association donc c'est un ensemble de gens, on se réunit à peu près une fois tous les quinze jours. Donc personne n'est chef même s'il y a des gens qui ont plus de responsabilité, qui s'investissent plus. »¹

Cette déclaration d'une militante toulousaine décrit une réalité très différente de celle observée dans le cadre de cette étude et décrite en première partie. Pour elle, s'il y a des individus qui ont plus de responsabilité, c'est qu'ils s'investissent plus. Ceci sous-entend que chacun peut prendre des responsabilités dans la mesure où il est prêt à s'investir. La réalité montre que les prises de responsabilités sont réservées à un petit cercle fermé d'individus. Mais la croyance en ce « mythe » suffit à cette néo-militante à se sentir directement utile et initiatrice de l'action à la mesure de ses compétences en militantisme.

Les néo-militants acceptent la présence d'acteurs structurants que sont les entrepreneurs de l'action. Ils reconnaissent volontiers en eux l'expertise et leur confèrent une légitimité à tenir le rôle d'organiseurs principaux du réseau. Cependant, leur expertise doit être exclusivement mise au service de la lutte et à aucun moment justifier la remise en cause de l'égalité dans la prise en compte des paroles, des propositions ou des prises de position de chacun, quand bien même n'est-ce qu'une croyance. C'est ce que décrivent certains entrepreneurs de l'action comme Madame W. lorsqu'elle évoque (voir partie 1) que pendant une réunion elle s'est « faite incendier parce qu'[on lui a] reproché de vouloir mettre des chefs »² alors qu'elle proposait une modification d'organisation afin de rendre, selon elle, l'action plus efficace.

Ainsi, en apparence, le réseau se comporte comme une organisation démocratique où l'égalité est la règle. En effet, potentiellement, chacun peut venir aux réunions où se décide l'action et participer aux votes qui sont démocratiques et chacun peut s'exprimer sur au moins une liste de diffusion et prendre part aux débats ou proposer une action, ou encore informer les autres d'une initiative. Cela suffit à rassurer les néo-militants et à les

¹ Madame Z, entretien cité

² Madame W., entretien cité

convaincre de s'engager dans la mesure où ainsi ils peuvent être directement utiles à une action effectivement concrète.

Une ultime caractéristique observée parmi ceux que nous avons désignés étant les néo-militants du RESF est le besoin que l'action soit facile d'accès. Ainsi, les modalités de participation à la lutte doivent permettre à l'individu de ne pas avoir l'impression de sacrifier du temps privé au profit d'une vie publique. Selon les termes d'Albert Hirschman, l'organisation du réseau doit permettre de réconcilier « *bonheur privé* » et « *action publique* »¹.

Deux modalités permettent au RESF d'assurer cette nécessité. D'une part, au sein du répertoire de l'action du réseau, nous pouvons trouver le harcèlement par fax, par courriel ou par téléphone des préfectures qui ont entrepris une procédure d'expulsion envers un enfant, un jeune ou une famille. Ce sont des actions dont nous avons pu constater la relative efficacité quant à la pression exercée sur les preneurs de la décision d'expulsion, et qui est faisable de n'importe où et par n'importe qui. Ainsi, de chez soi ou depuis le travail, il est possible à chaque membre du réseau d'agir concrètement en y consacrant un minimum de temps et sans aliéner son temps privé. Cet élément est renforcé par l'utilisation systématique et indispensable de l'internet comme ciment de la structure du réseau.

D'autre part, nombreux sont les individus que nous pouvons qualifier de néo-militants qui admettent avoir créé des « complicités militantes » ou des amitiés plus franches en militant au sein du réseau. 77,4% des personnes ayant répondu au questionnaire disent avoir tissé des liens avec des membres du réseau. Le RESF devient alors un lieu de socialisation. De la même manière que l'on fait du sport avec un ami, on agit avec des amis. Il finit donc par y avoir un intérêt quasi privé à l'action publique mise en place par le réseau.

¹ Albert Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, Barcelone, Fayard, 1998

Section 2 : Une similitude sociographique

Le questionnaire nous permet d'effectuer une analyse sociographique des militants. A l'analyse, les deux types de militants du RESF, aux investissements si tranchés, ont des profils sociaux très similaires. 83,7% d'entre les entrepreneurs de l'action sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 82,4% pour les néo-militants. Chez les meneurs de l'action, 35% sont enseignants du primaire et du secondaire, le reste se répartissant de façon relativement homogène sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles (sauf ouvrier). Les néo-militants ont une part moins importante d'enseignants ce qui leur permet d'être répartis sur toutes les CSP (sauf ouvrier). Sur l'éventail politique français, les entrepreneurs de l'action se répartissent de façon strictement égale à gauche (49%) et à l'extrême (49%), 2% ne s'exprimant pas sur la question. En effet, 33% ont voté pour Ségolène Royal lors du premier tour de l'élection présidentielle en 2007, 9% pour Dominique Voynet et 7% pour Marie-Georges Buffet, tandis que pour ce qui est de la répartition des votes sur les candidats de l'extrême gauche, 27% ont voté pour José Bové et 22% pour Olivier Besancenot. Les néo-militants se répartissent à 63,9% à gauche, à 30% à l'extrême gauche et à 5,5% se définissent sympathisants du centre gauche (les autres se disent du centre). En effet, 4,3% ont voté pour François Bayrou lors du premier tour de l'élection présidentielle en 2007, 42,9% pour Ségolène Royal, 7,1% pour Dominique Voynet et 12,9% pour Marie-Georges Buffet. Pour ce qui est de la répartition des votes sur les candidats de l'extrême gauche, 17,1% ont voté pour José Bové, 11,4% pour Olivier Besancenot et 1,4% pour Arlette Laguiller. 2,9% se sont abstenus.

La sociographie des deux types de militants nous amène à remarquer comme Albert Hirschman que « *plus les gens disposent de ressources et plus ils sont portés à participer à la politique, parce que ces ressources leur rendent possible et souhaitable, en même temps qu'ils mènent leurs entreprises privées, de s'intéresser aux affaires publiques et font de cet intérêt, sans aucun heurt, une activité complémentaire.* »¹

¹ Albert Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, op.cit.

Nous pouvons en effet remarquer que les militants du RESF occupent en majorité des emplois pourvoyeurs d'un capital culturel grâce au suivi d'études supérieures. Ainsi, ils sont plus à même d'analyser les situations et de s'engager de manière aisée pour la sauvegarde de populations qui elles sont à faibles ressources.

Les entrepreneurs de l'action et les néo-militants agissent ensemble au sein du RESF, les premiers en mettant au service de l'action leur expertise, les autres en mettant leur disponibilité à la disposition d'une organisation souple et respectueuse de leur temps privé. Leur coopération s'effectue dans un contexte de croyance égalitaire et de respect du degré d'engagement de chacun.

CHAPITRE 4

LES MOTEURS ALTRUISTES DE L'ENGAGEMENT

L'action des individus membres du réseau ne peut être comprise comme celle d'un militantisme traditionnel comme celui du syndicalisme. Un syndicat est une structure qui permet d'organiser une action collective ayant pour but la défense de droits corporatistes. Le syndicat n'est constitué que d'individus qui font partie d'une catégorie de travailleurs et les résultats de l'action qu'ils mettent eux-mêmes en place ne concernent que les membres de cette catégorie.

Dans le cas du RESF, nous avons affaire à un « *militantisme moral* » au sens que lui donne Eric Agrikoliansky¹ c'est-à-dire une mobilisation organisée et menée par les membres du réseau qui ne permet pas l'acquisition directe de ce qui pourrait apparaître comme un bien-être pour eux-mêmes. Leur lutte concerne l'obtention de papiers pour une autre population dont la faiblesse des ressources ne lui permet pas de s'organiser elle-même pour mener une action contestataire.

A la suite de Florence Passy qui a soulevé le concept de l'« action altruiste »², il est donc naturel de se poser la question de l'existence de déterminants de l'engagement

¹ Eric Agrikoliansky, *Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980*, op. cit.

² Florence Passy, *L'action altruiste : contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*, Genève, Droz, 1998

dans l'action du réseau qui présenteraient des aspects altruistes. Quelles sont les raisons qui poussent un individu à s'engager, à perdre du temps privé pour autrui ? Une étude de la conjoncture comme force mobilisatrice peut donner une première réponse (section 1). Il est aussi possible de comprendre cette réalité par l'observation de l'utilisation de l'émotion comme outil mobilisateur (section 2) et par l'analyse des comportements militants qui sont d'abord « *affectuels* » avant de se rationaliser (section 3).

Section 1. Une conjoncture favorable à l'action

En France, le contexte politique se caractérise par un durcissement du discours et de la gestion de l'immigration clandestine. Depuis 2002 et l'arrivée de Nicolas Sarkozy au ministère de l'intérieur, les décisions prises à ce sujet sont devenues des événements à commencer par la fermeture du centre d'accueil d'individus clandestins de la Croix-Rouge de Sangatte le 30 décembre 2002. Une première réforme votée en novembre et décembre 2003 « relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité »¹ vit le jour. Les circulaires des 31 octobre 2005 et 13 juin 2006, ont été un préalable aux premiers objectifs chiffrés explicites et médiatisés. Une nouvelle loi dite CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile) a été mal accueillie par les associations et certains syndicats comme par exemple la CIMADE, la LDH ou encore la CGT, Sud-Education,... La campagne électorale des élections présidentielles d'avril et mai 2007 ont consacré le sujet de la clandestinité et de l'immigration au rang d'un problème central dans un contexte de déficit de l'Etat. Les médias ont su s'emparer du sujet en donnant de l'importance à des événements tel que l'arrestation musclée d'un grand-père Chinois devant une école maternelle parisienne donnant lieu à des affrontements entre les parents d'élèves et les forces de l'ordre aboutissant à la mise en examen de la directrice de l'école, en avril 2007. L'annonce, pendant la campagne électorale de Nicolas Sarkozy et la création effective du ministère de l'immigration et de l'identité nationale ont donné lieu à de vifs débats entre politiques

¹ www.assembleenationale.fr/12/projets/pl2986.asp

et intellectuels. Dans la foulée de sa création et de la nomination de Brice Hortefeux à sa tête, à la suite de son prédécesseur désormais Président de la République, des objectifs chiffrés sont donnés aux préfets : 25 000 expulsions par an sont demandées. A l'automne 2007, la volonté de procéder à des tests ADN dans le cas des procédures de regroupement familial a mobilisé l'émotion populaire allant même jusqu'à l'organisation d'un concert au Zénith de Paris pour exprimer l'opposition générale. Les cas de défenestrations et d'autres tentatives de suicide à la suite d'arrestations ou de mises en rétention médiatisées alertent régulièrement l'opinion publique sur le sujet.

Ainsi, depuis 2002, une succession d'évènements, de déclarations politiques et de symboles allant dans le sens du durcissement de la politique française d'immigration ne laissent pas indifférents les médias, l'opinion publique ainsi que des structures associatives et syndicales. Or, ce sont des structures et des individus qui forment le réseau.

Ce rappel du contexte politique dans lequel sont inscrites la création et l'action du réseau nous est utile pour justifier son existence et sa pérennité. Selon le concept de « structure des opportunités politiques » de Charles Tilly¹, la conjoncture offre un ensemble de facteurs favorables à une action contestataire, qu'il s'agisse de soutiens dans l'opinion, de la visibilité de la cause défendue, de la possibilité d'alliances tactiques, etc. La conjoncture incite les acteurs à mobiliser certaines de leurs ressources. C'est au moment de la concrétisation de l'action dans cette conjoncture que s'opère aussi le choix des moyens qui sont les plus opérants parmi tout ceux qui se trouvent à la disposition des syndicats et des associations habituées à l'action protestataire.

Richard Moyon raconte qu'il a été pour la première fois confronté à la menace d'expulsion d'un de ses élèves en 1996². Pourtant ce n'est qu'en 2004 qu'il lance, avec des collègues, l'« Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés ». Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que la radicalisation du contexte politique et médiatique a pu

¹ Charles Tilly, *From mobilization to revolution*, op. cit.

² Anne Gintzburger avec Réseau Education Sans Frontières, *Ecoliers vos papiers !*, op.cit.

être un déterminant de la création du RESF. Depuis 2002, l'opinion publique est sensibilisée régulièrement à ce qui est devenu le problème des sans-papiers. Ainsi, des associations luttant depuis longtemps pour la défense des clandestins et des syndicats d'enseignants se sentant directement concernés par les expulsions d'élèves ont repris ce thème médiatisé et ont réussi à réunir plus de cent personnes à la bourse du travail à Paris le 26 juin 2004, date de la création du réseau.

Si nous mettons cette réalité en contraste avec l'incapacité des associations à mobiliser des individus extérieurs ainsi qu'à rendre pérenne et visible l'action depuis l'affaire de l'Eglise Saint-Bernard¹, il est possible de conclure que le contexte a joué un rôle dans le succès de la mobilisation dont est issue la création du réseau.

Le contexte syndical et associatif fut aussi déterminant. En effet, la sensibilisation progressive des syndicats au problème a permis leur entente et la rencontre avec les associations qui a abouti à la constitution d'un outil de contestation commun. Ainsi, les professeurs entrepreneurs de la lutte pour la défense d'un de leurs élèves que nous avons rencontrés sont syndiqués. C'est le cas de Monsieur Du. à Poitiers (SNES), de Monsieur D. à Saint-Denis (CGT) de Monsieur M. dans le 92 (SNES), de Madame La. à Pau (FSU). S'ajoute à cela l'appropriation de certains syndicats de la question de l'immigration. Nous pouvons citer ici la CGT qui a protégé et protège encore les travailleurs sans-papiers. Cette prise de conscience syndicale fut sans nul doute à la base de la capacité de mobiliser du réseau. En effet, lors de la création du réseau, l'expertise dans le domaine de la défense des sans-papiers des associations a rencontré l'expérience des syndicats dans la mobilisation collective. De plus, le nombre de syndiqués dépasse largement le nombre des membres des associations, ce qui multiplie la capacité de mobilisation. Cette capacité a permis la création du réseau et la création du réseau a permis la pérennité de l'action des syndicats dans la défense des sans-papiers.

S'ajoutent à cela des exemples d'interpénétration entre les syndicats et les associations. En effet, Monsieur D. à Saint-Denis est membre du comité central de la

¹ Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, dir., *La France rebelle, tous les mouvements et acteurs de la mobilisation*, Editions Michalon, 2006, p. 374

LDH et Madame La. à Pau est bénévole à la CIMADE. Selon le questionnaire, 35% des individus ayant répondu sont à la fois membres d'une association et militants syndicaux et ce avant la création du réseau pour 92% d'entre eux. Ceci est un argument de plus qui montre une conjoncture d'entente associative et syndicale se retrouvant sur des intérêts communs. Cette réalité a permis l'existence du RESF.

De même, le contexte médiatique ainsi que la multiplication des expulsions partout en France peuvent expliquer la création de réseaux sur l'ensemble du territoire. En effet, avec l'apparition des objectifs chiffrés par préfecture en 2006, tous les départements furent concernés par les expulsions. L'indignation de chacun trouve alors un écho dans l'existence du RESF en Ile-de-France d'abord puis dans de plus en plus de départements. Ceci a incité la création de structures informelles se retrouvant sur la volonté de mener une lutte ayant le même objectif. Dans les quatre réseaux provinciaux étudiés, le soutien apporté à un jeune ou à un enfant menacé d'expulsion, combiné à la connaissance de l'existence du RESF en Ile-de-France, a abouti à la formalisation de la lutte ainsi menée en donnant le nom de RESF à l'organisation que représentait l'entente d'associations, de syndicats et d'individus sur un cas particulier. Nous pouvons citer l'exemple caractéristique du réseau de la Vienne.

« Le RESF 86 a été créé durant le premier semestre 2005. Un élève de mon collège dont la mère avait reçu une OQTF a reçu le soutien des enseignants du collège et des parents soutenus par des associations comme le toit du monde. Puis sont venus des syndicalistes d'autres endroits. Le RESF 86 a été créé trois à quatre mois après. Une pétition a été lancée et on a recueilli plus de 1700 signatures de parents en quatre jours. Dans les deux mois qui ont suivi cette première affaire, une deuxième est survenue. »¹

¹ Monsieur Du., entretien cité

Les contextes politique, syndical et associatif depuis 2002 relayés auprès de l'opinion publique par les médias assurent donc un recrutement important de militants. Son « actualité récurrente » et la réaction qu'elle suscite permet la régularité de l'engagement et explique en partie sa pérennité.

Section 2 : Un outil mobilisateur largement utilisé : l'émotion

Une partie du travail mobilisateur effectué par les entrepreneurs de l'action du réseau consiste à provoquer des réactions affectives qui favorisent l'adhésion à la cause. Le but est de susciter l'indignation de l'interlocuteur grâce à des images, des slogans, des écrits, ... Dans le cas du réseau, cela se manifeste notamment à travers l'utilisation de l'enfant comme icône mobilisatrice. Nous avons déjà vu que le choix même de défendre en premier lieu l'enfant et le jeune permet, en établissant un consensus autour de l'action, de réunir un maximum d'individus.

1. L'émotion : un moyen de recrutement

L'enfant est présent dès la vitrine du réseau. Le logo de l'organisation¹ montre la figure d'un policier, matraque à la main, tirant un enfant menotté derrière lui jusqu'à un avion. Dessin destiné à dénoncer simplement le traitement qui est, selon eux, réservé aux enfants dans le cas d'expulsions.

Ensuite, les courriels envoyés sur les listes de diffusion sont rédigés de telle manière qu'ils emploient des termes marquants et lourds de sens. Nous pouvons citer des extraits d'un courriel envoyé par Richard Moyon le 23 mars 2007 sur la liste de diffusion consacrée à l'information et que les militants nomment la liste « rezo »². Les propos sont à inscrire dans le contexte de la campagne électorale précédant l'élection présidentielle de

¹ Annexe 9 : logos du RESF

² Resf.info@rezo.net

2007. Son auteur y fustige la police qui s'est « *employée à traquer les enfants de parents sans-papiers* » et à projeter « *des gaz lacrymogènes au beau milieu d'une petite foule d'élèves de maternelle, de mères et d'enfants en poussettes !* ». Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, y est désigné comme « *le ministre de la chasse à l'enfant* », expression qui sera par la suite attribué à Brice Hortefeux et aujourd'hui à Eric Besson, le second ayant succédé au premier à la tête du ministère de l'immigration et de l'identité nationale. « *La chasse aux enfant* » sera même le titre d'un ouvrage écrit par Miguel Benasayag et Angélique Del Rey en collaboration avec des militants du RESF publié en 2008.¹

Le témoignage est le troisième moyen utilisé par le RESF pour susciter l'émotion. Pour Christophe Traïni, « *le témoignage est un dispositif de sensibilisation à part entière centré sur le compte rendu d'un évènement réellement advenu* »² A ce titre, il produit de « *puissants effets émotionnelles* »³. Nous pouvons citer une lettre d'une mère de famille aidée par le réseau et dont les lettres⁴ de remerciement et de récit de l'arrestation et de l'expulsion ont été mises en ligne sur le site du RESF⁵. Dans le cas de ce témoignage, ce n'est pas seulement les enfants qui sont supposés être vecteurs d'émotions. L'histoire de cette famille suffit à elle-même. Cependant, cela n'empêche pas que quelques mots soient dits sur les enfants :

« *Les enfants étaient très stressés, particulièrement la petite : elle criait, elle pleurait sans arrêt. C'était indescriptible, avec les enfants...S. n'arrêtait pas de demander pourquoi nous étions ici, quand nous sortirions. C'était dur.* »

¹ Miguel Benasayag, Angélique Del Rey & des militants du RESF, *La Chasse aux enfants. L'effet miroir de l'expulsion des sans-papiers*, Paris, La Découverte 2008

² Christophe Traïni, *L'opposition à la tauromachie*, in Christophe Traïni (dir), *Emotions... Mobilisation !*, Saint-Just-La-Pendue, Presses de Sciences Po., 2009, 193 à 213

³ Ibidem

⁴ Annexe 10

⁵ www.educationsansfrontieres.org

La plupart des témoignages ne concernent pas exclusivement les enfants et sont mobilisés dès que possible. Ainsi, la manifestation contre les centres de rétention administrative du 7 février 2009 à Marseille, co-organisées par le RESF, a donné lieu à la lecture de témoignages et à la présence d'anciens retenus. Les sanglots dans la voix d'un témoin ont suffi à révolter le cortège sous le coup de l'émotion. Le regain d'énergie qui s'est ressenti à travers le nombre de décibels provoquées par l'énonciation des slogans en apporte la preuve.

Le registre de la pitié mis en avant pas la colère est souvent mobilisé que ce soit dans les discours et les courriels d'information du réseau. Richard Moyon, le 1^{er} avril 2007, sur la liste « rezo » relate la situation d'un clandestin en ces termes.

« M. K., un père de six enfants, dont quatre scolarisés, qu'il faisait vivre en travaillant comme mécanicien sans avoir jamais eu de démêler avec quiconque a été arrêté à la préfecture des Bouches du Rhône. Tous les appels et recours ont été rejetés. Sa femme est gravement malade du cœur et en situation régulière. Ayant un passeport qui vient juste d'arriver à expiration, il peut être reconduit en Algérie à n'importe quel moment. Il menace de se suicider et la famille est très très éprouvée. C'est une expulsion particulièrement odieuse et injuste qui détruit une famille. »

Nous apprendrons par la suite que M. K. a effectivement fait une tentative de suicide, évènement que les acteurs du réseau ne manqueront pas de relater afin, une fois de plus, de susciter l'indignation.

Selon Christophe Traïni, le but de ses moyens d'action émotionnels est de rendre « le public initialement indifférent capable de mesurer le caractère abject de la pratique incriminée »¹. Le travail consiste donc à imposer une interprétation de la réalité de telle manière qu'elle soit perçue comme insupportable. Le pari est que pour l'interlocuteur,

¹ Christophe Traïni, *L'opposition à la tauromachie*, op. cit.

« *il ne peut être possible de tolérer la légitimité que certains prêtent* »¹ à l'expulsion d'enfants et de jeunes scolarisés.

Sont ainsi utilisés les mots de « *traque* », de « *chasse* » ou même de « *rafle* ». Ce dernier mot fait directement référence à la mémoire collective issue de la seconde guerre mondiale et de l'occupation allemande dont le souvenir est encore douloureux pour certains individus. Ce champ lexical provoque donc nécessairement des réactions chez le lecteur. Elles peuvent être attractives comme répulsives. Si l'émotion convoquée est l'indignation face à la description de la réalité faite par les acteurs du réseau, l'individu sera plus à même de s'engager. En revanche, si, par exemple, le mot de *rafle* est vécu comme un affront aux victimes des rafles survenues lors de l'occupation allemande, comme a pu l'exprimer Simone Veil, l'émotion suscitée sera une répulsion de l'action. N'ayant pas de données empiriques pour développer le second phénomène, nous ne traiterons que le premier, à savoir la force mobilisatrice de l'émotion provoquée sciemment par les entrepreneurs de l'action du RESF. Cette émotion est à la base de ce que Max Weber a appelé « *le comportement affectuel* »² (cf. partie 2, chapitre 1, section 2)

2. L'émotion : utile à une contestation politique

L'utilisation de l'émotion comme vecteur de la mobilisation est un préalable à un discours politique plus agressif. Le récit d'évènements mettant en avant la violence faite à des êtres humains en général et à des enfants en particulier, symbole par excellence de la victime innocente, permet de légitimer une lutte politique, qui à la suite de ces récits, apparaît comme indispensable pour maintenir la démocratie. Une critique directe contre la police et le gouvernement, et notamment « *le marquis de l'intérieur* » (expression courante dans les courriels désignant Nicolas Sarkozy avant son élection) devenu

¹ Christophe Traïni, *L'opposition à la tauromachie*, op. cit.

² Max Weber, *Economie et société*, op. cit.

président de la République, peut être ainsi émise. En témoigne un extrait de courriel en date du 2 mai 2007 issu de la liste rezo :

« Se met en place, d'une part, une chasse inhumaine contre les sans-papiers, familles et enfants, qui se traduit par des expulsions par la force de plus en plus nombreuses et, d'autre part, une volonté manifeste de décourager la solidarité des citoyens par des mises en jugement exemplaires. Ainsi, F. G. a pris la parole devant les passagers d'un avion afin de les informer de l'embarquement à bord d'une famille en voie d'expulsion. Il a alors été molesté par la police lors de son évacuation de l'avion (une côte cassée et plusieurs jours d'incapacité de travail) et retenu cinq heures en garde à vue. [...] Nous appelons toutes les citoyennes, tous les citoyens indignés par cette criminalisation de l'action militante à agir. La solidarité n'est pas un délit. »

Une seconde donnée écrite montre la violence d'un discours politique directement ciblé sur Nicolas Sarkozy au lendemain de son élection à la présidence de la République. Ce qui suit est un extrait « *du communiqué RESF après les élections présidentielles* »¹ intitulé « *Sarkozy élu, le combat continue !* ».

« L'ex-ministre de l'intérieur dont l'action à l'encontre des familles sans-papiers d'enfants scolarisés et de jeunes majeurs sans-papiers lui avait valu le titre de ministre de la Chasse à l'enfant a été élu ce soir 6 mai Président de la République. Le RESF en prend acte. Pour autant, élu au terme d'une campagne largement empreinte d'une démagogie rivalisant avec celle du Front National, M. Sarkozy ne saurait considérer que son score lui vaut autorisation de pratiquer la chasse sans frein aux familles sans-papiers, aux enfants et aux jeunes majeurs. [...] A l'évidence, la question devra être traitée par le premier gouvernement de M. Sarkozy. Les « solutions » suggérées par le candidat UMP (ces jeunes et ces familles « n'ont pas vocation à rester en France » a-t-il répété tout au long de sa campagne) sont inacceptables et inapplicables. On espère pouvoir les mettre au compte de la démagogie à l'égard des électeurs du Front national,

¹ Annexe 11

car la mise en œuvre réelle de dizaine de milliers d'expulsions de familles supposerait des moyens indignes d'un gouvernement démocratique.

Quoi qu'il en soit, même si le nouveau président de la République était tenté de tirer argument de la majorité qui s'est rassemblée sur son nom pour essayer de faire appliquer des mesures que le sens de l'humanité et les droits de l'Homme et de l'Enfant réprouvent, le RESF appellerait à s'y opposer, fermement. Les valeurs de celles et ceux qui défendent les familles et les jeunes sans-papiers méritent d'être défendues, quand bien même elles seraient condamnées par des lois de circonstance et perçues comme minoritaires. »

La critique politique vient donc légitimer une mobilisation même illégale suscitée par la mise en scène de l'émotion.

L'émotion sciemment provoquée et mise en scène par les entrepreneurs de l'action a donc une double fonction. Elle permet de favoriser l'engagement de néo-militants qui ne peuvent plus rester indifférents. Elle s'avère aussi être un préalable qui légitime une critique politique plus intense ce qui donne un ton réellement contestataire à la lutte du réseau.

Section 3 : Le comportement militant : de l'engagement affectif à l'action rationnelle

L'observation empirique, qui trouve son expression à travers les résultats du questionnaire et les données permises par les entretiens, montre que l'engagement individuel au sein du réseau est d'abord déterminé par une réaction affective. Une fois ce pas franchi, l'action de celui qui est devenu un militant tend à se rationaliser d'abord en valeur puis en finalité.

1. Le comportement affectuel : vecteur de l'engagement

Ce moteur de l'engagement concerne avant tout les suiveurs de l'action. 53,3% de ceux qui ont répondu au questionnaire disent que leur action leur permet d'aider les enfants et 36% avaient un lien avec l'enfant pour lequel ils se sont engagés pour la première fois dans une action de défense d'une famille sans-papiers. Il s'agissait soit d'un ami de leurs enfants, soit d'un de leurs élèves, soit d'une famille du quartier où ils habitent, ... En ce qui concerne les entrepreneurs de l'action, seuls 16,3% des répondants évoquent l'aide apportée aux enfants dans leurs raisons d'agir.

Il apparaît donc que pour une part conséquente de personnes suiveuses de l'action interrogées, l'enfant soit un facteur fort d'explication de leur engagement au sein du réseau éducation sans frontière. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que leur engagement est, en premier lieu, déterminé par ce que Max Weber appelle un « comportement affectuel »¹ c'est-à-dire « *une réaction sans frein à une excitation insolite* »². Ce que les individus prennent pour une offense envers un enfant, d'autant plus si l'enfant leur est connu, provoque chez eux une réaction inconditionnée qui mène à l'engagement dans une action collective de défense. La réaction est due au besoin de montrer son dévouement à l'enfant, au jeune ou à la famille concernée. On le connaît, on l'apprécie et on le lui montre en agissant pour lui et seulement pour lui puisqu'en apparence il s'agit d'un engagement désintéressé.

« *Agir de manière affectuelle* »³ sous-entend donc ici que l'individu qui s'engage réagit à une agression qui lui est faite et/ou qui est faite à une de ses connaissances sans donner de sens particulier à son action, si ce n'est celle du dévouement envers l'individu à protéger et/ou de la vengeance envers l'institution (ici l'Etat) qui est à l'origine de l'agression. Il n'y a nullement une idéologie motrice qui le pousse à agir. Ainsi, l'explication par ce concept Wébérien du « *comportement affectuel* » explique

¹ Max Weber, *Economie et société*, op. cit.

² Ibidem

³ Ibidem

l'engagement mais ne peut être la seule évoquée pour l'explication de l'action, de son déroulement et de son aboutissement.

En effet, par la suite, et afin de sauvegarder une assurance en l'effectivité de l'action, il est indispensable que cet engagement spontané se rationalise en revendiquant des valeurs et une finalité. Deux processus parallèles assurent ce changement.

2. Le comportement rationnel en valeur : au cœur de l'action

Le processus menant de « *l'affectuel* » à « *la rationalité* » est une démarche propre au militant. Il relève d'une logique intime de l'individu et ce quelque soit son mode et son intensité d'engagement et d'action. Pour expliquer aussi bien les ressorts que les conséquences de ce processus, nous emprunterons le cadre théorique défini par Albert Hirschman¹ qui lui-même s'était inspiré de la réflexion du philosophe Harry G. Frankfurt². Pour Hirschman, l'engagement et la participation à une action sont dus à la fois, à une déception survenue dans la vie privée et à une conscience citoyenne. Comme nous l'avons déjà remarqué, toutes les personnes militantes du réseau, qu'elles soient entrepreneurs de l'action ou néo-militants, se définissent politiquement à gauche et invoquent des notions éthiques qui se veulent universelles comme la justice, les droits de l'homme et la démocratie. Ainsi, le durcissement de la politique d'immigration menée depuis 2002 et incarnée par Nicolas Sarkozy a pu être le facteur d'une déception profonde pour des individus qui sont pour la plupart engagés que ce soit dans des syndicats ou des associations. Le sentiment d'injustice à travers ce que les militants considèrent comme étant une atteinte aux droits de l'homme et le défaut de démocratie qu'ils expriment, montrent une déception dans l'idée qu'ils se faisaient de leur pays, comme l'expriment ces militantes.

¹ Albert Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, op. cit.

² Harry G. Frankfurt, Freedom of the will and the concept of the person, *Journal of Philosophy* 68, 14 janvier 1971, pp 5 à 20

« On est signataire de la Convention des droits de l'homme, de la Convention des droits de l'enfant, on se dit France terre d'asile. On a des tas de discours sur ce thème là. [...] Il y a suffisamment de richesses en France pour que tous les français et les étrangers puissent vivre décemment. [...] On n'a pas le choix on doit les accueillir décemment. [...] on ne peut pas accepter que des familles repartent chez elles parce qu'on les envoie à la peine de mort, et ça on ne peut pas l'accepter. C'est inacceptable. Ça ne doit pas exister. »¹

« Je pense malgré tout qu'ils pourraient profiter de quelque chose que la France peut leur offrir. Le contexte législatif et politique en général m'a poussée à m'engager. »²

Il existe donc, avant même l'engagement, une déception citoyenne. Si cette déception est suffisamment forte et fait suffisamment sens chez ses individus, ils définiront ce que Hirschman appelle une « métapréférence » (simplifiant ainsi le terme de « volition de second ordre » de Frankfurt). Cette notion renvoie à la construction par l'individu lui-même d'une préférence mise au conditionnel, c'est ce que « je » voudrais faire. Mais « ma » préférence réelle actuelle (ou « volition de premier ordre » chez Frankfurt) est de rester sur des préoccupations privées.

Le réajustement entre préférence et métapréférence, c'est-à-dire entre le comportement que l'on a en réalité et le comportement que l'on voudrait avoir, s'effectue grâce à « un évènement déclenchant effectif »³. « Après quelques temps d'inaction et d'hésitation, surviendra un évènement déclenchant qui amènera [l'individu] à agir effectivement de manière conforme à ces volitions de second ordre. [...] Un quelconque évènement exogène déclenche le passage effectif à un engagement public ».⁴ Ici, Hirschman donne l'exemple du déclenchement de la guerre du Viêt-Nam mais nous

¹ Madame A, entretien cité

² Madame L, entretien cité

³ Albert Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, op. cit.

⁴ Ibidem

pourrions, dans le cas qui nous intéresse, citer la menace d'expulsion d'une personne connue.

Ainsi, le mode d'entrée en action au sein de la vie publique est un comportement et un engagement « affectuels ». Mais, si nous en croyons Hirschman, ce comportement et cet engagement ne sont rendus possibles que par la définition d'une « métapréférence » consécutive à une prise de conscience fondée sur ce que Weber appelle « *une rationalité en valeur* »¹. Donc, l'engagement s'ancre dans un comportement « affectuel » et l'action est menée en référence à une valeur qui lui confère sa rationalité. La preuve en est que, si, comme nous l'avons vu, la première action menée le fut pour une personne connue, ils sont 67% à déclarer ne pas avoir de lien avec la personne soutenue lors des autres actions auxquelles ils ont participé.

3. Le comportement rationnel en finalité : la question de l'efficacité de l'action

L'articulation de la « *rationalité en valeur* » et de la *rationalité en finalité* » s'effectue sous la vigilance des entrepreneurs de l'action qui tentent de rationaliser l'action pour en assurer l'efficacité. Selon Anthony Pecqueux, « *relever l'importance des émotions ne revient pas à nier l'existence de formes de maîtrise réflexive de la part des entrepreneurs de la mobilisation* »². De la même manière, avoir analysé l'importance de l'affectif et des valeurs ne doit pas nous amener à nier les compétences acquises par les entrepreneurs de l'action dans le cadre de leur engagement passé ou même présent dans une autre structure que le réseau (syndicat, association, parti politique, ...). Ceci trouve son expression dans la création des guides et des fiches de conseils créés et diffusés à tous les RESF, ainsi que dans leurs conseils d'experts de la protestation dispensés dans les différentes réunions. Ils sont là pour s'assurer que l'action soit logique, ait un sens et

¹ Max Weber, *Economie et société*, op. cit.

² Anthony Pecqueux, *Une catastrophe patrimoniale, l'incendie du château de Lunéville*, in Christophe Traïni (dir), *Emotions...Mobilisation !*, Saint-Just-La-Pendue, Presses de Sciences Po., 2009, p. 121 à 139

une progression en la standardisant. L'efficacité est mesurée à la seule obtention de papiers pour la personne défendue.

4. La coexistence des trois comportements au sein du RESF

Le réseau, de par son action, son fonctionnement et son objectif réussit à maintenir et à se servir de la force que donnent aux individus les trois logiques d'action que nous venons de distinguer à la suite de Weber. Le comportement affectuel est maintenu et dynamise l'action dans la mesure où le réseau n'agit officiellement que pour les enfants et les jeunes majeurs scolarisés, permettant ainsi de recruter des néo-militants suiveurs de l'action. Le comportement rationnel en valeur est nourri par la participation du réseau à des manifestations et des luttes parallèles qui concernent par exemple l'injustice de la rétention en CRA ou encore la participation à l'anniversaire de la signature de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Enfin, le comportement rationnel en finalité est sollicité par les entrepreneurs de l'action dans le cas concret de la défense jusqu'au bout d'une personne ou d'une famille singulière.

En résumé, les militants ont des raisons à l'engagement qui relèvent de l'altruisme. La conjoncture politique, sociale et juridique est un moteur de l'engagement dans la mesure où elle incite l'individu à s'engager pour une cause qui attire, non pas à sa situation personnelle, mais à la vie publique, à la société dans laquelle il vit. D'autre part, l'engagement trouve aussi son sens à travers une réaction affective de la part des suiveurs de l'action qui est celle de la protection de populations à faibles ressources. La définition de *métapréférence* et le travail des entrepreneurs de l'action parviennent à rendre permanent l'engagement en rationalisant l'action.

En profitant de ces deux déterminants, le réseau bénéficie de l'engagement continu de nouveaux militants et de la pérennisation de leur action.

Pour être complet, il nous faut tout de même évoquer des raisons propres à chaque individu, ou dit plus simplement, plus égocentriques et qui provoquent, ou entretiennent, elles aussi, l'engagement.

CHAPITRE 5

LES DETERMINANTS EGOCENTRIQUES DE L'ENGAGEMENT

Pour les tenants du concept de l'*homo-economicus*, l'individu ne peut s'engager dans une action ayant un coût personnel sans qu'il puisse en retirer un bénéfice supérieur à ce coût. Pourtant comme nous l'avons déjà dit, le militant ne peut attendre de cette lutte une quelconque rétribution matérielle ayant attrait directement avec son bien-être. L'hypothèse de la rationalité axiologique telle que la définit Max Weber¹ permet de comprendre le processus de l'engagement. Pour désigner ce moteur de l'engagement, on pourrait tout autant parler de « sens moral » à la manière de Raymond Boudon². Les individus agissant au sein du réseau semble guidés par des principes et non par les conséquences de leurs actes sur leur vie personnelle.

Cela n'empêche pas qu'il soit possible de comprendre certains discours extraits des entretiens que nous avons menés comme mettant en lumière une satisfaction toute personnelle à la participation à l'action du RESF. De là, certaines réponses au questionnaire permettent aussi de comprendre que le bénéfice retiré de l'action par les militants peut prendre diverses formes qui ne sont effectivement pas, dans le cas des membres du réseau, d'ordre matériel et/ou directs.

¹ Max Weber, *économie et société*, op. cit.

² Raymond Boudon, *Raison, bonne raisons*, Paris, PUF, février 2003

Ainsi, nous pouvons dégager de notre enquête de terrain trois déterminants égocentriques de l'engagement et de sa pérennisation. A la suite de Daniel Gaxie¹, nous pouvons mettre en évidence certaines rétributions symboliques du militantisme dans le cadre du réseau (section 1). En reprenant le cadre théorique de Charles Tilly², nous envisagerons la satisfaction personnelle qu'entraîne la réussite d'une action de mobilisation et qui encourage à continuer la lutte (section 2). Enfin, nous présenterons le militant comme un être à la recherche d'une estime de lui-même que lui permet d'atteindre son engagement auprès des sans papiers (section 3). Ces moteurs égocentriques de l'action concernent tous les militants. Selon les résultats des entretiens et des questionnaires, il ne serait pas pertinent de distinguer les membres du réseau selon qu'ils soient entrepreneurs de l'action ou simple suiveurs. Nous le montrerons chaque fois que c'est le cas en citant les pourcentages qui concernent chacun des deux types de militants.

Section 1 : Les rétributions symboliques

Si les théories des rétributions du militantisme ne peuvent pas expliquer, dans le cas du réseau, le passage à l'engagement, elles jouent néanmoins un rôle important comme moteur du militantisme, un rôle de maintien dans l'engagement. En effet, l'organisation est vectrice de bénéfices individuels qui incitent le militant à consacrer de son temps privé à la défense d'une cause. Les rétributions du militantisme ne se réduisent pas à des rétributions matérielles, elles peuvent être d'ordre symbolique. S'intéressant au militantisme au sein des partis politique, Daniel Gaxie³ distingue les rétributions matérielles des gratifications symboliques qui se situent à un niveau psycho-affectif.

¹ Daniel Gaxie, *Economie des partis et rétribution du militantisme*, op. cit.

² Charles Tilly, *From mobilization to revolution*, op. cit.

³ Daniel Gaxie, *ibidem*

« Quand je suis arrivé, c'était pour agir pour les enfants parce que vraiment je ne connaissais personne. Depuis c'est vrai qu'on est devenu très lié avec les membres actifs, enfin les trois autres. Et puis je ne connaissais rien sur les sans papiers. J'ai beaucoup appris, j'ai lu plein de choses grâce à mon intégration dans RESF »¹

Les entretiens, nos observations et les réponses au questionnaire permettent de distinguer les deux sortes de rétributions symboliques qui sont présentés par ce militant. La première pourrait être l'enrichissement et la consolidation du capital social. Lors des réunions nationales et des manifestations, il règne une ambiance de convivialité. Sous l'apparence sérieuse du combat mené, nous pouvons remarquer une bonne humeur et une camaraderie. En effet, nous avons appris que certains sont devenus amis alors qu'ils ne se connaissaient pas avant de militer avec le réseau. La majorité des répondants au questionnaire se sont engagés seuls dans la lutte du RESF (56,5% de la totalité des répondants, 44,9% des entrepreneurs de l'action et 64% des suiveurs de l'action) et 77,4% (100% pour les entrepreneurs et 62,7% pour les suiveurs de l'action) disent avoir créé des liens amicaux depuis qu'ils militent régulièrement et avec assiduité. Une participation physique à la lutte, d'autant plus si l'engagement est solitaire, provoque nécessairement la rencontre et ce, que la personne soit un militant actif ou qu'elle fasse partie de la catégorie des néo-militants telle que nous l'avons définie.

« On a créé des amitiés pour pouvoir travailler ensemble. Tout seul ça ne serait pas pareil. Si on travaillait seul, ce serait beaucoup plus difficile voire mission impossible. Donc on a créé des liens importants pour qu'on puisse continuer et être efficaces. [...] Je travaille beaucoup avec Madame La. parce qu'on est du même syndicat et qu'on travaille beaucoup pour le RESF mais on a fait de réelles connaissances avec les gens de la CIMADE qui sont des gens extra ordinaires. Ce sont vraiment des gens qui sont extrêmement précis, qui sont dévoués et ce n'est pas du flanc c'est sérieux ce qu'ils font. »²

¹ Monsieur B., entretien cité

² Monsieur Le., entretien cité

« Au sein du réseau, j'ai lié des complicités solidaires, il y a le dynamisme du réseau qui fait qu'effectivement c'est des gens dont je suis proche. [...] Ça encourage à continuer parce qu'on est tous sur la même longueur d'ondes. Je ne peux pas imaginer qu'on ne s'entende pas de toute façon. On est sur la même longueur d'onde de solidarité, d'humanisme, de politiquement à gauche... Enfin je ne sais pas comment le dire. On est contre toute forme de ségrégation, de racisme, d'égoïsme aussi parce que les richesses, ça se partage à mon avis. »¹

Une bonne ambiance et une camaraderie semblent ici importantes pour l'efficacité du travail militant et peuvent donc avoir une incidence sur le résultat de la lutte.

Lorsque le réseau est synonyme d'un important sacrifice de temps privé, il peut avoir un effet paradoxal :

« Mes vieux copains de l'extérieur du réseau, je n'en ai plus beaucoup. De toute façon, ils ne me supportaient plus. Je parlais toute la journée des sans-papiers. Par contre, je me suis fait des copains dans le réseau. J'ai plein de nouveaux copains ça c'est sûr. »²

Le côté chronophage du réseau pour les entrepreneurs de l'action peut être à l'origine de la destruction du capital social qui existait auparavant à l'extérieur du réseau. A la suite de ce témoignage, nous pouvons émettre une hypothèse. La force de l'engagement et l'importance de l'investissement dans la lutte prouvent que la cause des sans-papiers est devenue un élément constitutif de l'identité. Si elle n'est pas partagée par autrui, les liens amicaux seront plus difficiles à maintenir. Ainsi, cette militante n'a plus d'amis en dehors du réseau puisqu'ils ne partageaient pas la même valeur qui est celle du devoir de défendre les sans-papiers menacés d'expulsion. En revanche, il devient aisé de

¹ Madame V., entretien cité

² Madame W., entretien cité

construire de nouvelles amitiés avec des individus qui sont tout autant que soi investis par cette cause et cette certitude contestataire.

La seconde rétribution symbolique qu'offre la participation aux actions du réseau est l'enrichissement du capital culturel. Particulièrement la lutte pour la défense des sans-papiers amène à l'acquisition d'un savoir qui se décompose différemment selon les individus. Grâce à leur engagement, la quasi-totalité des répondants au questionnaire, à savoir 120 sur 124 soit 96,8%, admettent avoir enrichi leur connaissance, que ce soit en droit des étrangers (83,9%), en militantisme (40,3%) ou en politique (21,8%). Là encore, il n'y a que peu de différence entre les deux types de militants.

*« Grâce à cet engagement j'ai beaucoup appris au niveau du droit au niveau des relations humaines, au niveau des rapports avec la préfecture et ce qu'il y a derrière ces réalités administratives au-delà de l'expérience propre à ce champ d'intervention qui est finalement juridique, il y a aussi tout un mécanisme qu'on a découvert et auquel on n'aurait pas pu penser sans être investi ».*¹

A Poitiers, une militante d'une quarantaine d'années a repris des études de droit suite à son engagement au RESF. A Pau, la CIMADE propose systématiquement et à tous individus qui le désirent, une formation sur le droit des étrangers en France. Dans toutes les réunions, qu'elles soient nationales ou même locales comme à Poitiers par exemple, des livres sont proposés à la lecture voire même sont vendus sur place. Sur le site internet du RESF, sont régulièrement mis en ligne des références bibliographiques ou des conseils cinématographiques. Il se crée ainsi une dynamique culturelle à laquelle chacun peut participer.

La création de liens amicaux et l'enrichissement voire la constitution d'un capital culturel représentent des gratifications symboliques qu'il ne faut pas négliger dans la présentation des déterminants de l'engagement militant au sein du réseau.

¹ Madame La., entretien cité

Section 2 : La satisfaction due aux succès de la mobilisation

Lors de son analyse présentant la conjoncture comme un vecteur déterminant de la mobilisation, Charles Tilly¹ ajoute que « les anticipations des succès » sont des moteurs de l'action. Dans le cas du réseau, il apparaît que l'obtention régulière de la régularisation d'élèves ou de jeunes scolarisés encourage l'engagement d'autant plus que, désormais, chaque début de mobilisation est teinté d'optimisme.

Parmi les cent vingt quatre personnes ayant répondu au questionnaire distribué sur les listes de diffusion de tous les RESF de France, la première opération de soutien à un enfant ou un jeune sans-papier menacé d'expulsion fut une réussite pour 64,6% des 80% d'individus ayant participé directement à une opération de soutien (pour les deux types de militants, ce pourcentage est environ égal soit 68,9% pour les entrepreneurs et 60,8% pour les suiveurs). A Poitiers, à Pau et dans le 10^{ème} arrondissement de Paris, les réseaux ont été créés à la suite de l'obtention de papiers pour la ou les personne(s) défendue(s). La réussite des opérations est même devenue un argument à la continuation de la lutte.

« Depuis qu'on a commencé le réseau il n'y avait jamais eu d'expulsion de parents ou de jeunes majeurs. C'est-à-dire à Paris on est passé de 30 mises en rétention pour toute l'année scolaire de 2006-2007 à 30 mises en rétention par mois depuis août. Et on a réussi à tous les faire sortir jusqu'à début février. On a 30 parents ou jeunes majeurs connus au centre de rétention. On fournit la liste tous les jours à la préfecture de ceux qu'on connaît pour demander leur libération. Depuis la rentrée scolaire, donc de septembre à février, il y a eu zéro expulsion parmi ceux-là. Et puis quand le nouveau préfet est arrivé, il a expulsé trois personnes. Trois pères de famille. Les familles sont restées. Les enfants sont restés. Depuis il n'y a plus expulsé parmi ceux qu'on connaît. Il y en a qu'on a dû aller chercher jusqu'à l'embarquement. Il a craqué juste avant l'embarquement. »²

¹ Charles Tilly, *From mobilization to revolution*, op. cit.

² Madame W., entretien cité

Face à cette réussite quasi systématique, débiter une nouvelle opération peut sembler aller de soi puisque la mobilisation est devenue une condition suffisante à la régularisation. Sans aller jusqu'à ce résultat exceptionnel du réseau parisien, des réussites régulières et majoritaires encouragent une certaine continuité de l'engagement comme au sein du réseau 93 où « *la pression porte souvent ses fruits, pas toujours, on connaît des défaites mais bon, ça porte souvent ses fruits* »¹. De plus, le succès assure une certaine stabilité aux différents réseaux dont l'alliance de structures hétéroclites ne va pas de soi. Par exemple, à Pau, les divergences de points de vue que nous avons mises en évidence en première partie, ne semblent pas remettre en question l'entente dans la mesure où l'obtention de papiers a toujours été au bout de la mobilisation.

*« [...] il y a des tensions lorsque la situation est une situation qui doit être défendue. De toute façon, il y a toujours des tensions. Jusqu'à maintenant heureusement il n'y a eu que des réussites. Mais le jour où il y aura une situation où nous allons faire un choix et argumenter le choix et que c'est un échec, je ne sais pas comment ça va se passer mais ça va être dur. Ce sont toujours des coups portés mais ça ne détruit pas le réseau. Le réseau digère ses tensions grâce aux réussites. »*²

La réussite régulière des actions de mobilisation du réseau s'est donc transformée en anticipation de succès qui encourage à la perpétuation de l'engagement.

Au-delà de cette conclusion d'analyse, nous pouvons émettre l'hypothèse que le succès confère à l'individu un sentiment de satisfaction personnelle. En effet, s'il n'avait pas la certitude que son engagement était juste, il peut trouver désormais tous les arguments pour se convaincre lui-même de la justesse de la cause qu'il défend. Si l'enfant, le jeune ou la famille défendue a été régularisée c'est bien que son expulsion aurait été une injustice. Grâce son action, il a rétabli la justice. C'est dans cet esprit qu'une militante pictavienne envisage son action au sein du RESF 86 :

¹ Monsieur D., entretien cité

² Madame La. et Monsieur Le., entretien cité

« Je me suis engagée en fait pour faire appliquer la législation en travaillant avec des avocats. Les associations montent les dossiers sur les conseils des avocats et les avocats les défendent. Je veux faire reconnaître les droits des étrangers devant les tribunaux. Or ce droit est régulièrement endurci et n'est pas forcément respecté. En plus, la législation permet une marge de manœuvre dont se saisissent les préfectures. »¹

Dans le cadre d'une telle définition des raisons de sa propre action, la réussite est vécue comme une satisfaction personnelle qui encourage l'engagement et la pérennisation de l'action auprès de chaque cas de menace d'expulsion qui pourrait se présenter à l'individu.

Section 3 : La quête de l'estime de soi

1. Une estime de soi personnelle : la satisfaction d'un devoir moral

L'engagement répond à un devoir moral et réalise la conviction de « faire son devoir ». Cette satisfaction morale s'inscrit dans le cadre de l'estime de soi. « Faire son devoir » confère à l'individu une estime intérieure. Pour reprendre Albert Hirschman, le fait de passer à l'acte pour défendre sa « métapréférence » donne à l'individu une satisfaction personnelle dans la mesure où il est enfin en accord avec ce qu'il appelle lui-même ses convictions. Il acquiert alors une estime de lui personnelle.

Cette satisfaction d'un devoir moral ressort des discours des militants rencontrés qui font apparaître un vocabulaire dans lequel transparaît un « devoir d'engagement ». A l'origine de leur engagement, on trouve une intime exigence d'action. Ils évoquent un « besoin », une « nécessité », « un devoir de citoyen », un « devoir de justice », une « vigilance démocratique », ...

« Je ne peux pas accepter ce qu'il se passe actuellement avec la politique de l'immigration, [...] on ne peut pas ne rien faire. Et puis c'est un engagement par rapport

¹Madame C., entretien cité

à ma conscience parce que quand j'ai des élèves en face, je crois aussi qu'il faut qu'ils aient un point de repère stable, de pouvoir me permettre de les éduquer parce que je m'engage dans quelque chose qui m'éduque moi aussi. C'est une condition sine qua non. »¹

La présence de ce devoir moral dans l'engagement nous incite à admettre que les raisons du sujet social ne sont ni instrumentales ni utilitaristes. Les individus sont guidés par des « principes » et non par les « conséquences » de leurs actes. Ils ont des raisons de croire que l'engagement public est nécessaire et qu'il est donc de leur « devoir » de s'engager. Leur démarche ne s'inscrit pas dans des logiques instrumentales mais dans des convictions morales.

Les individus rencontrés affirment un idéal de justice, de liberté, de solidarité, de « *lutte contre l'inacceptable* ». Ils ont un souci de responsabilité vis-à-vis d'autrui à travers un discours altruiste. Au sein du réseau, les individus sont réunis par une croyance en un lien de solidarité éthique.

Les facteurs idéologiques qui expliquent cet engagement moral, peuvent trouver leur origine dans la socialisation familiale, la formation des années de jeunesse et le milieu social d'appartenance. En effet, 56,5% (51% chez les entrepreneurs de l'action et 60% pour les suiveurs) des personnes ayant répondu au questionnaire disent avoir eu des parents engagés que ce soit dans un syndicat, un parti politique ou une association. Ils ont donc été sensibilisés dès l'enfance à des questions éthiques.

« Ma mère était militante. [...] Elle était engagée à la FCPE, dans les milieux féministes. Elle a été toujours indépendante c'est-à-dire qu'elle n'a jamais été encartée dans un parti. Elle s'est pas mal investie dans un journal alternatif dans les Hauts de Seine qui avait été monté par des babas cool. Elle a toujours été dans des mouvements comme, pareil, plus dans des mouvements associatifs que politiques. Mon père de ce que j'en sais, il était algérien [...] et s'est engagé très tôt auprès du FLN. Il est arrivé en France au début des années 50 pour être exploité dans les usines automobiles du nord de

¹ Madame La., entretien cité

la France. Il s'est engagé auprès du FLN et il a passé deux ans sur le Larzac. [...] Il avait un engagement politique auprès du FLN. Après la guerre d'Algérie, il a pris beaucoup de distance parce qu'il a été énormément déçu de ce qu'est devenu l'Etat algérien par la suite. »¹

Ensuite, comme nous l'avons déjà précisé, 82,3% ont milité dans diverses structures avant de s'engager au sein du réseau, soit 83,7% des entrepreneurs de l'action et 81,3% des suiveurs. Ils ont alors pu déjà mettre en œuvre ces valeurs. Enfin, également 82,3% ont un diplôme de l'enseignement supérieur. La répartition entre les deux types de militants est là encore de 83,7% chez les premiers et de 81,3% chez les seconds. Selon Emmanuelle Reynaud², cet aspect est indissociable du sentiment du devoir d'engagement. Le sentiment de compétence dû à des études supérieures est la traduction subjective de la détention de compétences cognitives, qui sont développées par l'éducation. Or l'acquisition d'un capital culturel reconnu par les représentations dominantes de la société confère à l'individu un sentiment de légitimité à s'engager dans la mesure où il lui semble qu'il est capable d'expliquer et donc de justifier son action. Nous retrouvons ces caractéristiques au sein du réseau.

Ce devoir moral est parfois exprimé à partir du lien qui peut être fait avec la déportation sous l'occupation allemande ou une histoire familiale liée à l'immigration.

« Mon père avait 18 ans en 44, il faisait partie d'un réseau d'auberges de jeunesse qui faisait fuir des mêmes juifs. Ils se sont faits choper et il a été arrêté et foutu trois mois à Fresnes et déporté en Allemagne. Comme il était tout jeune, il n'avait même pas 18 ans, il a été STO et pas en camp de concentration. Il raconte d'ailleurs qu'il a survécu grâce au fait qu'il bossait sur une table à dessin dans un bureau d'études et il y avait quelqu'un, il ne sait pas qui, visiblement des Allemands qui mettaient une pomme ou un carreau de

¹ Madame V., entretien cité

² Emmanuelle Reynaud, *Le militantisme moral*, op. cit.

chocolat, enfin bon ils étaient émus d'avoir ce même, bon. Il est évident qu'à 50 ans passés, quand on a créé le réseau il était inenvisageable, alors que le risque était nul, que je ne fasse pas ce qu'un même de 18 ans avait été capable de faire. C'était impensable. Je crois que c'est pareil pour tout le monde enfin pour tous ceux qui sont capables de se poser les problèmes à partir des humains et pas simplement à partir de dossiers. »¹

« Mes grands-parents maternels ont été importés de Yougoslavie quand ma mère avait deux ans. On est venu les chercher dans leur campagne là-bas et ils étaient très pauvres. On leur a dit vous venez travailler dans les mines. Quelques années plus tard mes grands-parents ont été chassés parce qu'ils mangeaient le pain des Français et puis après ils sont revenus avec le Front populaire. Donc ce sont des souvenirs quand même. (Ému). »²

Ces deux témoignages sélectionnés parmi d'autres que nous avons pu recueillir sont révélateurs de ce devoir moral ancré dans la mémoire familiale qui s'inscrit à la base de leur engagement. L'engagement est alors sublimé par des références intimes et incontestablement graves qui confèrent à l'individu une plus grande légitimité à agir.

2. L'estime de soi : une valorisation publique

Philippe Braud explique que *« les individus n'existent que relationnellement. C'est pourquoi il leur importe d'être reconnus. [Ainsi], l'estime de soi ne prend sa signification que dans un jugement d'appréciation relative par rapport à autrui. [...] L'estime de soi est ce que l'on ressent intérieurement et qui résulte de l'approbation publique »³*

¹ Monsieur M., entretien cité

² Monsieur Le., entretien cité

³ Philippe Braud, *L'Emotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996

Comme le suggère Philippe Braud, l'estime de soi que les militants du réseau recherchent à travers cet engagement est indissociable du regard d'autrui sur leur action. En ce sens, le choix de ne protéger que les enfants et les jeunes majeurs n'est pas neutre. Il est en effet le meilleur moyen de susciter l'émotion publique et, à travers la médiatisation de l'action, l'approbation et l'admiration d'autrui. Les discours recueillis auprès des acteurs du réseau rejettent cet état de fait. De la même façon qu'il n'est pas valorisé de prendre des responsabilités au sein de l'action, il n'est pas vu d'un bon œil qu'un individu seul soit le sujet d'un article. L'estime de soi ressentie à travers les médias doit être partagée collectivement. Par exemple, dans son numéro paru le 31 décembre 2008, le quotidien *L'Humanité* souhaitait parler du réseau à travers le portrait de Pierre Cordelier, cofondateur du RESF et acteur actif entrepreneur de l'action. De lui-même il a fait de ce portrait une valorisation collective en conviant à l'interview une vingtaine de militants du réseau lors de la rencontre avec le journaliste. Il reçoit ainsi l'approbation de ses collègues du réseau tout en étant lui-même mis en avant médiatiquement. Il est probable qu'il ait ressenti une satisfaction intérieure et qu'il en est ressorti une estime de lui qui l'encourage à continuer son action.

D'autre part, l'estime de soi peut être ressentie par la valorisation de son action par son entourage quotidien. Il peut s'agir de ses collègues de travail ou plus directement de sa famille.

« Dans le cadre du réseau éducation sans frontières il y a des gens qui viennent me voir et qui me disent c'est bien ce que tu fais est-ce qu'on peut aider ? Donc oui, il y en a en parlant autour de nous des gens qui s'investissent. Je suis parfois réellement surpris de voir des gens avec qui je travaille et notamment des cohortes de surveillants qui travaillent avec moi et ça arrive pas mal qu'après ils me disent "vous m'avez appris ce que c'était que s'engager qu'il ne fallait pas rester seul, qu'il fallait s'impliquer." »¹

Ce témoignage montre que Monsieur Le. reçoit une double valorisation qui renforce son estime. En effet, il y a à la fois le fait que des individus lui disent que « c'est

¹ Monsieur Le., entretien cité

bien ce que tu fais » et à la fois une satisfaction dans la reconnaissance que lui montre les surveillants.

« Un moment donné, le regard des autres sur soi est important. Il y a une parole de mon oncle qui ne parle pas, qui ne parle jamais, qui doit avoir plus de 80 ans. Un jour il m'a dit ''ce que tu fais c'est formidable''. Venant de lui et je ne m'y attendais pas. Et c'est vrai que ça m'a fait très plaisir. »¹

Madame La. exprime ici le plaisir ressenti par la valorisation d'un membre de sa famille qui semble revêtir une importance symbolique. Une telle valorisation et le plaisir qui s'en est suivi est indissociable de l'estime de soi.

Ainsi, les médias, les collègues ou encore l'entourage familial sont des sources complémentaires d'estime de soi. Cette approbation et cette valorisation de la part d'autrui ne prennent de sens en tant que tel que dans le fait qu'elles sont une explication de l'engagement et de l'implication militante. Couplées à la satisfaction morale qui est plus de l'ordre de la conviction personnelle, l'estime de soi est une rétribution symbolique motivante quand bien même elle n'est pas recherchée ou même niée par les acteurs.

Nous avons ainsi présenté trois déterminants de l'action qui ressortent de l'enquête de terrain, à travers les entretiens ou les données recueillies grâce au questionnaire. Les rétributions qualifiables de symboliques permettent une contre partie à l'aliénation du temps privé au profit d'une contestation publique. Le poids du succès régulier et de son anticipation aux yeux des militants est un moteur de l'engagement et la satisfaction personnelle qui en résulte en assure la pérennisation. Enfin, l'estime de soi ressentie à la fois personnellement à travers l'accomplissement d'un devoir moral et à la fois ressentie

¹ Madame La., entretien cité

par l'approbation et la valorisation des actes militants encourage à s'engager et à continuer la lutte.

Les militants du Réseau Education Sans Frontières se répartissent selon deux types d'engagement. Un est plus actif et consiste à organiser l'action. L'autre se contente de suivre l'action ce qui n'empêche pas une forte disponibilité dans le cadre des actions menées. Les premiers sont des entrepreneurs de l'action, les seconds sont des néo-militants suiveurs de l'action. Cependant les membres du réseau présentent des similitudes sociographiques. Cette identification des militants effectuée, nous avons pu nous intéresser plus directement aux moteurs altruistes de l'engagement. Si la conjoncture est propice à l'engagement quelque soit le type de militant, les entrepreneurs de l'action savent utiliser l'émotion et rationaliser l'action pour provoquer et encadrer l'engagement des néo-militants. Pour ce qui est des motivations égocentriques de l'engagement, qu'il s'agisse des rétributions symboliques, de la satisfaction personnelle ressentie lors des succès des mobilisations ou de la quête de l'estime de soi, elles concernent les deux types de militants sans réelle distinction.

CONCLUSION GENERALE

Jacques Ion¹ a remarqué que les syndicats et les associations souffrent d'une baisse d'effectifs militants. C'est pourquoi au début de son livre il s'inquiète du manque d'investissement citoyen dans des organisations qui structurent la démocratie. Le cas du Réseau Education Sans Frontières, sans contredire totalement l'étude de l'auteur, montre que des mobilisations importantes et efficaces peuvent malgré tout encore exister. S'il est vrai que les syndicats, les partis politiques et les associations ne parviennent plus, ou en tout cas aussi bien qu'auparavant, à recruter des militants en nombre suffisant, il n'en reste pas moins que leur action coordonnée et organisée par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur(s) représentant(s), a su mettre en place une structure, une organisation et des stratégies capables de susciter l'engagement. Ce dernier peut s'exprimer de manière passive mais assidue ou être à la base de réelles vocations militantes, créant ainsi de nouveaux experts de la contestation ou des experts d'une nouvelle forme de contestation. Nous avons appelé ces derniers les *entrepreneurs de l'action*. Ils sont à l'origine du répertoire de l'action collective utilisé par tous les réseaux locaux et de la réalisation de guides et de conseils qui standardisent l'action.

Ces militants, ainsi investis dans le mouvement de contestation qui consiste en la défense d'enfants et de jeunes sans-papiers menacés d'expulsion ainsi que de leur famille, se sont engagés au départ dans une protestation aux objectifs précis et concrets (la régularisation d'une personne ou d'une famille en particulier) grâce à un cadre souple où chacun a la croyance que sa voix est égale à celle des autres. Ces caractéristiques, définis par Erik Neveu², sont pour l'auteur, motivantes et assurent un renouveau de l'action collective. Les militants ainsi mobilisés sont ceux que nous avons qualifiés de *néo-militants*, c'est-à-dire des individus ayant la volonté d'agir au sein de l'espace public pour défendre la cause des sans-papiers scolarisés en suivant l'action prédéfinie par les militants entrepreneurs.

¹ Jacques Ion, *La fin des militants*, op. cit.

² Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, op. cit.

Comme Emmanuel Lazega¹, nous avons montré que l'organisation en réseau permettait la rencontre des deux types de militantismes. Les premiers se servent des appareils traditionnels de l'action collective et de leur expérience pour assurer un cadre efficace et rationnel à la lutte tout en la pérennisant. Dans le même temps, ils ont mis en place une structure souple qui donne l'impression que chacun est à l'égalité, que chacun peut s'investir comme bon lui semble que ce soit dans la forme, la nature ou l'intensité de son engagement. Ce sont des caractéristiques chères aux néo-militants et que l'usage structurant de l'internet permet de consolider.

Le cadre de l'organisation du réseau, malgré les avantages que nous venons de décrire présente tout de même quelques zones indéfinies qui sont potentiellement porteuses de conflits pouvant freiner l'engagement. Nous avons montré que la question de savoir quelle est l'ampleur de la population défendue a pu faire débat dans des réseaux locaux comme celui de Bordeaux. Il en va de même pour les procédures de prise de décision qui engagent dans certains cas les individus militants indifféremment de leur appartenance à une organisation membre du réseau, et dans d'autres cas qui ne permettent la participation qu'aux mandataires d'une structure membre. Le cas de l'existence réelle d'une représentation nationale du réseau, nous l'avons démontré, pourtant niée par certains membres, pose un problème à la fois dans sa composition (qui sont les représentants du réseau pour tous les RESF locaux de France ?) et dans ses prérogatives, sans compter qu'elle se confond parfois avec les réseaux de l'Ile-de-France. Ceci nous amène à rappeler le problème que représente l'existence d'une hiérarchie de fait au sein des différents réseaux. Celle-ci, pourtant ignorée dans la plupart des discours, relativise le mythe de l'égalité apparente dans la simple observation de la structure.

Après l'étude de la nature du Réseau Education Sans Frontières, nous avons pu étudier plus précisément le militantisme que sa structure a permis de mobiliser. Partant de la typologie *entrepreneurs de l'action/néo-militants suiveurs de l'action* déjà rappelée, nous avons pu remarquer des similitudes sociographiques permettant de bien situer les militants sociologiquement. Ils sont diplômés de l'enseignement supérieur, ils sont

¹ Emmanuel Lazega, Analyse de réseaux et sociologie des organisations, op. cit.

répartis de manière homogène sur l'échelle des CSP, ils votent à gauche et ont connu des expériences militantes avant de se mobiliser au sein du réseau. Les motivations de l'engagement de ces militants sont diverses. Certains sont altruistes. Les néo-militants sont sensibles à l'émotion que suscite la figure de l'enfant. Les entrepreneurs de l'action savent mettre en scène l'émotion et rationaliser les actions auxquelles participent les militants ainsi recrutés. Ceci est permis par une conjoncture politique et médiatique favorable à l'action à laquelle tous sont sensibles. D'autres motivations sont égocentriques et sont remarquables chez tous les militants quel que soit leur type. Chaque individu retire des rétributions symboliques à son action qu'elles soient sociales ou culturelles. Chacun est sensible à la satisfaction morale que représentent les nombreux succès des différentes mobilisations des réseaux. Enfin, nous avons montré que beaucoup de militants ressentent une estime d'eux-mêmes à travers leur engagement.

Le Réseau Education Sans Frontières est un exemple achevé des formes du militantisme contemporaines qui trouvent leur épanouissement dans le militantisme moral, à savoir celui qui se veut désintéressé et totalement altruiste. Nous avons montré sa construction, sa structure, ses ressorts sans oublier d'en apprécier l'efficacité et les limites. Le RESF montre ainsi que l'individualisme n'est pas nécessairement antinomique avec la participation publique. Chaque individu membre du réseau se pense libre : les coûts d'entrée et de sortie sont inexistantes, chacun peut faire entendre son avis et il n'existe aucune contrainte sur le degré d'investissement militant. Grâce à la collectivisation des savoirs militants issus de syndicats, de partis politiques et d'associations qui jouissent de la même liberté que les individus, ces derniers ont trouvé un relais permettant d'exprimer leur envie de contestation sans remettre en cause leurs préoccupations individuelles.

Nous pouvons alors émettre l'hypothèse suivante : le Réseau Education Sans Frontières est un collectif qui s'est construit grâce à l'individualisme. Vérifier cette hypothèse amènerait à se poser la question de la croissance (ou non) de l'individualisme et de son écho dans l'espace public. Cela pourrait faire l'objet d'une autre étude pour laquelle le Réseau Education Sans Frontières serait encore un terrain fertile.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages

- Ballé, C. (2006). *Sociologie des organisations*, Vendôme, PUF, Que sais-je ?
- Bastien, F. & Neveu, E., dir (1999). *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques, des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes
- Benasayag, M., Del Rey, A., et des militants du RESF (2008). *La Chasse aux enfants. L'effet miroir de l'expulsion des sans-papiers*, Paris, La Découverte
- Boudon, R. (2003), *Raison, bonne raisons*, Paris, PUF
- Braud, P. (1996). *L'Emotion en politique*, Paris, Presses de sciences po
- Braud, P. (2004). *Manuel de sociologie politique, 7^o édition*, Paris, L.G.D.J
- Braud, P. (2007). *Petit traité des émotions, sentiments et passions politiques*, Vottem, Armand Colin
- Crettiez, X. & Sommier, I. dir (2006). *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Editions Michalon
- Dodier, N. (1995). *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, Paris, Métailié
- Gintzburger, A., avec Réseau Education Sans Frontières (2006). *Ecoliers vos papiers !*, Paris, Flammarion
- Hirschmann, A. (1995). *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard
- Hirschmann, A. (1982). *Bonheur privé, action publique*. Barcelone, Hachette littératures, Pluriel
- Ion, J. (1997). *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'atelier
- Lagroye, J., François B. & Sawicki F. (2006). *Sociologie politique, 5^o édition*, Vottem, Dalloz
- Mayer, N. & Perrinau, P. (1992) *Les Comportements politiques*, Paris, Armand Colin
- Neveu E. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux*, Lassay-les-Châteaux, La découverte, repère

- Olson, M. (1978). *La logique de l'action collective*, trad., Paris, PUF
- Passy F. (1998). *L'action altruiste : contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*, Genève, Droz
- Reynaud, E. (1980). *Le militantisme moral*, Henri Mendras (dir), *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard, 1980, pp. 271-286
- Siméant J. (1998). *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po
- Tilly, C. (1978). *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison, Wesley
- Traïni, C. (dir) (2009). *Emotions... Mobilastion!*, Saint-Just-La-Pendue, Presses de Sciences Po
- Weber, M. (1971). *Economie et société*, Tome 1, *Les catégories de la sociologie*, Réédition, Trad. Paris, Plon, Agora
- Weber, M. (1971). *Economie et société*, Tome 2, *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Réédition, Trad. Paris, Plon, Agora
- Weber, M. (1963). *Le savant et le politique, Le métier et la vocation d'homme politique*, Réédition, Trad. Paris, 10/18

Articles de revues

- Agrikoliansky, E. (2001). Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980, *Revue Française de Science Politique*, février-avril, Vol. 51, n° 1-2, pp. 27-46
- Chazel. F. 1975. La mobilisation politique, Problèmes et dimensions, *Revue française de science politique*, p. 502
- Frankfurt, H. (1971). Freedom of the will and the concept of the person, *Journal of Philosophy* 68, janvier, pp 5 à 20

Gaxie, D. (1977). Economie des partis et rétribution du militantisme. *Revue Française de Science Politique*, Vol. 27, n°1, pp. 123-154

Gaxie, D. (2005). Rétribution du militantisme et paradoxe de l'action collective. *Swiss political science review*, Vol 11, n°1, pp 157-188

Granjon, F. (2001). Les militants-internautes : passeurs, filtreurs et interprètes, *multitudes*, mai, n°5

Laurens, S. (2007). Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ?, *Genèses*, 69, 1, pp. 112-127

Lazega E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations, *Revue Française de Sociologie*, Vol. 35, n°2, pp. 293-320

Mouriaux, R. & Capdevielle, J. (1972). Le militantisme syndical en France, *Revue française de science politique*, vol. 22, n°3, pp 566-581

Olivier de Sardan, J-P. (1995). La politique de terrain : Sur la production des données en anthropologie, *Enquête*, n°1, pp 71-109

Talpin, J. (2006). Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs, *Politix*, n°75, pp. 13-31

Tilly, C. (1984). Les origines du répertoire d'action collective en France et en Grande-Bretagne, *Vingtième siècle*, n°4, pp. 89-108

Sites internet

www.educationsansfrontieres.org

www.assembleenationale.fr

www.reseau-terra.eu

www.abri31.org/-resf31-

resf86.ouvaton.org

resf64.ouvaton.org

ANNEXES

*Annexe 1 : Appel à la régularisation des sans-papiers
scolarisés*

Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés

Le 26 juin 2004, s'est tenue à la Bourse du Travail de Paris une réunion rassemblant des enseignants, des personnels de l'Education nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des organisations attachées à la défense des droits de l'homme préoccupés de la situation des sans-papiers scolarisés (de la maternelle à l'université). Ils ont décidé la création d'un réseau de soutien nommé Education sans frontières. Les syndicats, les associations de parents d'élèves, les organisations et les représentants de collectifs et d'établissements signataires appellent les enseignants et les personnels des établissements de tous niveaux à se montrer vigilants, à informer leurs élèves qu'ils sont prêts à se mobiliser pour les aider à faire régulariser leur situation.

Vous lirez ci-dessous le texte de l'appel. Il est l'acte fondateur d'un réseau qui rassemble aujourd'hui plusieurs dizaines d'organisations et d'associations.

Paris, le 26 juin 2004 :

Ces derniers mois, les personnels, les parents et les élèves d'établissements scolaires ont obtenu de haute lutte la régularisation d'élèves et de parents d'élèves sans papiers que des lois iniques menaçaient d'expulsion. Des élèves que rien n'aurait distingué de leurs camarades si leurs vies n'avaient été gâchées depuis leur majorité par le refus des autorités de leur accorder le titre de séjour leur permettant de vivre normalement avec leurs familles.

La mobilisation des personnels, des élèves et des parents, de leur quartier, les relais qu'ils ont su trouver auprès de personnalités locales et nationales, de centaines d'anonymes aussi, l'écho que la radio, la télévision et la presse ont parfois donné à leur action ont permis d'arracher ces jeunes à la clandestinité. Tout est bien qui finit bien pour ceux-là.

Pourtant, pour quelques cas résolus, des milliers d'autres jeunes, d'enfants, d'étudiants également subissent, eux aussi, le drame de la privation du droit à une existence décente, l'obsession de l'interpellation, la peur d'une expulsion pratiquée dans des conditions souvent honteuses, l'angoisse d'un avenir bouché par la privation du droit de poursuivre des études supérieures, de travailler, d'avoir un logement, de bénéficier de la Sécurité sociale, etc. Bref, d'être condamnés au dénuement et aux conditions de vie indignes auxquels sont réduits les sans-papiers.

Il est inconcevable d'imaginer nos élèves, les copains de nos enfants, menottes, entravés, bâillonnés et scotchés à leurs sièges d'avion pendant que leurs camarades étudieraient paisiblement Eluard (« J'écris ton nom, Liberté ») ou Du Bellay («

France, mère des arts, des armes et des lois ») ; et que, sans trembler, on effacerait des listes les noms et prénoms des bannis.

Il est du devoir des enseignants, des personnels des établissements scolaires, des élèves eux-mêmes et de leurs parents mais aussi des associations (parents d'élèves, défense des droits de l'homme, anti-racistes) et des organisations syndicales et autres d'agir pour tirer ces jeunes de la situation qui pourrait leur nuire. Agir pour les élèves concernés eux-mêmes, déjà souvent malmenés par des existences chaotiques : exilés, ayant parfois perdu un de leurs parents et traversé nombre d'épreuves. Il ne faut pas ajouter aux tragédies que sont les biographies de certains d'entre eux l'angoisse d'être expulsés d'un pays où ils avaient cru trouver un refuge.

Mais agir aussi pour faire la démonstration aux yeux de nos élèves et de nos enfants, que les discours sur les « valeurs » ne sont pas des mots creux. Il est du devoir de tous ceux qui ont une mission éducative, à commencer par les personnels de l'Education et les parents, de montrer à la jeune génération qu'on dit sans repères, que la justice, l'altruisme, la solidarité, le dévouement à une cause commune ne sont pas des mots vides de sens. Et que certains adultes savent faire ce qu'il faut quand des jeunes sont victimes d'injustice ou plongés dans des situations intolérables.

Agir, enfin avec les jeunes eux-mêmes. Qui, s'ils sont associés à des combats justes, renoueront avec des traditions de solidarité, de combat collectif qui leur permettront peut-être, leur vie durant, de faire en sorte que le monde dans lequel ils sont appelés à vivre soit ouvert à tous.

Adultes et jeunes des établissements scolaires constituent une force. Elle doit peser pour que cesse la situation d'exclusion que vivent les élèves sans papiers.

Nous appelons au développement d'un réseau de solidarité avec les jeunes sans papiers scolarisés, à l'échelle nationale (voire à l'échelle européenne).

Nous appelons toutes celles et tous ceux, jeunes sans papiers scolarisés, enseignants, personnels d'éducation, parents d'élèves, élèves et étudiants, juristes et avocats, mais aussi organisations syndicales, associations, partis attachés à combattre l'injustice et enfin tous ceux que révolte l'oppression à s'associer à cet appel, à le reproduire, à le faire circuler, à entrer en contact avec nous. Et, dès la rentrée 2004, à recenser les jeunes en difficulté, à constituer des équipes qui les aident à peser de tout le poids du milieu scolaire pour mettre un terme à des situations insupportables.

samedi 26 juin 2004.

*Annexe 2 : Organisations membres ou soutiens du
Réseau Education Sans Frontières*

1. ACER (association pour une citoyenneté européenne de résidence),
2. ADN (Association pour la démocratie - Nice),
3. ACT UP – Paris,
4. Afrique Partenaires services,
5. AITEC (Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs, Groupe contre la criminalisation des familles),
6. AMF (Association des Marocains en France),
7. AMHITI (réfugiés haïtiens en France)
8. A.S.A.V. (Association pour l'Accueil des Voyageurs - 92),
9. Association « En-Temps » (service des mineurs étrangers isolés),
10. Association Française Janusz Korczak (AFJK),
11. Association Intercapa Solidarité Etudiants Etrangers,
12. Association Mosaïque (Comité antiraciste de Choisy le Roi/Orly),
13. Association Sar-Phirdem,
14. Association des travailleurs maghrebins de France (ATMF)
15. ASSOUEVAM (Association de soutien aux étrangers du Val de Marne),
16. ATTAC-France,
17. Ballon rouge (Aubagne)
18. CADAC,
19. CEDETIM,
20. CIMADE (Service œcuménique d'entraide),
21. Cinquième zone,
22. Citoyens Unis pour Chatenay-Malabry,
23. CLEJ (Club Laïc de l'Enfance Juive),
24. CNAFAL,
25. Collectif Cetace (Créteil),
26. Comité de défense des droits des sans-papiers (59),
27. Comité de Résistance Social (travailleurs sociaux),
28. Comités de Soutien aux familles rroms du Val de Marne,
29. Comité de soutien aux tsiganes du 93,
30. Collectif Bellacio,
31. Collectif des sans papiers de Seine Saint-Denis (93),
32. Collectif des sans-papiers des Hauts de Seine (92),
33. Collectif des sans-papiers kabyles de France (CSPK),
34. Collectif National pour les Droits des Femmes,
35. 3ème Collectif des sans-papiers de Paris,
36. CRAN (Conseil représentatif des associations noires),
37. Coordination nationale des sans-papiers,
38. CVSF,
39. DEI (Section française de Défense des Enfants international),
40. Droit Au Logement,
41. Ecole Emancipée,
42. Emancipation,
43. Ensemble Citoyens (Martigues),
44. FASTI,
45. Faut qu'on s'active ! (Boulogne sur mer),

46. FCPE,
47. Femmes de la Terre,
48. Fondation Copernic,
49. GISTI,
50. Groupement des retraités éducateurs sans frontières (GREF),
51. Journal « A Contre Courant » politique et syndical (Mulhouse),
52. ICEM Pédagogie Freinet,
53. Initiatives et Actions Citoyennes pour la Démocratie et le Développement (IACD),
54. La Voix de l'Enfant,
55. Ligue de l'Enseignement,
56. Ligue des Droits de l'Homme,
57. Mille Bâbords (Marseille)
58. Motivé-e-s (Toulouse),
59. Mouvement pour une Alternative non-violente (MAN),
60. MRAP,
61. Ni putes, ni soumises,
62. Observatoire des Libertés Publiques,
63. RAJFIRE (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées),
64. Ras le Front,
65. Réseaux citoyens de St-Etienne,
66. RCTS (Réseau de travailleurs sociaux pour l'insertion des jeunes étrangers),
67. Réseau Chrétiens Immigrés (RCI),
68. Réseau Solidaire et Citoyen (RESOCI),
69. SALAM (Soutenons, Aidons, Luttons, Agissons pour les Migrants et les pays en difficultés),
70. Solid'amis Reims
71. SOS Racisme,
72. SUB TERRA a.s.b.l.,
73. Survie,
74. Union Juive Française Pour la Paix (UJFP).

Mouvement syndical

75. CNT,
76. Confédération paysanne
77. FERC-CGT,
78. FIDL,
79. FSE (Fédération Syndicale Etudiante)
80. FSU,
81. PAS 38 (Pour une Alternative syndicale – Isère),
82. SAF (Syndicat des Avocats de France),
83. SEDVP-FSU (Syndicat des Etablissements Départementaux de la Ville de Paris),
84. SGEN-CFDT,
85. SMG (Syndicat de la Médecine Générale)
86. SNES,
87. SNUipp,

88. SUD-Culture,
89. SUD-Education,
90. SUD-PTT,
91. SUD-Rail,
92. SUD-Santé-Sociaux,
93. Syndicat de la Magistrature,
94. UDAS (Union des Alternatives Syndicales),
95. Union Syndicale « Solidaires »,
96. UNL (Union Nationale Lycéens),
97. UNSA Education
98. UNSEN-CGT.

Soutiens :

99. Alternative citoyenne,
100. Alternative Libertaire,
101. JCR,
102. Les Alternatifs,
103. Les Verts,
104. LCR,
105. MJS (Mouvement des Jeunes Socialistes),
106. OCL,
107. OCML VP - Journal *Partisan*,
108. PCF,
109. PS (Fédération 93)
110. PS (Fédération 78),
111. UDB.

Annexe 3 : Circulaire en date du 31 octobre 2005



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Paris, le **31 OCT. 2005**

Le ministre d'Etat,
ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
à

Madame et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et messieurs les Préfets de département
Monsieur le Préfet de police.

CIRCULAIRE N°

OBJET : conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

REF : Circulaire n° NOR/INT/02/00215/C du 19 décembre 2002 modifiée par la circulaire n° NOR/INT/D/03/00003/C du 10 janvier 2003. Circulaire n° NOR/INT/D/04/00134/C du 30 octobre 2004.

RESUME : Cette circulaire a pour objet de rappeler, d'une part, les modalités d'accueil des ressortissants étrangers en situation irrégulière qui sollicitent leur admission au séjour en France et, d'autre part, les critères légaux ainsi que les préoccupations humanitaires qui doivent présider à l'examen de leur demande.

La politique conduite par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, chargé de l'immigration, vise à faciliter une immigration choisie et maîtrisée, à développer un programme volontariste d'accueil et d'intégration des étrangers admis à séjourner durablement en France et à lutter contre toutes les formes d'immigration irrégulière qui se traduisent, toujours aux dépens des intéressés, par des situations de grande précarité sociale.

Les étrangers dont la présence en France est illégale n'ont pas vocation à continuer à séjourner illégalement sur le territoire mais à être reconduits à la frontière, conformément aux dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Par conséquent, le gouvernement n'entend pas procéder à des opérations de régularisation massive et indifférenciée, sur la base de critères dérogatoires au droit commun, qui ne feraient qu'encourager le développement de filières d'immigration clandestine.

La situation des étrangers qui sollicitent un titre de séjour doit être examinée, au cas par cas, au regard en particulier, des dispositions de l'article L.313-11 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Par circulaires des 19 décembre 2002 modifiée et 30 octobre 2004 citées en référence, je vous précisais selon quelles modalités doivent être instruites les demandes d'admission au séjour déposées par des étrangers en situation irrégulière, qu'il s'agisse des conditions de réception des demandes ou de la mise en œuvre des critères d'admission au séjour. Je vous invitais en outre à entretenir un dialogue constructif avec les collectifs ou associations de défense des étrangers, de nature à améliorer la qualité des dossiers soumis à votre examen et à rappeler les critères légaux qui président aux régularisations.

J'apprécie à sa juste valeur les efforts qui ont été menés, votre implication dans ces dossiers, la façon dont les personnels de préfecture font face, dans des conditions parfois difficiles, à la très forte attente que suscite l'Etat dans ce domaine.

Les retours d'expériences me confortent dans la nécessité de poursuivre cette politique équilibrée, seule à même de résorber progressivement les phénomènes d'immigration irrégulière. Je tiens donc à vous remercier tout particulièrement pour la mobilisation dont vous faites preuve dans la mise en œuvre de ces instructions, ainsi que l'ensemble des personnels de préfecture chargés du traitement de ces très nombreuses demandes.

Il me paraît aujourd'hui utile de rappeler et de compléter les grands principes qui régissent les modalités d'accueil, de réception et de traitement des demandes (1), de préciser certains critères d'admission au séjour (2) et d'insister sur la nécessité de poursuivre le dialogue engagé avec les collectifs et les associations (3).

SOMMAIRE

1. Accueil, réception et examen des dossiers émanant de ressortissants étrangers en situation irrégulière	4
<i>1.1 La fonction d'accueil</i>	4
<i>1.2 Réception et examen des dossiers</i>	4
2. Précisions sur certains critères d'admission au séjour.....	5
<i>2.1 La justification de l'ancienneté de la résidence habituelle en France</i>	5
<i>2.2 La protection de la vie privée et familiale</i>	6
<i>2.3 La situation des jeunes majeurs scolarisés</i>	7
<i>2.4 Les situations humanitaires particulièrement dignes d'attention</i>	8
2.4.1 Victimes de violences conjugales	8
2.4.2 Victimes de la traite des êtres humains	9
2.4.3 Situation particulière de certaines familles	10
3. Les relations avec les associations et les collectifs de sans-papiers.....	10

1. Accueil, réception et examen des dossiers émanant de ressortissants étrangers en situation irrégulière

Afin de faciliter l'action des services amenés quotidiennement à traiter les demandes formulées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière, je vous rappelle la nécessaire adaptation des méthodes de travail des préfectures et plus particulièrement la nécessaire homogénéité dans le traitement des dossiers.

1.1 La fonction d'accueil

La nécessité d'assurer un meilleur accueil au sein des services des étrangers est réaffirmée par la mise en œuvre des cinq engagements de la Charte Marianne applicable à tous les services de l'Etat depuis le 1er janvier 2005.

La qualité de l'accueil réservé aux ressortissants étrangers constitue un aspect fondamental d'une politique d'immigration respectueuse des valeurs de la République. Je vous demande de veiller personnellement aux conditions d'accueil qui sont faites aux étrangers dans votre préfecture et de me tenir informé des problèmes éventuels que vous rencontrez.

Outre la polyvalence et l'affectation aux guichets d'accueil des personnels en mesure d'informer avec efficacité les étrangers, voire de s'assurer de ce que leur dossier de demande de titre de séjour est complet, il vous appartiendra de doter les personnels de l'accueil d'outils performants d'information. Vous veillerez par ailleurs à leur attribuer un poste de travail informatique de nature à mettre en œuvre les préconisations relatives à l'inscription dans l'application AGDREF de tout primo demandeur, dans un souci de maîtriser l'information sur le nombre et la qualité des demandeurs de titres de séjour.

1.2 Réception et examen des dossiers

Comme je vous l'indiquais dans mes circulaires des 19 décembre 2002 modifiée et 30 octobre 2004, il vous appartient de réceptionner systématiquement les demandes de titres de séjour formulées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière, même lorsqu'ils ont déjà fait l'objet de décision de refus suivie, le cas échéant, du prononcé d'une mesure de reconduite à la frontière.

En effet, vous veillerez à ne pas opposer une fin de non recevoir systématique aux demandes de réexamen sans même vérifier l'existence d'éléments nouveaux intervenus dans la situation de l'intéressé, tout particulièrement si la décision de refus de séjour est ancienne. Le réexamen de situation doit être assuré dès lors qu'il peut être susceptible, du fait de l'ancienneté et de la stabilité de la résidence habituelle en France dont peut se prévaloir le demandeur et des attaches personnelles et familiales dont il peut justifier sur le territoire, de donner lieu à la délivrance d'un titre de séjour.

Dès lors que le demandeur sera en mesure de vous présenter les pièces probantes relatives à son état civil, à sa domiciliation dans votre département et à l'objet de sa demande d'admission au séjour, vous devrez considérer que sa demande est suffisamment précise pour justifier un examen. Vous enregistrerez alors sa demande sur AGDREF et lui délivrerez un récépissé de première demande de carte de séjour afin de bien identifier cette procédure et d'apparaître clairement comme étant la préfecture de rattachement du ressortissant étranger en cause.

Ces instructions doivent vous conduire, d'une part, à abandonner la pratique encore trop répandue de remise de documents non réglementaires et, d'autre part, à lutter contre le phénomène de « nomadisme administratif » qui consiste, pour un étranger en situation irrégulière, à déposer, de manière abusive et dilatoire, des demandes multiples auprès de plusieurs préfectures.

Je vous rappelle à ce titre que, depuis la modification, par le décret n°2005-1051 du 23 août 2005, de l'article 4 du décret n°46-1574 du 30 juin 1946 relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, les récépissés de première demande de carte de séjour délivrés aux ressortissants étrangers qui sollicitent leur admission au séjour sur le fondement des articles L.313-11 3°, L.313-11 7° et L.313-11 11° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile n'autorisent plus à travailler.

Il ne s'agit pas, cependant, de consacrer un droit général et absolu au réexamen de situation qui se traduirait par le report systématique de l'exécution des mesures d'éloignement prononcées à l'encontre des intéressés. En particulier, vous refuserez d'enregistrer la demande s'il apparaît qu'elle n'est pas accompagnée d'éléments d'information suffisant? (sans nom, sans adresse ni invocation de motifs d'admission au séjour par exemple) ou qu'elle se révèle manifestement abusive et infondée car exclusivement dilatoire (mesure d'éloignement récente ou demandes de réexamen réitérées, sans production d'éléments nouveaux de nature à infléchir la précédente décision de refus de séjour).

Lorsque les demandes d'admission au séjour sont déposées par une association ou un collectif, je vous rappelle qu'elles ne sauraient se limiter à la communication d'une liste de noms mais qu'elles doivent être accompagnées des pièces précitées pour être examinées, dans des délais raisonnables mais sans priorité particulière par rapport au traitement des demandes déposées individuellement.

A cet égard, j'appelle votre attention sur la vigilance dont il convient de faire preuve dans le traitement des dossiers des ressortissants étrangers figurant sur les listes que les associations ou collectifs sont susceptibles de déposer auprès de vos services. En principe, seules les demandes de ceux qui justifient d'un domicile effectif dans votre département doivent être enregistrées et instruites. Si la première analyse des situations soumises révèle que certains étrangers sont connus de l'application AGDREF et ont déjà déposé des demandes auprès d'une autre préfecture, il vous appartient de vous assurer qu'ils sont désormais effectivement domiciliés dans votre département. A défaut, vous les inviterez à déposer une demande de réexamen auprès de la préfecture de leur lieu de domicile.

Ces considérations doivent bien sûr être tempérées sur la base de considérations humanitaires lorsque la demande de réexamen est déposée par ou pour le compte d'un ressortissant étranger en situation de grande précarité sociale, pris en charge par des associations caritatives.

2. Précisions sur certains critères d'admission au séjour

2.1 La justification de l'ancienneté de la résidence habituelle en France

Le principe de la résidence habituelle depuis dix ans, ou quinze ans pour les étudiants, n'a pas été modifié. Les pièces produites par le demandeur doivent constituer un faisceau d'indices suffisamment fiable et probant de nature à emporter votre intime conviction quant à la réalité de la résidence habituelle en France de l'intéressé. Je vous demande à cet égard de vous impliquer directement dans l'examen des dossiers soumis, en particulier lorsqu'ils présentent un caractère humanitaire et sensible.

Je constate qu'il existe encore des divergences d'appréciation entre les préfetures sur les critères de preuve. Soucieux d'une application uniforme et homogène de ces critères sur l'ensemble du territoire, je vous rappelle les termes ma circulaire du 19 décembre 2002 modifiée relatifs au classement des preuves en fonction de leur degré de fiabilité :

constituent des preuves certaines les documents émanant d'une administration publique (préfeture, service social, établissement scolaire) ;
présentent une valeur probante réelle les documents remis par une institution privée (certificat médical, relevé bancaire présentant des mouvements) ;
ont une valeur probante limitée les documents personnels (enveloppe avec adresse libellée au nom du demandeur du titre de séjour, attestation d'un proche).

Pour les années antérieures à 1998, il est admis, d'une part, nonobstant les incertitudes sur d'autres documents pour la même période, qu'une seule preuve certaine par an suffit pour caractériser le séjour habituel du demandeur pendant cette période et, d'autre part, qu'à titre dérogatoire, l'absence de preuve certaine pour une ou deux années n'emporte pas nécessairement refus dès lors que l'intéressé est en mesure de produire des justificatifs à valeur probante moindre.

Je vous rappelle en outre que la loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité a modifié la rédaction de l'article 12 bis 3° de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée, aujourd'hui codifié à l'article L.313-11 3° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, en prévoyant que les années durant lesquelles l'étranger s'est prévalu de documents falsifiés ou d'une identité usurpée ne doivent plus être prises en compte dans la durée de résidence habituelle. Comme je vous l'indiquais dans ma circulaire n°NOR/INT/D/04/00006/C du 20 janvier 2004, il vous appartient d'être particulièrement vigilant face aux usurpations d'identité ou à la production de faux titres de séjour qui doivent vous conduire, les cas échéant, à en informer le Procureur de la République.

2.2 *La protection de la vie privée et familiale*

La protection issue de l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales est très souvent invoquée par les étrangers en situation irrégulière à l'appui de leur demande de réexamen de leur situation au regard du droit au séjour.

La vie privée et familiale s'apprécie au regard de la réalité des liens personnels et familiaux établis en France dont se prévaut le ressortissant étranger, de leur ancienneté, de l'intensité des liens qui l'unissent aux membres de sa famille présents régulièrement sur le territoire ainsi que de la stabilité de ces liens.

Je vous rappelle également que les attaches familiales se caractérisent essentiellement par des liens conjugaux et/ou filiaux, tant au point de vue du mariage, du concubinage que du pacte civil de solidarité et qu'une vie familiale établie en France nécessite que l'un au moins des membres du couple soit en situation régulière.

Toutefois, la procédure de regroupement familial, qui vise notamment à garantir une bonne intégration de l'étranger qui souhaite rejoindre son conjoint en situation régulière, doit rester la règle. En effet, les dispositions de l'article L.313-11 7° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile précisent que seuls les étrangers « *qui n'entrent pas dans les catégories [...] qui ouvrent droit au regroupement familial* » peuvent se prévaloir de liens personnels et familiaux en France. Ainsi, l'étranger qui se prévaut d'une vie privée et familiale établie en France doit voir sa situation examinée au regard de la procédure de regroupement familial.

Pour autant, l'affirmation de la procédure légale du regroupement familial ne doit pas porter préjudice au droit au respect de la vie privée et familiale des étrangers en situation irrégulière conjoints de ressortissants étrangers titulaires d'un titre de séjour.

Par conséquent, lorsque vous serez confronté à des demandes de regroupement familial « sur place » concernant des familles déjà établies sur le territoire, vous devrez examiner si le conjoint de l'étranger résidant en France, alors même qu'il pourrait bénéficier du regroupement familial, peut se prévaloir d'une vie privée et familiale sur le territoire national suffisamment stable, ancienne et intense au point qu'une décision de refus serait de nature à y porter une atteinte disproportionnée.

Le cas échéant, vous pourrez lui délivrer une carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale » en application de l'article L.313-11 7° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Je vous rappelle que l'ancienneté de la vie commune sur le territoire sera appréciée avec rigueur et ne pourra être qu'exceptionnellement inférieure à cinq ans.

S'agissant de la situation des étrangers entrés en France pour rejoindre leur famille proche alors qu'ils étaient mineurs et qui, une fois parvenus à leur majorité, sont exclus de tout droit au séjour au titre notamment du regroupement familial, vous veillerez à procéder à un examen particulièrement attentif, dans le cadre des dispositions de l'article L.313-11 7° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Vous apprécierez dans cette hypothèse la stabilité et l'intensité des liens du jeune majeur sur le sol français en tenant compte d'une part des attaches familiales dont il peut se prévaloir et du fait qu'il demeure à la charge de la cellule familiale en France et, d'autre part, de l'absence de liens privés et familiaux dans son pays d'origine, du fait de la venue de toute sa famille sur le territoire.

Je vous rappelle par ailleurs que les ressortissants étrangers qui séjournent en France en situation de polygamie ne peuvent se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatives à la protection de la vie privée et familiale pour se voir admettre au séjour en France (CE, 2 octobre

1996, n° 156257 ; CAA Lyon, 30 septembre 2004, n°OOLY00652). Je vous demande de veiller avec une attention toute particulière à ne pas admettre au séjour de ressortissants étrangers vivant en situation de polygamie sur le territoire et à mettre en œuvre les dispositions des articles L.314-5 et L.411-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile qui permettent de refuser la délivrance et de retirer le titre de séjour de l'étranger polygame ou de ses conjoints (CE, 18 juin 1997, n° 162517 et 162518 ; CCA Douai, 12 novembre 2002, n°02DA00270).

Lorsque les intéressés sont protégés contre l'éloignement en application des dispositions de l'article L.511-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vous pourrez examiner leur situation selon les orientations définies par ma circulaire du 25 avril 2000 et mon télégramme du 19 décembre 2001.

2.3 La situation des jeunes majeurs scolarisés

Je n'ignore pas que vous êtes, de manière récurrente, confrontés à la situation délicate des jeunes majeurs scolarisés qui ne peuvent prétendre de plein droit à un titre de séjour.

Je vous rappelle à cet effet que les dispositions de l'article L.313-7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile vous laissent la possibilité de délivrer une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant » aux jeunes majeurs scolarisés qui justifient avoir suivi une scolarité depuis au moins l'âge de seize ans et qui poursuivent des études supérieures, même en l'absence de visa de long séjour, sous réserve d'une entrée régulière en France.

Les jeunes majeurs dépourvus de visa de long séjour qui ne peuvent attester d'une scolarité en France avant l'âge de seize ans ou suivre des études supérieures ne peuvent bénéficier des dispositions précitées. Vous pourrez néanmoins, sous réserve de leur entrée régulière sur le territoire, dans le cadre de votre pouvoir d'appréciation au cas par cas, leur remettre une autorisation provisoire de séjour leur permettant de finir l'année scolaire en vue de passer leurs examens. Vous devrez alors les inviter à regagner leur pays d'origine pendant la période des vacances scolaires afin qu'ils engagent leurs démarches au consulat de France pour l'obtention du visa de long séjour réglementaire. S'ils ne défèrent pas à cette invitation, vous en tirerez les conséquences en appliquant les dispositions relatives à Féloignement.

Vous apprécierez les situations individuelles de ces jeunes majeurs au regard de la réalité et du sérieux des études poursuivies ainsi que de l'assiduité dont ils font preuve, aussi bien aux enseignements qu'aux examens.

J'insiste toutefois sur le caractère exceptionnel de cette admission provisoire au séjour qui ne saurait s'étendre au-delà du terme de l'année scolaire en cours et ne doit pas être renouvelée, quels que soient les résultats obtenus aux examens. A l'issue de l'année scolaire, l'intéressé devra mettre à profit les vacances pour regagner son pays d'origine et solliciter auprès des autorités consulaires françaises la délivrance d'un visa de long séjour pour études.

Je vous précise que ces dispositions ne doivent pas se traduire par une régularisation de tous les jeunes majeurs scolarisés, entrés en France pendant leur minorité, mais visent en particulier à prendre en considération, dans le cadre d'un traitement bienveillant, la situation de certains jeunes dont le parcours justifie qu'ils terminent leur année scolaire.

S'agissant de la situation des jeunes étrangers qui ont été placés à l'aide sociale à l'enfance, je vous invite à vous reporter à ma circulaire n°NOR/INT/D/05/00053/C du 2 mai 2005 relative aux modalités d'admission au séjour des ressortissants étrangers entrés en France, de manière isolée, avant l'âge de 18 ans et ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire de placement en structure d'accueil.

2.4 *Les situations humanitaires particulièrement dignes d'attention* 2.4.1 Victimes de violences conjugales

La loi du 26 novembre 2003 a prévu deux cas de protection des victimes de violences conjugales. En effet, les articles L.313-12 2^{ème} alinéa et L.431-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la possibilité de renouveler la carte de séjour temporaire délivrée à l'étranger, conjoint de Français ou autorisé à séjourner en France au titre du regroupement familial, qui ne justifie pas d'une continuité de la communauté de vie lorsque cette communauté de vie a été rompue à son initiative du fait de violences conjugales subies de la part de son conjoint. Je vous renvoie pour l'appréciation de ces situations aux termes de mes circulaires précitées des 20 janvier et 30 octobre 2004.

J'appelle votre attention sur le fait que les ressortissants algériens, dont le droit au séjour est régi par l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié, ne peuvent se prévaloir des dispositions précitées du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Toutefois, lorsque vous serez en possession d'éléments attestant que la communauté de vie entre les époux a

effectivement cessé à la suite de violences conjugales établies, vous veillerez à faire usage de votre pouvoir d'appréciation selon les mêmes modalités.

Enfin, comme je vous l'indiquais dans mes précédentes circulaires des 19 décembre 2002 modifiée et 30 octobre 2004, vous veillerez à réserver un traitement particulier aux femmes victimes de mariages forcés ou de répudiations.

2.4.2 Victimes de la traite des êtres humains

L'article 76 de la loi n°2003-239 pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003, codifié à l'article L.316-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la possibilité de délivrer une autorisation provisoire de séjour à l'étranger qui dépose plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis les infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme ou témoigne dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions.

L'infraction de traite des êtres humains recouvre, conformément à la définition de l'article 225-4-1 du code pénal, le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne, pour la mettre à disposition d'un tiers, afin soit de permettre la commission contre cette personne des infractions de proxénétisme, d'agression ou d'atteintes sexuelles, d'exploitation de la mendicité, de conditions de travail ou d'hébergement contraires à sa dignité, soit de contraindre cette personne à commettre tout crime ou délit.

Il vous appartient de procéder à l'examen attentif de ces dossiers, en relation avec l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre la criminalité organisée et l'esclavage moderne. Vous prendrez donc en compte les informations résultant, d'une part, des procédures d'investigation de police ou de justice et, d'autre part, des analyses émanant des associations afin de mieux caractériser la situation dans laquelle se trouve l'étranger victime.

Il convient en outre de prendre en considération la volonté de coopération et de réinsertion dont fait preuve l'intéressé. Son admission au séjour ne pourra être envisagée qu'à la condition que la victime ait cessé toute activité et ait rompu tout lien avec le réseau, le groupe, la famille ou la personne l'ayant exploitée.

En conséquence, et sous réserve d'absence de menace à l'ordre public, vous pourrez délivrer une autorisation provisoire de séjour de six mois renouvelable jusqu'à l'aboutissement de la procédure. Cette autorisation ouvre droit à l'exercice d'une activité professionnelle.

Conformément au second alinéa de l'article L. 316-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dès lors que la procédure judiciaire conduira à l'interpellation des auteurs puis à leur condamnation définitive, vous procéderez à un nouvel examen de la situation de l'intéressé en vue de la délivrance d'une carte de résident, au regard notamment de ses projets d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Au delà de ces hypothèses prévues par la loi, d'autres situations de détresse peuvent justifier un examen humanitaire et bienveillant. A cet égard, je vous demande de prêter une attention particulière à toutes les victimes d'esclavage moderne qui sollicitent une admission au séjour, seules ou soutenues par une association, sans avoir nécessairement coopéré avec les services de police ou de justice ni témoigné immédiatement contre leurs exploiters, par crainte de représailles.

Dans ces cas précis, je vous demande de mettre en œuvre votre pouvoir d'appréciation pour examiner les situations humainement sensibles, dès lors qu'apparaîtront des indices sérieux laissant présumer la qualité de victime du demandeur, résultant du caractère vraisemblable de son récit, de sa prise en charge par une association et des preuves qu'il fournira à l'appui de sa volonté de réinsertion.

2.4.3 Situation particulière de certaines familles

Je vous rappelle que vous pouvez, de manière exceptionnelle et dérogatoire, faire usage de votre pouvoir d'appréciation pour admettre au séjour des ressortissants étrangers dont la situation est particulièrement digne d'attention. Des considérations humanitaires peuvent justifier, sous certaines réserves, l'admission au séjour de membres de famille présents sur le territoire national depuis de nombreuses années et qui ont manifesté une réelle volonté d'intégration.

Ainsi, la situation de certaines familles, dont l'ancienneté du séjour habituel est insuffisante pour bénéficier des dispositions de l'article L.313-11 3° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, peut néanmoins vous conduire, à titre très exceptionnel et humanitaire, à en admettre au séjour les membres. Vous apprécierez en particulier, outre l'ancienneté du séjour habituel en France, le degré d'intégration et d'insertion dans la société française des membres de famille, à partir d'une série de critères familiaux et d'intégration socio-économique dans la société française.

Au-delà de la réalité de l'unicité et de la pérennité de la cellule familiale depuis son entrée en France, qui constitue un élément nécessaire mais pas suffisant, vous pourrez évaluer le niveau d'intégration socio-économique de la famille à, par exemple, la disposition d'un logement et à la présentation par les parents des promesses d'embauché. De même, le caractère manifeste de l'intégration en France des membres de la famille s'appréciera en particulier par leur maîtrise du français, la scolarisation et le suivi éducatif des enfants, le sérieux de leurs études et l'absence de trouble à l'ordre public.

J'insiste sur le caractère particulièrement exceptionnel des mesures de régularisation de cette nature et vous rappelle qu'il vous appartient de reconduire à la frontière les familles pour lesquelles un traitement humanitaire n'est pas envisagé.

S'il est souhaitable que les mineurs accompagnant leurs parents faisant l'objet d'une reconduite à la frontière les rejoignent effectivement, il convient, pour des raisons évidentes, d'éviter que cela conduise à des démarches dans l'enceinte scolaire ou dans ses abords. Je vous demande, en tout état de cause, de conduire ce type d'opération particulièrement délicate avec humanité et discernement.

Vous veillerez, en outre, à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement de familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois.

3. Les relations avec les associations et les collectifs de sans-papiers

J'attache une importance toute particulière à l'existence et au maintien de liens réguliers entre les préfetures et les associations ou collectifs de défense des étrangers. Je vous demande donc de tout mettre en œuvre pour poursuivre ce dialogue constructif qui doit permettre de mieux appréhender la situation des étrangers.

Il ressort de l'expérience que ces échanges, organisés aux niveaux local et national, ont permis de procéder à des admissions au séjour tenant compte de préoccupations humanitaires, sans pour autant procéder à des opérations ponctuelles de régularisation massive, incitatives et génératrices de flux migratoires secondaires.

En effet, ce dialogue a permis aux représentants de ces associations et collectifs qui se positionnent en interlocuteurs responsables de vous apporter des éléments d'information complémentaires qui ont contribué à accroître la qualité des demandes formulées. Ces rencontres régulières, que vous êtes personnellement chargé d'organiser, doivent se poursuivre afin notamment de communiquer sur les dernières évolutions législatives et réglementaires, sans tendre toutefois vers la co-gestion des dossiers et la co-décision, qui n'ont pas leur place dans cette relation.

Je vous demande de veiller tout particulièrement à la mise en œuvre des instructions figurant dans cette circulaire et vous rappelle que mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout élément d'information complémentaire dont vous auriez besoin.

J'attends que vous vous impliquiez personnellement dans le traitement et le suivi des situations les plus sensibles.

Nicolas SARKOZY

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form the name 'Sarkozy'.

Annexe 4 : circulaire en date du 13 juin 2006



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Paris, le 13 juin 2005

LE MINISTRE D'ETAT,

MINISTRE DE L'INTERIEUR

ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

à

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION
MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE DEPARTEMENT

(METROPOLE) MONSIEUR
LE PREFET DE POLICE.

CIRCULAIRE N°

OBJET : Mesures à prendre à l'endroit des ressortissants étrangers dont le séjour en France est irrégulier et dont au moins un enfant est scolarisé depuis septembre 2005.

REF : Circulaire n° NOR/INT705/00097/C du 31 octobre 2005.

RESUME : Cette circulaire a pour objet de présenter les mesures ponctuelles à prendre à l'égard des ressortissants étrangers en situation irrégulière dont un enfant au moins est scolarisé, dont il vous avait été demandé de suspendre l'éloignement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2005/2006.

Le Gouvernement entend promouvoir une politique d'immigration équilibrée, prenant mieux en compte les besoins de la France et ceux des pays d'origine : les instruments de cette politique sont consacrés par le projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration, actuellement débattu devant le Parlement. Cette politique a notamment pour objet d'assurer les conditions de l'intégration des étrangers admis à séjourner en France. Le contrat d'accueil et d'intégration est généralisé. La procédure du regroupement familial est réformée. La volonté de lier l'immigration aux capacités d'accueil de notre pays doit s'accompagner d'une politique incitative d'aide au retour en faveur des étrangers en situation irrégulière, en particulier en direction des personnes susceptibles de participer au développement de leur pays d'origine.

Par ma circulaire du 31 octobre 2005 citée en référence, j'ai notamment appelé votre attention sur la situation de certaines familles dont les membres, présents depuis plusieurs années sur le territoire national, ont manifesté une réelle volonté d'intégration, et qu'il peut être justifié, au regard de leur situation particulière, d'admettre au séjour à titre exceptionnel et humanitaire. Je vous ai également demandé de ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire les mesures d'éloignement prononcées à rencontre des familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois.

Il m'apparaît aujourd'hui nécessaire, à la veille de la fin de l'année scolaire, de compléter ces instructions.

* *

*

I - CHAMP D'APPLICATION

La présente circulaire n'est pas applicable aux étrangers qui se trouvent dans l'hypothèse visée au 1° de l'article L. 741-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, qui s'applique aux personnes dont la demande d'asile relève de la compétence d'un autre Etat en application du règlement du Conseil du 18 février 2003.

11 - AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE

Je vous demande d'informer les familles d'étrangers en situation irrégulière comportant au moins un enfant mineur scolarisé, y compris les familles monoparentales, des modalités possibles de retour volontaire. Il est absolument nécessaire que, de manière personnalisée, chacune de ces familles dispose de toute l'information utile pour être en mesure de choisir de retourner volontairement dans son pays d'origine lorsque l'année scolaire sera achevée.

J'attends de votre part une mobilisation personnelle immédiate dans cette démarche. Il s'agit de proposer effectivement à ces familles l'aide au retour afin de les inciter à rentrer volontairement ensemble dans leur pays d'origine. Je vous demande de vous rapprocher de la délégation de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations compétente afin de mettre effectivement en œuvre, dans les meilleurs délais, cette procédure d'information individualisée.

Je vous rappelle que l'aide financière proposée aux étrangers qui acceptent de retourner volontairement dans leur pays d'origine a été portée, par les circulaires du 19 septembre 2005 et du 30 mars 2006, de 1506 par personne à 2.000€ pour un adulte seul, 3.500€ pour un couple, auxquels s'ajoutent 1.000€ par enfant mineur jusqu'au troisième, puis 500€ par enfant supplémentaire.

Ce montant pourra être doublé, pour les familles qui auront demandé à bénéficier de l'aide au retour volontaire dans un délai de deux mois suivant la publication de la présente circulaire, dans les conditions prévues par une circulaire conjointe du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Si ce dispositif particulièrement incitatif ne permet pas de convaincre certaines familles de rentrer volontairement dans leur pays d'origine, il vous appartiendra alors de réexaminer leur situation au regard du séjour, dans le cadre de votre pouvoir d'appréciation, dès lors qu'elles en feront la demande dans le même délai de deux mois à compter de la publication de la présente circulaire.

111 - RÉEXAMEN DE LA SITUATION EN VUE D'UNE ADMISSION AU SEJOUR À TITRE EXCEPTIONNEL ET HUMANITAIRE

Ce réexamen pourra vous conduire à admettre au séjour certaines de ces familles, de manière exceptionnelle et humanitaire, dans l'intérêt des enfants, afin de leur permettre de sortir d'une situation de précarité et de pouvoir bénéficier des conditions d'une intégration satisfaisante en France.

Dans le cadre de votre pouvoir d'appréciation, vous pourrez utilement prendre en compte les critères suivants :

- » résidence habituelle en France depuis au moins deux ans à la date de la publication de la présente circulaire d'au moins l'un des parents;
- scolarisation effective d'un de leurs enfants au moins, en France, y compris en classe maternelle, au moins depuis septembre 2005 ;
- naissance en France d'un enfant ou résidence habituelle en France d'un enfant depuis qu'il a atteint au plus l'âge de 13 ans ;
- absence de lien de cet enfant avec le pays dont il a la nationalité ;
- contribution effective du ou des parents à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions prévues par l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ;
- réelle volonté d'intégration de ces familles, caractérisée notamment par, outre la scolarisation des enfants, leur maîtrise du français, le suivi éducatif des enfants, le sérieux de leurs études et l'absence de trouble à l'ordre public.

J'insiste sur le caractère ponctuel de ces dispositions d'admission exceptionnelle au séjour, qui n'ont vocation à bénéficier qu'aux familles qui auront refusé l'aide au retour exceptionnelle, auront déposé leur demande dans les deux mois qui suivent la publication de cette circulaire et dont vous estimez qu'elles remplissent, à cette date, ces critères.

Vous veillerez à statuer sur chaque demande d'admission exceptionnelle au séjour dans un délai d'un mois suivant la réception de cette demande et, en tout état de cause, avant la rentrée scolaire de septembre 2006.

Dans l'hypothèse où vous auriez décidé de répondre positivement à ces demandes, vous délivrerez aux intéressés une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale ».

*
* *

Vous voudrez bien me rendre compte régulièrement (sous le timbre de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques/centre national d'animation et de ressources) de

l'application de la présente circulaire, en précisant le nombre de familles et de personnes qui auront regagné volontairement leur pays d'origine à la faveur de l'aide au retour exceptionnelle attribuée ainsi que le nombre de familles et de personnes qui auront été admis au séjour en application de cette circulaire.

Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir vos compte rendu pour les 15 juillet, 15 août et 1er septembre prochains.

Je vous demande de veiller tout particulièrement à la mise en œuvre des présentes instructions qui mettent fin à celles relatives à la suspension de l'éloignement des familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois, contenues dans la circulaire du 31 octobre 2005 susvisée.

Pour l'avenir, il vous appartiendra de statuer sur les demandes qui vous seraient présentées par des familles placées dans des situations comparables, dans le cadre du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, tel qu'il aura été modifié par la loi relative à l'immigration et à l'intégration qui aura été promulguée à cette date, et de votre pouvoir d'appréciation consacré par la jurisprudence. Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout élément d'information complémentaire dont vous auriez besoin.

J'attends que vous vous impliquiez personnellement dans le traitement et le suivi de ces situations particulièrement sensibles.

Nicolas SARKOZY



Annexe 5 : Pétition nationale :
« Nous les prenons sous notre protection ! »



Pétition nationale Nous les prenons sous notre protection !

PÉTITIONS À RENVOYER À : Réseau Éducation Sans Frontières • c/o EDMP - 8, Impasse Crozatier
- 75012 Paris

Appel du Réseau Éducation Sans Frontières - www.educationsansfrontieres.org

Pour des milliers d'enfants et de jeunes majeurs, le 30 juin 2006 ne marquera pas le début des vacances d'été, mais bien le commencement d'un calvaire. En effet, à cette date, le sursis que M. Sarkozy avait dû accorder aux jeunes majeurs sans papiers scolarisés et aux parents d'enfants scolarisés tombera. Suspendues parce que les mobilisations d'écoles et de lycées se multipliaient, les expulsions reprendront.

Ainsi, en guise de vacances, des milliers de jeunes et d'enfants joueront aux fugitifs, en vrai, avec ou sans leurs parents, guettant les bruits de pas à l'heure du laitier, tremblant à la vue d'un uniforme et vivant dans la hantise de perdre à jamais leur école, leurs enseignants, leurs copains. S'ils sont arrêtés, le grand jeu de leur été sera un petit rôle dans un film policier sordide : l'interpellation, seul ou en famille, les parents rudoyés, 48 heures de garde à vue dans une cellule de commissariat puis deux ou quatre semaines en rétention, crasse, bruit, violence et promiscuité assurés, et, pour finir, un aller-simple vers un pays qu'ils ne connaissent pas ou plus, dont certains ne parlent pas (ou plus) la langue, papa-maman menottes, entravés comme des bêtes et attachés à leurs sièges.

A l'arrivée, ce sera pour la plupart l'extrême misère : pas de logement ou le bidonville, pas de travail et pas d'espoir d'en trouver. Des persécutions, parfois les plus atroces, contre ceux que la France a débouté du droit d'asile. Ils paieront pour les raisons pour lesquelles ils avaient fui et certains pour avoir dénoncé leurs tortionnaires à l'étranger. Pour les enfants, pas d'école, dans des pays où la scolarisation est un luxe. C'est ce gâchis qui se cache

derrière les chiffres records d'expulsions annoncés avec satisfaction par le ministre de l'Intérieur : des milliers de vies propulsées dans l'indigence et parfois achevées sous la torture !

Nous ne laisserons pas détruire la vie de ces enfants, de ces adolescents et de leurs parents. Ils sont nos élèves, les copains de nos élèves ou de nos enfants. Ils ont commencé d'étudier dans ce pays, ils en parlent la langue, ils ont les mêmes joies et, hélas, des soucis bien plus grands que les camarades de leur âge. S'ils décident (ou, pour les plus jeunes, si leurs parents décident) d'échapper à une expulsion honteuse, nous les y aiderons comme nous avons aidé Rachel et Jonathan à Sens, Samuel à Pau, Ming et Wei-Ying à Evreux. Nous sommes solidaires de ceux qui les accueilleraient. S'ils demandent asile, nous ne fermerons pas notre porte.

Cela contrevient aux lois en vigueur. Mais l'enseignement que nous avons à dispenser à nos élèves ou l'éducation que nous devons à nos enfants ne peut pas être l'exemple de la soumission à un ordre injuste. Chacun a en mémoire les épisodes où face à des persécutions insupportables, chacun a dû faire des choix. Et où ne pas choisir était choisir de laisser faire. Et pas seulement dans les périodes de dictature. Rosa Parks, emprisonnée à Atlanta en 1955 pour avoir enfreint les lois ségrégationnistes aurait-elle dû se soumettre au prétexte que ces lois avaient été « démocratiquement » prises ? Le général Paris de la Bollardière, mis aux arrêts pour avoir dénoncé les tortures de l'armée française en Algérie, aurait-il dû se taire parce que la France était une démocratie ?

Nous ne laisserons pas se commettre des infamies en notre nom

Le 30 juin 2006, le sursis accordé aux élèves sans papiers et à leurs parents tombera. Des milliers d'enfants, de jeunes et leurs familles risquent l'expulsion en masse, verront leur avenir et leur vie même anéantis. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police.

Nom

Adresse et/ou courriel (email)

Signature

Annexe 6 : Le questionnaire

Merci de renvoyer ce questionnaire :

Soit à Hugo DUPONT

9, rue Bizet

64 000 Pau

Soit par mail : hugo.dupont@hotmail.fr

Toutes les informations que vous voudrez bien confier à travers vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront utilisées dans le cadre d'un travail de recherche universitaire. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir répondre, dans la mesure du possible, à toutes les questions afin d'assurer un dépouillement et une analyse des données correctes.

Votre engagement :

1. Merci de préciser comment vous avez connu la première fois RESF :

- Par bouche à oreille
- Par l'école
- Par une association ou un syndicat
- Lors d'une manifestation ou d'un évènement
- Par la presse
- Par mail
- Autres(s) (préciser):

2. Depuis combien de temps agissez-vous dans RESF ?

- Moins d'un mois
- De 1 mois à 6 mois
- De 6 mois à 1 an
- De 1 an à 2 ans
- Plus de 2 ans

3. Avez-vous participé directement à une opération de défense pour un enfant et/ou une famille ?

Oui Non (si non vous pouvez aller directement à la question 7)

Si oui dans combien d'affaires ? :

4. Quel a été le résultat de la **première opération** pour laquelle vous vous êtes mobilisé(e) ?

- Réussite
- Echec
- Réussite partielle Merci de préciser :

5. Aviez-vous pour cette **première opération** un lien avec cet enfant et/ou cette famille ?

Oui Non

6. Si oui s'agissait-il ?

- D'un enfant scolarisé dans la même école qu'un de vos enfants
- D'un(e) élève de l'école dans laquelle vous enseignez
- D'une famille habitant votre quartier
- D'une personne que vous connaissiez
- D'un ami
- Autre(s) Merci de préciser :

7. Si vous vous êtes mobilisé(e) dans plusieurs affaires, aviez-vous pour chacune d'entre elles un lien avec les personnes menacées d'expulsion ?

Oui Non

8. Pour quelles raisons avez-vous choisi d'agir dans le RESF?

Vous pouvez opter pour plusieurs réponses en les numérotant par ordre de priorité : (1 étant la priorité première pour vous)

- La nature des actions menées
- La cause des enfants
- Les membres du réseau
- La force du réseau
- Par hasard
- Le contexte législatif
- Pour des raisons politiques
- Par compassion
- Par humanisme
- Autre(s) Merci de préciser :

9. Vous êtes-vous engagé(e) dans le réseau ?

- Seul
- Avec un ou plusieurs membres de votre famille
- Avec un ou plusieurs amis (es)
- Autre(s) Merci de préciser :

10. De quelle façon participez-vous aux activités du réseau ? (vous pouvez opter pour plusieurs réponses)

- J'organise la mobilisation (informations, banderoles, tracts...)
- Je participe aux mobilisations concernant une école en particulier
- Je participe aux mobilisations telles que les manifestations, soutiens au Tribunal Administratif
- Je participe aux réunions du réseau
- Je lis les communiqués diffusés sur la liste de diffusion mais ne participe pas aux mobilisations de terrain
- Je signe les pétitions
- Je diffuse l'information autour de moi
- Autre(s) Merci de préciser :

11. Comment estimez-vous participer aux actions ayant trait au réseau (réunions, manifestations,... : Merci de mettre une croix dans une case :

--	--	--	--	--	--

Jamais Toujours

—————→

L'intérêt trouvé dans cet engagement :

12. Avez-vous acquis des connaissances par le biais de RESF ?

- Non, j'ai peu appris
- Non, je connaissais déjà
- Oui, en droit des étrangers
- Oui, en militantisme
- Oui, en politique
- Autres Merci de préciser :

13 Avez-vous créé des liens avec d'autres membres du réseau ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser :

14. A travers cet engagement, estimez-vous (vous pouvez opter pour plusieurs réponses)

- Etre utile
- Etre reconnu(e)
- Donner une réponse à votre révolte
- Participer à une action politique
- Réparer une injustice
- Aider des enfants
- Autres (s) intérêt(s) pour vous même et/ou vos proches Merci de préciser :

Votre parcours militant :

15. Est-ce la première fois que vous participez aux mouvements d'une organisation ?

Oui Non

Si non dans quelle(s) autre(s) organisation(s) et/ou pour quelle(s) cause(s) :

(Vous pouvez opter pour plusieurs réponses)

- Dans un parti ? Le ou lesquels ?
Etes-vous toujours membre à ce jour ? Oui Non

La date de votre engagement à RESF est-elle ? Antérieure
Postérieure
- Dans un syndicat ? Le ou lesquels ?
Etes-vous toujours membre à ce jour ? Oui Non

La date de votre engagement à RESF est-elle ? Antérieure
Postérieure

- Dans une association ? La ou lesquelles ?
 Etes-vous toujours membre à ce jour ? Oui Non

La date de votre engagement à RESF est-elle ? Antérieure
 Postérieure

- Dans une ONG ? La ou lesquelles ?
 Etes-vous toujours membre à ce jour ? Oui Non

La date de votre engagement à RESF est-elle ? Antérieure
 Postérieure

- Dans un mouvement alternatif ? Le ou lesquels ?
 Etes-vous toujours membre à ce jour ? Oui Non

La date de votre engagement à RESF est-elle ? Antérieure
 Postérieure

- Dans une autre organisation ? La ou lesquelles ?
 Etes-vous toujours membre à ce jour ? Oui Non

La date de votre engagement à RESF est-elle ? Antérieure
 Postérieure

- Dans une autre cause ? La ou lesquelles ? :
 Etes-vous toujours membre à ce jour ? Oui Non

La date de votre engagement à RESF est-elle ? Antérieure
 Postérieure

16. Où vous situez-vous sur l'échiquier politique ?

- Extrême droite
- Droite
- Centre
- Gauche
- Extrême gauche

17. Votez-vous ?

- Toujours
- Selon Merci de préciser :
- Jamais Pour quelle(s) raison(s) ?
- Nul Pour quelle(s) raison(s) ?

18. Votez-vous différemment depuis que vous êtes engagé(e) au sein du réseau ?

Oui Non

Si oui, quel est le changement ?

19. Pour qui avez-vous voté aux élections présidentielles 2007 ?

- Au premier tour :
 - François Bayrou Olivier Besancenot José Bové
 - Marie Georges Buffet Arlette Laguiller Jean Marie Le Pen
 - Frédéric Nihous Ségolène Royal Nicolas Sarkozy
 - Gérard Schivardi Philippe de Villiers Dominique Voynet
 - Abstention Nul

- Au second tour :
 Ségolène Royal Nicolas Sarkozy
 Abstention Nul

La circulation de l'information :

20. Etes-vous inscrit(e) sur une liste de diffusion RESF ?
 Oui Non

Si oui, depuis combien de temps ?

- Moins d'un mois
- De 1 mois à 6 mois
- De 6 mois à 1 an
- Plus d'1 an

21. Le plus souvent, comment êtes-vous mis(e) au courant des actions et mobilisations organisées par RESF ?

- Par le site Internet RESF
- Par le bouche à oreille
- Par la liste de diffusion Internet RESF
- Par la presse
- Par d'autres listes de diffusion et/ou autres sites Internet Merci de préciser :

22. Si vous vous informez par liste(s) de diffusion et/ou par site(s) Internet, consultez-vous les informations concernant RESF ?

- Toujours
- Régulièrement
- Parfois
- Quasiment jamais

23. Estimez-vous qu'il y ait un lien entre votre prise d'engagement et la poursuite de votre mobilisation et les modalités de circulation d'informations par le site Internet et/ou les listes de diffusion ?

Oui Non Si non préciser pour quelle(s) raison(s) :

Si oui, merci d'identifier les informations qui vous sont les plus utiles à votre engagement ?

Vous pouvez opter pour plusieurs réponses en les numérotant par ordre de priorité (1 étant la priorité première pour vous)

- Les informations juridiques
- Les appels à mobilisation pour des situations précises
- La transmission des résultats des mobilisations
- Les descriptions de situations d'expulsion
- Les échanges de points de vue
- Les invitations aux différentes réunions
- Autre Merci de préciser :

24. Parlez-vous autour de vous de votre engagement, des actions de RESF et/ou de la politique gouvernementale concernant les sans papiers ?

Oui Non

Si oui, d'autres personnes se sont-elles engagées suite à ces discussions ?

Oui Non Ne sait pas

Votre parcours personnel :

25. Votre âge :

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 25 ans
- Entre 26 et 35 ans
- Entre 36 et 50 ans
- Entre 50 et 60 ans
- Plus de 60 ans

26. Votre sexe :

Femme Homme

27. Votre catégorie socio-professionnelle :

- Chômeur
- Ouvrier
- Enseignant école –collège –lycée
- Travailleurs sociaux et professionnels de la santé
- Professions gestion administrative et technique
- Profession libérale
- Profession de l'information et du spectacle
- Enseignant du supérieur – chercheur
- Cadre administratif – commercial
- Ingénieur ou cadre technique

28. Votre niveau de formation :

- Pas de diplôme
- Un ou plusieurs diplôme (s) de l'enseignement secondaire
- Un ou plusieurs diplôme(s) de l'enseignement supérieur

29. Votre nationalité :

- Française
- Etrangère

30. Etes-vous parent ?

Oui Non

31. Votre ou vos enfants sont-ils scolarisés ?

Oui Non

Si oui, a-t-il ou ont-ils été confronté(s) à l'expulsion d'un de leur compagnon de classe - -d'école – de collègue – de lycéen ?

Oui Non

32. La catégorie socio-professionnelle de vos parents ? :

- Chômeur
- Ouvrier
- Enseignant école –collège –lycée
- Travailleurs sociaux et professionnels de la santé
- Professions gestion administrative et technique
- Profession libérale
- Profession de l'information et du spectacle
- Enseignant du supérieur – chercheur
- Cadre administratif – commercial
- Ingénieur ou cadre technique

33. Vos parents se sont-ils engagés à un moment de leur vie ?

Oui Non

- Dans un parti ? Le ou lesquels ?
- Dans un syndicat ? Le ou lesquels ?
- Dans une association ? La ou lesquelles ?
- Dans une ONG ? La ou lesquelles ?

- Dans un mouvement alternatif ? Le ou lesquels ?
- Dans une autre organisation ? Le ou lesquels ?
- Dans une autre cause ? La ou lesquelles ? :

34. Avez-vous, vous même et/ou votre famille été directement concerné(e) par l'immigration ?

Oui Non

35. Pensez-vous que votre action et celle de RESF ont de véritables retombées ?

Si oui : Lesquelles ?

Si non : Pour quelles raisons ?

36. Comment expliquez-vous la mobilisation actuelle pour RESF ?

37. Pour tout autre commentaire, cet espace vous est ouvert

Merci de votre participation

***Annexe 7 : communiqué de presse du RESF du
6 janvier 2008***



Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris - educsonsfrontieres@free.fr /
www.educationsansfrontieres.org Contact sur ce dossier : Richard Moyon 06 12 17 63 81

6 janvier 2008

**19 JANVIER : JOURNEE EUROPEENNE CONTRE
L'EMPRISONNEMENT DES ETRANGERS SANS PAPIERS**

Le 19 janvier auront lieu dans plusieurs pays de l'Union européenne des manifestations de protestation contre l'emprisonnement dont sont victimes les sans papiers dans tous les pays européens. Les modalités d'incarcération sont différentes, la durée variable, jusqu'à atteindre une perpétuité théorique dans certains pays. Les modalités d'incarcération et les conditions de détention sont très variables ; la durée également qu'une nouvelle directive européenne prétend « limiter » à 18 mois en assortissent toute expulsion d'une interdiction du territoire européen de 5 ans. 18 mois de prison, 5 ans de bannissement, ce sont des peines énormes auxquelles, par exemple, aucun élu ou aucun homme d'affaire, aussi corrompu soit-il, n'a jamais été soumis. Pourtant, au-delà de ces différences réelles entre les pays, la question de fond est dans le principe même de l'enfermement de femmes, d'hommes et d'enfants qui n'ont commis aucun crime, au prétexte qu'ils ne sont pas nés au bon endroit et qu'ils n'ont pas les bons papiers pour y vivre. Le privilège de la naissance est officiellement aboli. Que la vie entière d'un individu dépende de sa naissance, noble ou roturier, semble inacceptable depuis la révolution française. Que le privilège d vivre dans un pays riche soit réservé à ceux qui y sont nés ou dont les parents ont les bons papiers semblera un jour tout aussi absurde que les privilèges de la noblesse de l'ancien régime. Le 19 janvier, dans le maximum de pays européens, des citoyens européens, des habitants de l'Europe, se dresseront pour dire qu'ils ne veulent pas d'une Europe frileuse, xénophobe, arc-boutée sur ses privilèges et dont le symbole serait les prisons pour étrangers de plus en plus nombreuses, voire ces camps pour migrants, véritables zones de non droit que les gouvernements rêvent « d'externaliser » au frontières de l'Europe. Le RESF appelle toutes celles et tous ceux qui veulent une Europe ouverte et que l'emprisonnement des étrangers révolte à s'associer aux manifestations qui seront proposées par les collectifs de soutien aux sans papiers et de sans papiers qui se réuniront mardi 8 janvier.

*Annexe 8 : Communiqué de presse du RESF du
16 janvier 2008*



**Réseau national des militants,
collectifs d'établissements, syndicats et associations
pour l'information et le soutien
aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers**

Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris - educsansfrontieres@free.fr /
www.educationsansfrontieres.org
Contact sur ce dossier : Brigitte Cerf 06 87 45 43 83 ; Armelle Gardien 06 89 49 48 47 ; Richard Moyon 06 12 17 63 81

16 JANVIER 2008

19 JANVIER, JOURNEE EUROPEENNE

CONTRE L'ENFERMEMENT DES ETRANGERS

Le 19 janvier aura lieu, dans plusieurs pays européens une journée de mobilisation et de protestation contre l'enfermement des étrangers, conséquence inhumaine des politiques migratoires menées dans la totalité des pays de l'Union.

Prétendre que l'Europe est un îlot de richesses menacé par un océan de pauvreté est une illusion dangereuse agitée à des fins politiciennes. La transformation de l'Europe en une forteresse assiégée ne résoudra en rien la question de la différence des niveaux de vie entre pays riches et pays pauvres. C'est pourtant par là qu'il faut prendre le problème et non pas, comme le font les gouvernements européens, en érigeant un arsenal extraordinaire contre l'immigration dont les prisons pour étrangers sont le symbole.

Des manifestations et des rassemblements contre les centres de rétention auront lieu dans de nombreuses villes.

A Paris, une manifestation partira le 19 janvier à 14 heures du Musée de l'Immigration, porte Dorée pour se rendre devant le centre de rétention de Vincennes.

Le matin de ce 19 janvier, les personnalités et les parlementaires participant à une initiative surprise se rassembleront Porte de Vincennes à 9h 30 précises (retour vers 13 heures)

Parmi celles et ceux qui ont d'ores et déjà annoncé leur présence : Ariane Ascaride, Gérard Aschieri, Eliane Assassi, Florence Aubenas, Charles Berling, Olivier Besancenot, Nicole Borvo, Alima Boumedienne-Théry, Patrick Braouezec, Laurent Cantet, Jean Desessard, Marie Desplechin, Daniel Goldberg, Bruno Julliard, Bruno Leroux, Anne de Loisy, Jean-Henri Roger, Christiane Taubira, Emmanuel Terray,.

Le tout en musique, grâce à la présence de Grégoire Simon et de Yacouba Cissoko.

Manifestation Ile de France à l'appel de : *Associations et collectifs* : 9^{ème} collectif – ATTAC – ATMF – Autremonde – CDSP Montreuil – CSP 75 – CEDETIM – CEFY – Collectifs unitaires antilibéraux – Comité de vigilance d'Aubervilliers contre l'expulsion des familles et des élèves sans papiers – Coordination pour les SP 93 – Coordination Egalité – Droits devant – L'Emancipation – Fasti – FPCR – GISTI – HUI JI – LDH – Migreurop – MRAP – RAJFIRE – *Syndicats* : Confédération CFDT, Union locale CGT Roissy, FSU – Fédération Sud Education – Ferc CGT – UNEF – *Partis et organisations politiques* : PCF – PS 78 – Verts Paris – Verts 78 – Verts Vincennes /St Mandé – LCR- LO - Alternative libertaire – Les Alternatifs – PCOF

Annexe 9 : Logos du RESF



*Annexe 10 : Lettre de remerciement et de récit d'une
arrestation*

L'ARRESTATION

« Bonjour D.,

Je voudrais d'abord vous remercier, vous et tous les gens qui ont témoigné du soutien à ma famille.

Nous sommes toujours très choqués, moi particulièrement.

Je ne veux plus jamais revivre cela. C'est à mes enfants que cela a fait le plus de mal. Ce furent les pires jours de ma vie depuis la guerre en Bosnie.

A 5 h 30 du matin, quelqu'un a frappé violemment à la porte. Nous avons été très effrayés, ma mère était chez nous, c'est elle qui a ouvert. La police est alors entrée dans l'appartement. Nous leur avons demandé qui ils étaient. Ils nous ont répondu de faire rapidement nos bagages car nous devions les accompagner. Nous avons crié, nous ne savions pas ce qu'il fallait prendre avec nous. Ils nous ont fait monter dans une camionnette et nous ont conduits au poste de police de Montbéliard. Nous y sommes restés une heure, puis ils nous ont repris et emmenés à Paris où nous sommes arrivés à 14h00. Là, ils ont cherché l'ambassade de Bosnie, ils l'ont trouvée au bout d'un certain temps et ils nous y ont fait entrer avec eux. »

LES MENSONGES

« C'est là que les mensonges ont commencé : un homme nous a parlé, il nous a dit qu'il nous donnait des papiers pour passer la frontière dans un mois. Mon mari a alors demandé à cet ambassadeur ce qui allait se passer maintenant. Il a répondu que la police allait nous ramener chez nous, à Montbéliard. Nous avons été si heureux, mais tout était faux, tout était mensonge. Comment quelqu'un peut-il se conduire ainsi ? Nous ne le comprenons toujours pas, pourquoi n'a-t-il pas dit la vérité ?

Nous sommes ensuite ressortis de l'ambassade avec la police. Nous pensions qu'ils allaient nous ramener à la maison. Nous sommes repartis en voiture, la police nous a expliqué que nous allions passer la nuit à l'hôtel, pour que les enfants puissent dormir. Nous étions tous épuisés. Un peu plus tard, ils nous ont dit qu'ils nous emmenaient à Rouen pour y passer la nuit et que le lendemain vers 8h00, nous rentrerions à Montbéliard. J'ai appelé ma mère pour lui donner ces bonnes nouvelles et elle a pleuré de joie au téléphone. »

L'HÔTEL !!!

« Nous sommes arrivés à Rouen dans la soirée, devant une sorte de centre entouré de grilles. C'est à ce moment que nous avons compris qu'ils nous avaient menti. Je m'excuse de devoir utiliser ces termes de « mensonges », de « mentir », mais c'est bien ce qu'ils nous ont fait. Nous sommes entrés à l'intérieur avec la police et là, nous avons été fouillés comme des criminels avant d'être conduits dans une pièce.

La pièce était grande, avec des lits, toutes les fenêtres étaient fermées et équipées de barreaux ; on ne pouvait pas voir à travers les vitres car une peinture blanche les recouvrait. Nous avons encore eu un choc en constatant qu'il y avait des caméras partout. C'était terrible pour nous. Une heure plus tard, la police est arrivée pour nous emmener manger. Nous avons toujours dû manger en leur présence. Nous ne pouvions presque rien avaler car voir tout cela nous coupait l'appétit. Les enfants étaient très stressés, particulièrement la petite : elle criait, elle pleurait sans arrêt. C'était indescriptible, avec les enfants...S. n'arrêtrait pas de demander pourquoi nous étions ici, quand nous

sortirions. C'était dur. J'ai pris des tranquillisants tous les jours, je ne pouvais faire autrement pour supporter tout cela. Je n'arrivais pas à y croire, je pleurais, je pleurais. Nous ne pouvions pas sortir, c'était une prison. La police prétend que ce n'est pas une prison, mais cela en était bien une. Nous avons une autre pièce pour sortir un peu : c'était une pièce sans plafond, avec un banc et des barreaux partout. Pendant les repas, ils se tenaient toujours derrière nous, et ils nous reconduisaient dans notre chambre dès que nous avions fini. »

L'EXPULSION

« Je ne sais à quelle date c'était, je sais juste que c'était un vendredi, le jour où ils nous ont donné un fax qu'il a fallu signer : c'était la réponse de l'OFPPA, négative. Nous avons espéré et attendu une réponse de la préfecture mais rien n'est arrivé. Le samedi, à 4h30 du matin, trois policiers sont entrés dans notre chambre et nous ont dit qu'il fallait faire nos bagages. Les enfants dormaient, il a fallu les réveiller, mon mari et moi avons rassemblé les affaires, nous n'avions pas grand chose, et quand ce fut terminé et que mon mari a demandé où ils nous emmenaient, ils nous ont dit qu'ils allaient nous conduire dans un autre centre. Nous étions très choqués d'être réveillés ainsi, au petit matin, nous ne savions pas ce qui nous attendait. Quand nous sommes sortis dehors avec la police, une camionnette blanche avec quatre policiers nous attendaient. Nous sommes montés dedans, ils ne nous ont pas dit où ils nous emmenaient. Je ne sais pas combien de temps nous avons roulé, mais quand nous avons vu les panneaux, nous avons compris qu'ils nous emmenaient à l'aéroport. A l'aéroport, ils nous ont mis dans une pièce et nous ont fouillés une nouvelle fois, comme des criminels. J'ai crié et pleuré. Ce fut horrible pour moi car nous n'avions jamais eu de problèmes avec qui que ce soit. Je ne pouvais croire qu'ils nous traitent de cette manière. Je ne pouvais croire que ma famille puisse vivre une telle situation. Je pense qu'ils n'ont aucun cœur, aucune compassion pour les enfants. Mes enfants ont dû supporter beaucoup de choses pendant ces jours-là. Ce que je ne comprends pas non plus, c'est qu'ils ne soient pas capables de faire la différence entre une famille sans histoire et des criminels. Nous nous sommes bien intégrés ici, nous avons fait connaissance avec des gens très gentils et très bons. Je dois le dire, ce qu'ils font aux enfants et aux familles, c'est inhumain. Je souhaitais écrire tout cela, car aujourd'hui encore j'ai beaucoup de mal à accepter ce qui est arrivé et à comprendre pourquoi c'est arrivé. »

... ET POUR ÊTRE SÛR QUE TOUT LE MONDE PRENNE L'AVION ...

« Après la fouille à l'aéroport, ils nous ont fait sortir, puis ils ont pris mes deux filles, S. et S. et les ont mises dans l'avion. Nous avons ensuite rejoint les enfants, c'était terrible. Quand je suis arrivée à Sarajevo avec ma famille, j'étais épuisée, malheureuse. Je remercie tous les gens que nous ont témoigné leur soutien et tous ceux qui ont pensé à nous. Merci beaucoup pour vos lettres. S. en a été très heureuse, mais cela l'a aussi rendue triste. Merci à tous les enfants. Je vais maintenant faire en sorte que ma S. continue à apprendre le français à l'école afin qu'elle puisse rester en contact avec vous. C'est ce qu'elle souhaite aussi.
M. S. »

*Annexe 11 : communiqué RESF après les élections
présidentielles intitulé
« Sarkozy élu, le combat continue ! »*



Communiqué Resf : SARKOZY ELU, LE COMBAT CONTINUE

Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris -
educsansfrontieres@free.fr / www.educationsansfrontieres.org

Contact sur ce dossier : Richard Moyon 06 12 17 63 81

7 mai 2007

SARKOZY ELU, LE COMBAT CONTINUE

L'ex-ministre de l'Intérieur dont l'action à l'encontre des familles sans papiers d'enfants scolarisés et de jeunes majeurs sans papiers scolarisés lui avait valu le titre de ministre de la Chasse à l'enfant a été élu ce soir 6 mai Président de la République. Le RESF en prend acte.

Pour autant, élu au terme d'une campagne largement empreinte d'une démagogie rivalisant avec celle du Front national, M. Sarkozy ne saurait considérer que son score lui vaut autorisation de pratiquer la chasse sans frein aux familles sans papiers, aux enfants et aux jeunes majeurs. La solidarité avec les familles et les jeunes majeurs sans papiers s'est exprimée tout au long de la campagne (film des cinéastes, affaire de l'école Rampal, affaire d'Aubervilliers, procès de Florimond Guimard, retour de la famille Raba).

Les dizaines de milliers de familles et d'enfants déboutés de la circulaire du 13 juin 2006, la dizaine de milliers de lycéens sans papiers sont bien présents sur le territoire français, certes radiés de l'existence légale mais considérés comme des élèves comme les autres par leurs camarades, leurs enseignants, les parents d'élèves et bon nombre de citoyens de ce pays. A l'évidence, la question devra être traitée par le premier gouvernement de M. Sarkozy.

Les « solutions » suggérées par le candidat UMP (ces jeunes et ces familles « n'ont pas vocation à rester en France » a-t-il répété au long de sa campagne) sont inacceptables et inapplicables. On espère pouvoir les mettre au compte de la démagogie à l'égard des électeurs du Front national, car la mise en œuvre réelle de dizaines de milliers d'expulsions de familles supposerait des moyens indignes d'un gouvernement démocratique.

Quoi qu'il en soit, même si le nouveau président de la République était tenté de tirer argument de la majorité qui s'est rassemblée sur son nom pour essayer de faire appliquer des mesures que le sens de l'humanité et les droits de l'Homme et de l'Enfant réprouvent, le RESF appellerait à s'y opposer, fermement. Les valeurs de celles et ceux qui défendent

les familles et les jeunes sans papiers méritent d'être défendues, quand bien même elles seraient condamnées par des lois de circonstance et perçues comme minoritaires.

Le RESF appelle à la poursuite de toutes les actions entreprises pour empêcher l'expulsion des familles et des jeunes sans papiers scolarisés. Il demande la régularisation de toutes ces familles et de ces jeunes gens. Il s'élève contre les poursuites engagées contre un certain nombre de militants rendus coupables du délit de solidarité. Il demande en particulier que soient abandonnées les poursuites engagées contre François Auguste, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes qui sera jugé pour avoir pris la parole dans un avion qui transportait une famille en cours d'expulsion.

mardi 8 mai 2007

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	7
Première partie	17
QU'EST-CE QUE LE RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES ?	17
Chapitre 1	20
LE RESF : UN RESEAU DE RESEAUX	20
Section 1. Les constantes d'un réseau local à l'autre	21
1. <i>Des guides et des conseils existent et sont disponibles pour tous les acteurs...</i>	22
2. <i>La manière de mener l'action elle-même se ressemble dans tous les réseaux..</i>	23
Section 2. Des variations d'un réseau à l'autre.....	30
1. <i>Les acteurs agissants sont différents selon les RESF locaux</i>	30
2. <i>L'ampleur de la population défendue diffère selon les réseaux locaux</i>	31
3. <i>Les différents statuts des RESF locaux.....</i>	33
Section 3 : <i>L'internet est un outil indispensable à la lutte organisée par le réseau ...</i>	34
1. <i>L'apparition d'un nouveaux mode de lutte au sein du réseau : le militantisme virtuel.....</i>	34
2. <i>L'utilisation de l'internet présente des limites dans sa capacité à renouveler les codes et le cadre de l'engagement militant</i>	37
Chapitre 2.....	41
L'ORGANISATION DU RESF : QUELLE STRUCTURE ?	41
Section 1. La question de l'échelle nationale du réseau	42
1. <i>Le RESF national : entre existence virtuelle formalisée et existence réelle niée</i>	42
2. <i>La confusion entre le RESF national et les réseaux de l'Ile de France</i>	43

Section 2. La question de la hiérarchie et de la personnalisation du « réseau national ».....	48
Section 3. La question de la hiérarchie et du processus de décision dans les réseaux locaux.....	52
1. <i>Le RESF de la Vienne, une double hiérarchie qui rend difficile la lecture du processus de prise décision.....</i>	53
2. <i>Le RESF 64, une prime donnée à l'égalité entre organisations.....</i>	57
3. <i>Le RESF des 10°, 11° et 20° arrondissements, une hiérarchie de fait qui tend à s'officialiser</i>	62
4. <i>Le RESF Toulouse, prime à l'expertise</i>	66
Deuxieme partie	71
MILITER DANS LE RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES	71
Chapitre 3 :.....	76
QUI SONT LES MILITANTS DU RESF ?	76
Section 1 : Typologie des militants	76
1. <i>Les entrepreneurs de l'action</i>	77
2. <i>Des néo-militants suiveurs de l'action</i>	80
Section 2 : Une similitude sociographique	86
Chapitre 4.....	88
LES MOTEURS ALTRUISTES DE L'ENGAGEMENT.....	88
Section 1. Une conjoncture favorable à l'action.....	89
Section 2 : Un outil mobilisateur largement utilisé : l'émotion	93
1. <i>L'émotion : un moyen de recrutement</i>	93
2. <i>L'émotion : utile à une contestation politique.....</i>	96
Section 3 : Le comportement militant : de l'engagement affectif à l'action rationnelle	98

1. <i>Le comportement affectuel : vecteur de l'engagement</i>	99
2. <i>Le comportement rationnel en valeur : au cœur de l'action</i>	100
3. <i>Le comportement rationnel en finalité : la question de l'efficacité de l'action</i>	102
4. <i>La coexistence des trois comportements au sein du RESF</i>	103
Chapitre 5	105
LES DETERMINANTS EGOCENTRIQUES DE L'ENGAGEMENT	105
Section 1 : Les rétributions symboliques	106
Section 2 : La satisfaction due aux succès de la mobilisation	110
Section 3 : La quête de l'estime de soi	112
1. <i>Une estime de soi personnelle : la satisfaction d'un devoir moral</i>	112
2. <i>L'estime de soi : une valorisation publique</i>	115
CONCLUSION GENERALE	119
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	123
ANNEXES	127
Annexe 1 : Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés	128
Annexe 2 : Organisations membres ou soutiens du Réseau Education Sans Frontières	131
Annexe 3 : Circulaire en date du 31 octobre 2005	135
Annexe 4 : circulaire en date du 13 juin 2006	147
Annexe 5 : Pétition nationale : « Nous les prenons sous notre protection ! » ..	152
Annexe 6 : Le questionnaire	154
Annexe 7 : communiqué de presse du RESF du 6 janvier 2008	167
Annexe 8 : Communiqué de presse du RESF du 16 janvier 2008	169
Annexe 9 : Logos du RESF	172
Annexe 10 : Lettre de remerciement et de récit d'une arrestation	174
Annexe 11 : communiqué RESF après les élections présidentielles intitulé « Sarkozy élu, le combat continue ! »	177

